



CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
(an *établissement spécial* in France)
€12,000,000,000
Euro Medium Term Notes Programme

This Prospectus Supplement (the **Supplement**) which has obtained the visa n°10-222 on 6 July 2010 from the *Autorité des Marchés Financiers* (the **AMF**) is supplemental to and must be read in conjunction with the Base Prospectus dated 12 March 2010 which was granted the visa n°10-045 on 12 March 2010 by the AMF prepared by Caisse des dépôts et consignations (**Caisse des Dépôts** or the **Issuer**) with respect to the €12,000,000,000 Euro Medium Term Notes Programme (the **Programme**). Terms defined in the Base Prospectus have the same meaning when used in this Supplement.

This Supplement has been prepared pursuant to article 16.1 of Directive 2003/71/EC (the **Prospectus Directive**) and article 212-25 of the AMF's General Regulations.

This Supplement modifies and completes the Base Prospectus dated 12 March 2010 approved by the AMF on 12 March 2010 under n°10-045 (the **Base Prospectus**).

Copies of this Supplement will be available without charge (i) on the website of the AMF (www.amf-france.org) and (ii) on the website of the Issuer (www.caissedesdepots.fr).

Save as disclosed in this Supplement, there has been no other significant new factor, material omission or inaccuracy relating to information included in the Base Prospectus as supplemented which is capable of affecting the assessment of the Notes issued under the Programme since the publication of the Base Prospectus.

Table of Contents

FINANCIAL REPORT 2009	3
RESPONSIBILITY FOR THE SUPPLEMENT.....	4

FINANCIAL REPORT 2009

The following financial report 2009 is available on the Issuer website which address is www.caissedesdepots.fr.

The financial report 2009 of the Issuer contains:

- Consolidated accounts and the related auditors report;
- Annual accounts of the *Section générale* and the related auditors report and;
- Annual accounts of the *Direction des fonds d'épargne* and the related auditors report.

Rapport financier

2009

sommaire

GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

Notion de Groupe	2
Comptes consolidés	3
Comptes annuels de la Section générale	100

FONDS D'ÉPARGNE CENTRALISÉ À LA CAISSE DES DÉPÔTS

Comptes annuels du fonds d'épargne	143
------------------------------------	-----

NOTION DE GROUPE

Les activités de la Caisse des Dépôts sont issues de sa mission originelle de dépositaire légal de fonds d'origine privée, que le législateur a souhaité protéger par une gestion garantissant leur entière sécurité.

Ces fonds, qui permettent de financer des investissements d'intérêt général et de venir en appui au développement local, ont également conduit la Caisse des Dépôts à devenir un acteur majeur sur les marchés financiers.

Cet ensemble constitue un groupe public et décentralisé, exerçant ses activités tant en France qu'à l'étranger, spécialement dans des domaines d'activités financières, immobilières et de services qui relèvent, selon leur nature, soit de mandats publics, soit de logiques concurrentielles.

Les missions d'intérêt général

- > gestion du fonds d'épargne sur livrets et financement du logement social;
- > gestion sous mandat d'importants régimes de retraites;
- > activités bancaires et financières réglementées;
- > appui au développement local, à la politique de la ville, au développement de l'emploi et des PME;
- > investisseur avisé dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie au travers du Fonds stratégique d'investissement (FSI).

Les activités concurrentielles

- > **assurance de personnes** avec CNP Assurances;
- > **services et ingénierie** pour le développement des territoires avec les groupes Egis, Transdev, Compagnie des Alpes et Santoline;
- > **activités immobilières** logées dans les groupes SNI et Icade;
- > **capital investissement**.

Présentation des comptes

Pour leur présentation comptable et financière, les activités du groupe Caisse des Dépôts sont réparties en fonction de deux missions principales :

> la gestion des fonds sous mandat qui sont confiés à la Caisse des Dépôts selon des règles définissant la nature des prestations assurées et les conditions financières qui y sont attachées. Ces fonds bénéficient d'une individualisation totale de leur gestion. Il s'agit notamment du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts et de la gestion des caisses de retraite publiques;

> une activité directe exercée par la Section générale, entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts qui fait l'objet d'une gestion différente de celle des opérations sous mandat et, tant en France qu'à l'étranger, par les groupes qui lui sont rattachés, notamment CNP Assurances, le Fonds stratégique d'investissement (FSI), Icade, SNI, Transdev, Egis et Compagnie des Alpes (CDA). Seule cette activité est considérée comme constituant un groupe pouvant faire l'objet de comptes consolidés, établis selon les règles comptables applicables aux établissements de crédit. L'entreprise consolidante est la Section générale : les filiales sont intégrées globalement, proportionnellement, ou mises en équivalence selon la qualification du contrôle.

Cette distinction est marquée par l'exclusion du périmètre de consolidation du fonds d'épargne et des caisses de retraite. Leurs comptes et les commentaires qui s'y rapportent sont présentés séparément.

CERTIFICATION DES COMPTES

Conformément à l'article L. 518-15-1 du Code monétaire et financier :

"Chaque année, la Caisse des Dépôts et consignations présente aux commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat chargées des finances ses comptes annuels et consolidés, certifiés par deux commissaires aux comptes."

Comptes consolidés

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 26 mars 2010

sommaire

Compte de résultat consolidé	6
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	7
Bilan consolidé	8
Tableau de passage des capitaux propres	9
Tableau des flux de trésorerie	10
Notes annexes aux états financiers	12
Sommaire détaillé en page suivante	

sommaire détaillé

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009.....	6
État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	7
Bilan consolidé au 31 décembre 2009.....	8
Tableau de passage des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009	9
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2009.....	10

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Faits marquants	12
2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe	14
3. Notes relatives au compte de résultat consolidé	26
Note 1 - Produits et charges d'intérêts	26
Note 2 - Produits et charges de commissions	26
Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27
Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	28
Note 5 - Produits et charges des autres activités	28
Note 6 - Charges générales d'exploitation	29
Note 7 - Coût du risque.....	29
Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs	30
Note 9 - Impôt sur les bénéfices.....	30
Note 10 - Résultat par pôle	32
4. Notes relatives au bilan consolidé	34
Note 11 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	34
Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif	35
Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente	36
Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit.....	37

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle.....	38
Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	39
Note 17 - Impôts	39
Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers.....	40
Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	41
Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence	42
Note 21 - Détail des immobilisations.....	44
Note 22 - Écarts d'acquisition	46
Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit.....	48
Note 24 - Dettes envers la clientèle.....	48
Note 25 - Dettes représentées par un titre	49
Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers	49
Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance.....	50
Note 28 - Provisions	50
Note 29 - Dettes subordonnées	51
Note 30 - Engagements donnés et reçus	52
Note 31 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti.....	54
Note 32 - Hiérarchie de la juste valeur	55
5. Rémunérations et avantages consentis au personnel	56
Note 33 - Charges de personnel.....	56
Note 34 - Effectif moyen	56
Note 35 - Engagements sociaux.....	57
6. Transactions avec les parties liées	58
7. Information sur les risques liés aux instruments financiers	60
8. Événements postérieurs à la clôture.....	75
9. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts	76

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	1	5 079	5 727
Intérêts et charges assimilées	1	(1 416)	(2 264)
Commissions (produits)	2	48	48
Commissions (charges)	2	(67)	(81)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3	1 748	(1 406)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4	959	(452)
Produits des autres activités	5	20 463	18 216
Charges des autres activités	5	(20 348)	(14 765)
Produit net bancaire		6 466	5 023
Charges générales d'exploitation	6	(3 946)	(3 698)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(415)	(405)
Résultat brut d'exploitation		2 105	920
Coût du risque	7	(10)	(253)
Résultat d'exploitation		2 095	667
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	20	678	(1 915)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8	130	39
Variations de valeur des écarts d'acquisition	22	(48)	
Résultat avant impôt		2 855	(1 209)
Impôt sur les bénéfices	9	(380)	(87)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		3	
Résultat net		2 478	(1 296)
Intérêts des minoritaires		(498)	(172)
Résultat net part du Groupe		1 980	(1 468)

État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net	2 478	(1 296)
Écarts de conversion	108	(101)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	3 733	(7 572)
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(77)	(183)
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(10)	(8)
Quote-part de gains ou pertes latents ou différés sur entreprises mises en équivalence	(476)	(513)
Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	3 278	(8 377)
Résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	5 756	(9 673)
Dont part du Groupe	4 915	(9 674)
Dont part des intérêts minoritaires	841	1

Bilan consolidé au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Actif			
Caisse, banques centrales, CCP		17	9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	11	31 651	28 425
Instruments financiers dérivés de couverture	12	183	161
Actifs financiers disponibles à la vente	13	141 377	120 853
Prêts et créances sur les établissements de crédit	14	12 578	11 646
Prêts et créances sur la clientèle	15	24 636	15 670
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16	18 009	19 482
Actifs d'impôts	17	344	644
Comptes de régularisation et actifs divers	18	7 710	6 296
Actifs non courants destinés à être cédés	19	619	51
Participation aux bénéfices différée	27		472
Participations dans les entreprises mises en équivalence	20	5 900	4 721
Immeubles de placement	21	8 064	8 011
Immobilisations corporelles	21	2 451	2 728
Immobilisations incorporelles	21	780	575
Écarts d'acquisition	22	1 272	1 217
Total actif		255 591	220 961
Passif			
Banques centrales, CCP			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11	4 927	2 936
Instruments financiers dérivés de couverture	12	751	550
Dettes envers les établissements de crédit	23	24 559	22 665
Dettes envers la clientèle	24	43 316	42 321
Dettes représentées par un titre	25	24 738	22 386
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts	17	2 003	898
Comptes de régularisation et passifs divers	26	7 538	8 583
Passifs non courants destinés à être cédés	19	228	
Provisions techniques des sociétés d'assurance	27	109 009	97 211
Provisions	28	957	1 118
Dettes subordonnées	29	600	760
Capitaux propres part du Groupe			
Réserves consolidées		17 911	19 388
Résultat de l'exercice		1 980	(1 468)
Gains ou pertes latents ou différés		3 590	644
Total capitaux propres part du Groupe		23 481	18 564
Intérêts minoritaires		13 484	2 969
Total capitaux propres		36 965	21 533
Total passif		255 591	220 961

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009

	Réserves consolidées	Résultat net part du Groupe	Réserves de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Résultat des minoritaires	Gains/ pertes latents ou différés des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
<i>(en millions d'euros)</i>											
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	17 753	2 488	41	8 766	32	29 080	2 295	314	82	2 691	31 771
Changements de méthode comptable											
Affectation du résultat 2007	2 488	(2 488)					314	(314)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007	(829)					(829)	(115)			(115)	(944)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(14)					(14)	(4)			(4)	(18)
Autres variations	(11)			4		(7)	365		31	396	389
Résultat de la période		(1 468)				(1 468)		172		172	(1 296)
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			(100)			(100)			(38)	(38)	(138)
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	1			(7 294)	(337)	(7 630)			(121)	(121)	(7 751)
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(468)		(468)			(12)	(12)	(480)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 388	(1 468)	(59)	1 008	(305)	18 564	2 855	172	(58)	2 969	21 553
Changements de méthode comptable ⁽¹⁾	(20)					(20)	(28)			(28)	(48)
Affectation du résultat 2008	(1 468)	1 468					172	(172)			
Distribution 2009 au titre du résultat 2008							(127)			(127)	(127)
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	30					30	18			18	48
Autres variations ⁽²⁾	(19)		(1)	6	(3)	(17)	9 810			9 810	9 793
Résultat de la période		1 980				1 980		498		498	2 478
Gains et pertes latents ou différés											
Écarts de conversion			64			64			49	49	113
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres				3 247	(6)	3 241			295	295	3 536
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat				(361)		(361)					(361)
Capitaux propres au 31 décembre 2009	17 911	1 980	4	3 900	(314)	23 481	12 700	498	286	13 484	36 965

(1) Application anticipée de l'interprétation IFRIC 12.

(2) Intérêts minoritaires : dont augmentation du capital du FSI pour 9,7 Md€.

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2009

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)	2 855	(1 209)
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	735	632
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	223	28
Dotations nettes aux provisions ⁽¹⁾	9 761	3 126
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence ⁽²⁾	(678)	1 914
Produits nets des activités d'investissement	(309)	(115)
(Produits) pertes nets des activités de financement		
Autres mouvements ⁽³⁾	(4 019)	4 010
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	5 713	9 595
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec les établissements de crédit ⁽⁴⁾	2 627	(3 796)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle ⁽⁵⁾	(8 253)	2 991
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	730	3 543
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immeubles de placement	191	(492)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	640	(2 086)
Impôts versés	(393)	(831)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(4 458)	(671)
Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle	4 110	7 715
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs financiers et participations ⁽⁶⁾	(429)	(2 466)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	(611)	(524)
Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement	(1 040)	(2 990)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires ⁽⁷⁾	1 037	(949)
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux autres activités de financement	(825)	215
Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement	212	(734)
Effet des activités abandonnées sur la trésorerie	13	
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée	14	57
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	3 309	4 048
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	5 659	1 611
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	9	11
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	5 650	1 600
Solde des comptes de trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	8 968	5 659
Solde net des comptes de caisse, banques centrales et CCP	17	9
Solde net des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	8 951	5 650
Variation de la trésorerie nette	3 309	4 048

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable.

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	7		7	
Banques centrales et CCP	10		2	
Sous-total	17		9	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	9 230	5 101	7 065	4 838
OPCVM monétaires	4 822		3 423	
Sous-total	14 052	5 101	10 488	4 838
Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie	8 968		5 659	

(1) Il s'agit principalement des dépréciations durables sur titres à revenu variable et des dotations nettes aux provisions techniques des contrats d'assurance.

(2) Dont écart d'acquisition négatif Compagnie Nationale du Rhône en 2009 et perte de valeur des écarts d'acquisition Dexia (1,3 Md€) et Eiffage (0,5 Md€) en 2008.

(3) Il s'agit principalement de la variation en résultat de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat de CNP Assurances.

(4) La variation observée provient de la Section générale et essentiellement de la baisse des prêts interbancaires (0,9 Md€), au remboursement des emprunts interbancaires (-2,5 Md€), et de l'augmentation des titres donnés en pension (3,5 Md€).

(5) La variation nette de la trésorerie liée aux opérations avec la clientèle provient essentiellement de l'augmentation du tirage de l'ACOSS (-8,4 Md€), de l'augmentation des dépôts des notaires (2,5 Md€), et de la baisse des dépôts des autres institutions (-1,2 Md€).

(6) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et cessions de titres de participations. Au 31 décembre 2008, les principaux impacts sur la trésorerie concernent les acquisitions des titres Dexia (1,3 Md€) et Eiffage (0,6 Md€).

(7) Dont 1,1 Md€ d'augmentation de capital souscrite par l'État pour le FSI en 2009 et 0,8 Md€ de paiement de dividende versé à l'État en 2008.

Notes annexes aux états financiers

1. Faits marquants

I - Fonds stratégique d'investissement

L'assemblée générale des actionnaires du Fonds stratégique d'investissement (FSI) du 15 juillet 2009 a ratifié le traité d'apport signé par la Caisse des Dépôts et l'État le 5 juillet 2009 précisant les modalités de la dotation en capital au FSI sous forme d'apports de 14 milliards d'euros d'actifs.

La liste des actifs apportés au FSI comprend :

- > des titres de participations minoritaires dans des sociétés cotées (principalement, Eutelsat Communications 25,7 %, Eiffage 20 %, Séché Environnement 20 %, Assystem 14,5 %, France Télécom 13,5 %, Aéroports de Paris 8 %, Accor 7,6 %, Nexity 5,4 %) ;
- > des titres de participations minoritaires dans des sociétés non cotées (Tyrol Acquisition 1 & Cie SCA 24 %, Soprol 18,8 %, Hime 38 %, STX France Cruise 33,3 %) ;
- > des titres de participations dans des sociétés de portefeuille et des fonds de capital investissement (principalement, CDC Entreprises Portefeuille 100 %, CDC Entreprises Capital Investissement 100 %).

Une première augmentation de capital de 1 milliard d'euros en février 2009 a permis de réaliser les premiers investissements du FSI.

Le 5 novembre 2009, la Caisse des Dépôts et l'État ont souscrit à une deuxième augmentation de capital de 5 milliards d'euros. Cette opération réalisée à hauteur de la quote-part respective des deux actionnaires, porte les fonds propres du FSI à 20 milliards d'euros.

À l'issue de ces opérations, le FSI reste détenu à 51 % par la Caisse des Dépôts et à 49 % par l'État. Depuis le 31 décembre 2008, le FSI est consolidé par intégration globale dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts.

Le groupe FSI contribue au résultat du groupe Caisse des Dépôts principalement à partir du 15 juillet 2009.

II - Icade

Icade a poursuivi le recentrage de ses activités en cédant deux de ses principales filiales de services immobiliers, Icade Administration de Biens et Icade Eurogem et poursuivi le développement de son patrimoine tertiaire avec le rapprochement engagé avec Compagnie la Lucette. Icade a également engagé la cession d'une part significative de son portefeuille logement. À l'issue de ces opérations, une part non significative de ces logements restera propriété d'entités consolidées par le groupe Caisse des Dépôts.

Engagement de cession d'une part significative du portefeuille logements

Signature le 13 novembre 2009 d'un protocole d'accord entérinant l'offre reçue du consortium formé par la Société Nationale Immobilière (SNI, filiale de la Caisse des Dépôts), les grands offices départementaux et bailleurs sociaux d'Île-de-France.

Dans ce cadre, les signatures des promesses devraient se déboucler pour l'essentiel au cours du premier semestre 2010. Les promesses restent soumises à des conditions suspensives usuelles en matière d'immobilier et de financement, la SNI se portant fort de la signature de ces promesses par les membres du consortium jusqu'au 31 mars 2010. Les cessions en 2010 porteraient sur 22 404 logements.

Cet accord prévoit également l'apport de 4 745 logements par Icade à des structures ad hoc constituées avec la SNI. La gestion de ces structures sera assurée par la SNI et les actifs transférés seront cédés au fil de l'eau.

Seuls les logements en copropriétés (1 553 logements au 31 décembre 2009) ne seront pas concernés par cet accord. Ces logements seront conservés par Icade qui en poursuivra la cession.

Cette offre est également assortie d'un engagement de reprise des personnels attachés à ces actifs ainsi que les personnels administratifs nécessaires à leur gestion.

Opération de rapprochement entre Icade et Compagnie la Lucette

Le 23 décembre 2009, signature d'un protocole d'accord entre Icade et MSREF Turque S.à.r.l en vue de la reprise par Icade de la totalité de la participation détenue par MSREF (94,5 % de son capital) dans Compagnie la Lucette, société foncière cotée sur le compartiment B d'Euronext Paris, ayant opté pour le régime SIIC.

Le 24 décembre 2009, acquisition par Icade de 35 % du capital de Compagnie la Lucette pour un montant total de 90,2 millions d'euros.

Compagnie la Lucette est l'une des principales sociétés foncières de bureaux en France, dont le patrimoine, composé principalement d'immeubles de bureaux de qualité au cœur des quartiers d'affaires les plus recherchés d'Île-de-France, s'élevait au 30 juin 2009 à environ 1,5 milliard d'euros.

Cession de titres Icade

Le 28 août 2009, la Caisse des Dépôts a cédé 1 400 000 actions Icade représentant 2,85 % du capital. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts détient 58,62 % du capital. Cette opération permet à Icade de respecter les obligations liées à la structure de l'actionariat du régime SIIC 5 devant entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

III - Transdev et Veolia Transport

Le groupe Caisse des Dépôts poursuit les discussions avec Veolia Environnement en vue de la réalisation du rapprochement entre Transdev et Veolia Transport, conformément au projet annoncé au début de second semestre 2009.

En décembre 2009, la Caisse des Dépôts et Veolia Environnement sont parvenus à un projet de cadre général de l'opération comprenant notamment la structure financière du nouveau groupe en vue de la signature d'un accord définitif en 2010. Le projet de rapprochement de Veolia Transport et Transdev serait réalisé par apport de Veolia Transport et Transdev à une nouvelle entité détenue à 50 % par Veolia Environnement, qui en serait l'opérateur industriel et à 50 % par la Caisse des Dépôts qui en serait l'actionnaire stratégique de long terme.

La RATP confirme que, préalablement au rapprochement de Veolia Transport et Transdev, elle céderait sa part de 25,6 % de Transdev, en échange d'actifs français et internationaux appartenant actuellement à Transdev et à Veolia Transport, pour une valeur identique à celle de sa participation.

IV - Compagnie Nationale du Rhône

Au 31 décembre 2009, la Caisse des Dépôts détient 33,20 % du capital de la Compagnie Nationale du Rhône. Compte tenu de son intention de conserver une participation significative dans le capital de la Compagnie Nationale du Rhône ainsi qu'un rôle actif et déterminant dans sa gouvernance à travers la présence d'administrateurs au Conseil de surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône, la Caisse des Dépôts a décidé de consolider sa participation selon la méthode de la mise en équivalence à partir du 31 décembre 2009.

Un écart d'acquisition négatif a été enregistré en résultat au 31 décembre 2009 pour un montant de 224 millions d'euros.

2. Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe

I - Base de préparation des états financiers

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS, lequel comprend les normes IFRS 1 à 8 et les normes IAS 1 à 41 ainsi que leurs interprétations telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2009 en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union européenne (version dite "carve out"), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2009 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRIC telles qu'elles étaient applicables à la date de préparation des comptes (mars 2010).

Par rapport au 31 décembre 2008, les nouvelles normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009 n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les principales modifications réglementaires sont les suivantes :

> IFRS 8 "Secteurs opérationnels" (règlement CE n° 1358/2007 du 21 novembre 2007)
Cette norme se substitue la norme IAS 14 "Information sectorielle". Elle modifie les principes de présentation de l'information sectorielle tels qu'ils étaient définis par IAS 14, tant dans sa définition qu'au plan des informations à présenter dans les notes annexes, en privilégiant l'approche managériale.

> Amendement à IAS 23 "Coûts d'emprunt" (règlement CE n° 1260/2008 du 10 décembre 2008)

Cet amendement supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible.

> Amendement à IFRS 2 "Conditions d'acquisition et annulation" (règlement CE n° 1261/2008 du 16 décembre 2008)

Cet amendement, relatif au paiement fondé sur des actions, clarifie la définition des conditions d'acquisition des droits et indique que toutes les annulations doivent faire l'objet du même traitement comptable.

> IAS 1 révisée "Présentation des états financiers" (révisée en 2007) (règlement CE n° 1274/2008 du 17 décembre 2008)

Cette nouvelle norme remplace l'ancienne norme IAS 1 et a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Cette norme porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu des états financiers.

> Amendements à IAS 32 et IAS 1 "Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation" (règlement CE n° 53/2009 du 21 janvier 2009)

Ces amendements viennent préciser le classement comptable des instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation de l'émetteur.

> Amendements à IFRS 4 et IFRS 7 "Améliorations des informations à fournir sur les instruments financiers" (règlement CE n° 1165/2009 du 27 novembre 2009)

Ces amendements visent à améliorer l'information fournie au titre des évaluations à la juste valeur et du risque de liquidité associé aux instruments financiers.

Les entités du Groupe pour lesquelles l'impact est significatif appliquent de manière anticipée l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services" (règlement CE n° 254/2009 du 25 mars 2009).

Cette interprétation apporte des précisions sur la comptabilisation, par les concessionnaires, des accords de concession de services public-privé. L'impact sur le total des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2009 est négatif de 48 millions d'euros.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de manière anticipée les autres normes et interprétations qui ne seront d'application obligatoire que sur le prochain exercice ouvert le 1^{er} janvier 2010. Ceci concerne en particulier :

> IFRS 3 révisée "Regroupements d'entreprises" et IAS 27 révisée "États financiers consolidés et individuels" (règlements CE n° 495/2009 et n° 494/2009 du 03 juin 2009)

Ces normes ont pour objet de modifier le traitement des acquisitions et cessions de filiales consolidées. La mise en œuvre de ces normes s'appliquera prospectivement aux nouvelles acquisitions.

> Amendements à IAS 39 "Éléments éligibles à la couverture" (règlement CE n° 839/2009 du 15 septembre 2009)

Ces amendements apportent des clarifications sur l'application de la comptabilité de couverture à la composante inflation des instruments financiers et sur les contrats d'option lorsqu'ils sont utilisés comme instruments de couverture.

> IFRS 1 révisée "Première adoption des normes internationales d'information financière" (règlement CE n° 1136/2009 du 25 novembre 2009)

Cette norme révisée remplace l'ancienne norme IFRS 1. Elle retire quelques instructions obsolètes concernant la première adoption des normes et introduit des changements de formulation mineurs.

> Amendement à IAS 32 "Classement des émissions de droits" (règlement CE n° 1293/2009 du 23 décembre 2009)

Cet amendement apporte des précisions sur la manière de comptabiliser certains droits lorsque les instruments émis sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'émetteur.

> IFRIC 16 "Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger" (règlement CE n° 460/2009 du 04 juin 2009)

Cette interprétation précise le traitement comptable des opérations de couverture d'investissement net dans une activité à l'étranger.

> IFRIC 15 "Contrats de construction de biens immobiliers" (règlement CE n° 636/2009 du 22 juillet 2009)

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation du chiffre d'affaires provenant d'une activité de vente de biens immobiliers et, en particulier, si le contrat de construction relève

du champ d'application de la norme IAS 11 "Contrats de construction" ou de la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

> IFRIC 17 "Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires" (règlement CE n° 1142/2009 du 26 novembre 2009)

Cette interprétation traite des problématiques d'évaluation et de comptabilisation des distributions de dividendes en nature aux actionnaires.

> IFRIC 18 "Transferts d'actifs provenant de clients" (règlement CE n° 1164/2009 du 27 novembre 2009)

Cette interprétation précise les modalités de comptabilisation de transferts d'éléments d'immobilisations corporelles reçus de clients, et de flux de trésorerie destinés à acquérir ou à construire des éléments d'immobilisations corporelles.

Ces normes et interprétations ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée les normes et interprétations non encore adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par le Conseil national de la comptabilité

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2009-R-04 du 02 juillet 2009 du Conseil national de la comptabilité qui annule et remplace la recommandation n° 2004-R-03 du 27 octobre 2004. Cette nouvelle recommandation introduit les modifications apportées à la norme IAS 1 telles qu'adoptées par l'Union européenne le 17 décembre 2008.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi maintenu une présentation distincte du compte de résultat consolidé pour détailler les composantes de son résultat net et présente par ailleurs dans un nouvel état commençant par ce résultat net, le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ("*État du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres*").

Recours à des estimations

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

> la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les rubriques : "Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments financiers dérivés de couverture", "Actifs financiers disponibles à la vente" ;

> le montant des dépréciations des actifs financiers (prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance) ;

> le montant des participations dans les entreprises mises en équivalence ;

> la juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;

> le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;

> le montant des postes liés à l'activité d'assurance (provisions techniques et la participation différée active ou passive) ;

> les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;

> la valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises.

II - Principes de consolidation

1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous groupes et les comptes des filiales sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

2 - Méthodes de consolidation et notion de contrôle

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle exclusif lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques opérationnelle et financière d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le groupe Caisse des Dépôts détient directement ou indirectement, soit la majorité des droits de vote de la filiale, soit la moitié ou moins des droits de vote d'une entité et dispose de la majorité au sein des organes de direction ou est en mesure d'exercer une influence dominante.

Pour apprécier la notion de contrôle et déterminer le pourcentage de contrôle, sont pris en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe exerce un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques de l'entité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des filiales acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des filiales qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle a cessé.

Cas particulier des entités *ad hoc*

Ces entités, créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires sont consolidées dès lors qu'elles sont contrôlées en substance par le Groupe, même en l'absence de lien en capital. Les critères d'appréciation utilisés de façon non cumulative, pour déterminer l'existence du contrôle sur une entité *ad hoc* sont les suivants :

- les activités de l'entité sont exercées pour le compte exclusif du Groupe afin que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion pour obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité (mécanisme d'autopilotage) ;
- le Groupe a la capacité de bénéficier de la majorité des avantages de l'entité ;
- le Groupe conserve la majorité des risques relatifs à l'entité.

Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées

La quasi-totalité des entités consolidées clôture leurs comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du Groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre, sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

3 - Exclusions du périmètre de consolidation

Les participations détenues dans le cadre d'une activité de capital investissement et sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sont exclues du périmètre de consolidation, conformément à l'option prévue par la réglementation. Ces participations sont classées en "*Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option*".

Les sociétés d'HLM sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le Groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes internationales. Les titres de sociétés d'HLM sont comptabilisés en "*Actifs financiers disponibles à la vente*".

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en "*Actifs financiers disponibles à la vente*".

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en "*Actifs non courants destinés à être cédés*".

4 - Retraitements et opérations internes

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le Groupe.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés à hauteur de la détention du Groupe dans l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

5 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres lors de la consolidation.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

6 - Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Selon la possibilité offerte par IFRS 1, le groupe Caisse des Dépôts a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2006. Les écarts d'acquisition résiduels

à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation. Les actifs incorporels acquis avant le 1^{er} janvier 2006, tels que les parts de marché, qui ne sont pas reconnus par les normes IFRS, ont été reclassés en écarts d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs à la date de transition sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auxquels s'ajoutent tous les coûts directement attribuables au regroupement.

À la date d'acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité acquise intégrée et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III-8.

7 - Transactions avec les intérêts minoritaires

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de comptabiliser, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle est déjà établi, la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles réalisées par le Groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

8 - Information sectorielle

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le *reporting* interne utilisé par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts, lequel reflète l'organisation du Groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Le Groupe est géré en 6 pôles d'activité principaux :

- pôle Caisse des Dépôts ;
- pôle Entreprises et participations stratégiques ;
- pôle Fonds stratégique d'investissement (FSI) ;

- pôle Assurance ;
- pôle Immobilier ;
- pôle Services.

III - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne le 19 novembre 2004 et amendée ultérieurement, notamment par le règlement relatif à l'utilisation de l'option juste valeur paru en 2005.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture et les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués et comptabilisés à la valeur de marché, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

1.1 - Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie par la norme IAS 39 comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées et consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La meilleure estimation de la juste valeur est le prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

■ Instruments traités sur un marché actif

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Groupe se réfère notamment au prix des transactions les plus récentes.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

■ Instruments traités sur des marchés non actifs

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché "observables" ou "non observables".

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. La détermination de ces justes valeurs tient notamment compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Instruments valorisés à partir de modèles utilisant des données de marché observables.

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles basés notamment sur des modèles standards et qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière.

Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

Instruments valorisés à partir de modèles utilisant une part significative des données de marché non observables.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché ou utilisant des modèles d'évaluation non reconnus sur les marchés.

Ces instruments financiers sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur tel que défini par l'amendement à IFRS 7.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie "Actifs financiers disponibles à la vente" car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur.

1.2 - Titres

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés selon les quatre catégories d'actifs financiers définies par la norme IAS 39, à savoir :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- actifs financiers disponibles à la vente ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances.

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Selon la norme IAS 39, l'utilisation du portefeuille "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" résulte soit d'une intention de transaction, soit de l'utilisation de l'option de comptabilisation à la juste valeur.

Les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont par nature des actifs ou passifs financiers acquis dans l'objectif d'opérations de transaction.

Les actifs ou passifs financiers peuvent également être comptabilisés dans cette rubrique du bilan, sur option offerte par la norme, en substitution à la comptabilité de couverture, afin de ne pas comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ou encore, si un groupe d'actifs et/ou de passifs financiers et leur performance sont évalués sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques et si les informations sur ce groupe sont reportées sur cette base en interne.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont comptabilisées en résultat, dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat". Lors de la première application des IFRS, les ajustements de l'encours d'ouverture ont été comptabilisés en capitaux propres et ne seront jamais recyclés en résultat.

Les variations de juste valeur et les plus ou moins-values de cessions réalisées sont comptabilisées dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", du compte de résultat consolidé.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut. Il s'agit des titres qui ne sont classés dans aucune des trois autres catégories.

Cette catégorie comprend des titres à revenu fixe ou à revenu variable, initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré).

Les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables.

Lors de la cession ou de la dépréciation durable des titres, ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Concernant les titres de capitaux propres, une dépréciation est constatée en cas d'indices objectifs de dépréciation durable des actifs concernés.

Une dépréciation se caractérise par une baisse durable, c'est-à-dire importante ou prolongée, de la valeur de marché du titre par rapport à son prix d'acquisition.

En application de la position exprimée par l'IFRIC en juillet 2009 et de la recommandation formulée par l'AMF, la Caisse des Dépôts (Section générale) a revu les critères de dépréciation à caractère durable en distinguant les notions de "caractère significatif" et de "caractère durable" à travers des critères distincts et non cumulatifs. Les critères de dépréciation retenus s'inscrivent à deux niveaux.

- > 1^{er} niveau : seuils de déclenchement d'une analyse documentée
- critère de baisse importante : décote de plus de 30 % du cours de clôture à la date d'arrêt ; ou

- critère de baisse prolongée : décote de plus de 30 % du cours moyen sur les 12 derniers mois.

Ces deux critères constituent des indicateurs significatifs permettant d'identifier les titres sur lesquels une analyse multicritère documentée sera réalisée. À l'issue de cette analyse, le principe du "jugement d'expert" s'exerce pour déterminer si une dépréciation par résultat doit être constatée.

> 2^e niveau : critères de déclenchement mécanique de la dépréciation

Sauf événements exceptionnels dûment justifiés, une dépréciation sera constatée à partir du moment où l'un des deux critères de déclenchement mécanique de dépréciation est atteint :

- titre en décote de plus de 50 % du cours de clôture à la date d'arrêt par rapport au coût d'acquisition ; ou
- titre en moins-value depuis plus de 3 ans par rapport au coût d'acquisition.

Lorsqu'une telle indication objective de dépréciation est constatée, la moins value latente relevée sur le titre est enregistrée automatiquement en résultat.

Les critères retenus par la Caisse des Dépôts (Section générale) sont appliqués par les autres entités, sauf si au regard de l'activité de ces autres entités, d'autres critères de dépréciation durable paraissent plus pertinents.

La dépréciation des titres de capitaux propres est enregistrée dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*" du compte de résultat et ne peut être reprise qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Quant aux titres de dettes, une dépréciation est constatée en résultat lorsqu'un risque de contrepartie est avéré, avec une reprise possible en résultat en cas d'amélioration ultérieure.

Les revenus comptabilisés sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans la rubrique "*Intérêts et produits assimilés*" du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans la rubrique "*Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente*" du compte de résultat.

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers, autres que des dérivés, avec des paiements fixes ou déterminables et une échéance fixée, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie implique l'obligation de ne pas céder les titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en "*Actifs financiers disponibles à la vente*" et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant deux ans), sauf si la vente intervient à une date très proche de l'échéance, ou si la quasi-totalité du principal des titres a été encaissée, ou enfin si la vente est justifiée par un événement externe isolé ou imprévisible (par exemple en cas de dégradation importante de la qualité du crédit de l'émetteur).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas autorisée.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus (sauf lorsque le caractère non matériel des frais de transaction est démontré). Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs à l'encours net d'origine sur la durée de vie prévue de l'instrument financier.

En cas de signe objectif de dépréciation, une provision est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la provision excédentaire est reprise.

■ Prêts et créances

La possibilité de classer des titres de créances non cotés à revenu fixe ou déterminable, dans la catégorie des "Prêts et créances", n'a pas été retenue par le groupe Caisse des Dépôts.

1.3 - Crédits

Les crédits du Groupe sont affectés à la catégorie "*Prêts et créances*", sur les établissements de crédit ou sur la clientèle, suivant la contrepartie.

Lors de leur comptabilisation initiale, les crédits sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur du crédit correspond à son nominal, diminué le cas échéant de commissions perçues, d'une éventuelle décote, et augmenté des coûts de transaction.

Ultérieurement, les crédits sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les intérêts courus sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances affectées à cette catégorie peuvent faire l'objet d'une dépréciation. C'est le cas, dès lors qu'il existe une indication objective de l'existence d'un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt susceptible de générer une perte mesurable.

L'existence éventuelle d'une dépréciation est identifiée au niveau individuel du crédit, puis au niveau collectif, sur la base d'un portefeuille de crédits.

Les dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable des crédits avant dépréciation et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Les dépréciations sont enregistrées sous forme de provisions ou de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle: les créances douteuses assorties de provisions et les créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective: les créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

■ Provisionnement sur base individuelle

Les créances dépréciées sur base individuelle du groupe Caisse des Dépôts comprennent les créances douteuses non compromises et les créances douteuses compromises. La classification imposée par le règlement n° 2002-03 du CRC, applicable aux comptes individuels, a été maintenue dans les comptes sous référentiel IFRS.

Concernant les créances douteuses, le groupe Caisse des Dépôts retient comme indices objectifs de dépréciation au sens de la norme IAS 39, les critères de risque avéré utilisés en normes françaises.

Il existe un risque avéré lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues, et ce, notwithstanding l'existence de garantie ou de caution.

En tout état de cause, sont considérées comme douteuses, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe une ou plusieurs échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales) ;
- lorsque la situation financière de la contrepartie est dégradée de telle sorte qu'elle se traduit par un risque de non-recouvrement ;
- lorsqu'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Les créances douteuses non compromises sont des créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Les créances douteuses compromises sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est comptabilisée sous forme de dépréciation. Les dépréciations constituées correspondent en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble des pertes provisionnelles au titre des encours douteux et douteux compromis.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance, ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée dans la rubrique "Coût du risque" du compte de résultat. Pour les créances restructurées en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt.

Les dotations et les reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation

de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

■ Provisionnement sur base collective

Les analyses menées au sein du groupe Caisse des Dépôts ont conclu à l'absence de groupe de crédits présentant des caractéristiques de risques de crédit similaires, de caractère significatif et impliquant la constitution de dépréciations significatives sur base collective.

1.4 - Passifs financiers

Deux catégories de passifs financiers sont identifiées par la norme IAS 39 :

- les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- les autres passifs financiers.

Ces autres passifs financiers sont comptabilisés en juste valeur à l'origine puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif lors des arrêts comptables suivants.

1.5 - Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour l'émetteur de remettre des liquidités ou un autre actif financier, ou encore d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées en date de clôture à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

1.6 - Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêts comptables, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

■ Dérivés de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans la rubrique "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

■ Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une autre monnaie que l'euro.

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, une documentation de la relation de couverture doit être établie dès sa mise en place.

Ainsi, dans le cadre d'une intention de gestion de couverture, les conditions suivantes doivent être remplies :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'élément couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et à chaque arrêté, de manière prospective et rétrospective.

Les instruments financiers dérivés de couverture sont portés au bilan dans la rubrique "*Instruments financiers dérivés de couverture*".

Le groupe Caisse des Dépôts a choisi de retenir l'option offerte par la norme IAS 39 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en "*Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat*". C'est notamment le cas des obligations d'État et titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Si cet instrument hybride n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte dès lors que, dès l'initiation de l'opération, les caractéristiques économiques et les risques associés de cet instrument dérivé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques et risques du contrat hôte. Le dérivé ainsi séparé est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans la rubrique des "*Actifs ou passifs à la juste valeur par résultat*".

1.7 - Garanties financières données

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes de l'instrument d'emprunt initiaux ou modifiés.

Les garanties financières données par le groupe Caisse des Dépôts sont évaluées initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre le montant de l'obligation et le montant initialement enregistré diminué le cas échéant de l'amortissement cumulé de la commission de garantie.

Elles font, le cas échéant, l'objet d'une provision au passif du bilan, selon les dispositions de la norme IAS 37.

1.8 - Engagements de financement

Les engagements de financement du groupe Caisse des Dépôts sont évalués initialement à leur juste valeur. Ils sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 37 dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme des instruments dérivés.

1.9 - Opérations de pensions livrées et de prêts de titres

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Toutefois, si le cessionnaire peut disposer librement de ces titres (pour les céder, les mettre en pension ou les prêter), les titres sont reclassés dans un sous-compte de titres ou dans un sous-compte de créances.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Toutefois, en cas de cession, de mise en pension ou de prêt de ces titres par le cessionnaire, une dette représentative de son obligation de rachat des titres empruntés ou reçus en pension est inscrite au bilan du cessionnaire. Cette dette est valorisée à la juste valeur.

2 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les investissements du groupe Caisse des Dépôts dans ses entreprises associées sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au Groupe. L'écart d'acquisition afférent à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation et n'est pas amorti.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, le groupe Caisse des Dépôts applique les dispositions d'IAS 39 pour déterminer s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur au titre de la participation de l'investisseur dans l'entreprise associée.

S'il existe un indicateur de dépréciation selon les critères énoncés par la norme IAS 39, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36. Ainsi, en pratique, la valeur comptable de la participation mise en équivalence est le plus souvent comparée à sa valeur d'utilité calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la valeur de marché.

3 - Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les rubriques du bilan dédiées lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

4 - Opérations en devises

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les actifs non monétaires :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

5 - Avantages du personnel

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation, qui sont payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit ;
- les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté, qui sont payables douze mois, ou plus, après la clôture de l'exercice ;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

5.1 - Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages qui sont dus dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

5.2 - Avantages postérieurs à l'emploi

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux sur titres d'État français ou aux taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise l'option proposée par la norme IAS 19 amendée en 2005, qui permet de comptabiliser en capitaux propres l'intégralité des écarts actuariels relatifs aux régimes à prestations définies d'avantages postérieurs à l'emploi.

En cas de mise en place d'un nouveau régime ou d'un avenant, le coût des services passés est étalé sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

À l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

5.3 - Autres avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

6 - Paiements fondés sur des actions

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du Groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 7 novembre 2002, et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. À chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

7 - Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- gros œuvre : 30 à 100 ans ;
- couverture / façade : 25 à 40 ans ;
- agencements : 10 à 25 ans ;
- installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur 3 ans.

À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

8 - Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de cession, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

9 - Contrats de location-financement

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- l'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- la durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;
- la valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- la spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui répond aux objectifs suivants :

- faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

10 - Concessions

Les entités du groupe Caisse des Dépôts pour lesquelles l'impact est significatif appliquent de manière anticipée l'interprétation IFRIC 12 "Accords de concession de services".

11 - Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent, et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

12 - Impôts courants et différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du Groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Pour la France, les taux d'imposition différée appliqués s'établissent pour le 31 décembre 2009 :

- à 34,43 % contribution sociale incluse pour le taux de droit commun, identique au 31 décembre 2008 ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse pour le taux réduit long terme, comprenant notamment les cessions et certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux, identiques au 31 décembre 2008 ;
- à 19,63 % contribution sociale incluse pour les plus-values de cession long terme sur TSPI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées détenus depuis plus de 2 ans, identique au 31 décembre 2008 ;

- à 1,72 % pour les plus-values de cession long terme de titres de participation au sens comptable et fiscal détenus depuis plus de 2 ans, exclusion faite des TSPI non cotées, identique au 31 décembre 2008.

Il convient de noter toutefois, que les plus et moins-values réalisées sur les titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 millions d'euros, sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein ; pour les titres détenus depuis plus de deux ans et à plus de 5 % le taux applicable est de 1,72 %.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

13 - Activités d'assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et aux passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles IFRS communes à tous les autres actifs et passifs du Groupe. Ils sont présentés au bilan dans les postes de même nature, et au compte de résultat dans la rubrique "*Produits et charges des autres activités*" avec information en annexe.

Ainsi, les actifs financiers des sociétés d'assurance sont répartis dans les quatre catégories prévues par la norme IAS 39 et évalués selon les dispositions prévues par cette norme.

Les passifs d'assurance sont pour la plupart évalués selon les règles actuellement en vigueur en référentiel français, dans l'attente de la publication de la phase II de la norme IFRS 4.

En application de la norme IFRS 4 dans sa version actuelle, les contrats se répartissent, en effet, en trois catégories :

- > les contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats comportant un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4 : contrats de prévoyance, retraite, dommage aux biens et les contrats d'épargne en unités de compte avec garantie plancher ;
- > les contrats financiers émis par l'assureur comportant un élément de participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire, contrats en unités de compte comportant des supports en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire ;
- > les contrats d'investissement sans participation aux bénéfices discrétionnaire : contrats d'épargne en unités de compte sans support en euros et sans garantie plancher.

Les contrats correspondant aux deux premières catégories entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 4 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme. Les provisions techniques relatives à ces contrats restent évaluées selon les principes appliqués en référentiel français et les contrats avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité reflet".

La "comptabilité reflet" permet de répondre comptablement au risque de déséquilibre actif/passif artificiellement généré par des modes différents de valorisation de l'actif et du passif. Elle consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés. Elle reflète donc les droits potentiels des assurés sur les plus-values latentes relatives aux instruments financiers valorisés en juste valeur ou leurs participations potentielles aux pertes en cas de moins-values latentes.

Le montant de la participation aux bénéfices différée nette issue de la comptabilité reflet est comptabilisé, soit au passif dans la rubrique « Provisions techniques des sociétés d'assurance » (participation aux bénéfices différée passive nette), soit à l'actif dans la rubrique « Participation aux bénéfices différée » (participation aux bénéfices différée active nette), suivant la situation de l'entité juridique considérée.

La participation aux bénéfices différée, lorsqu'elle est active, est soumise à un test de recouvrabilité. Ce test vise à démontrer que son montant, dans le contexte de continuité d'exploitation dans lequel s'inscrit le Groupe, est recouvrable sur des participations aux bénéfices futures ou latentes et ne conduit pas à une insuffisance des engagements comptabilisés par le Groupe par rapport à ses engagements économiques.

À chaque arrêté comptable, le Groupe s'assure que les passifs d'assurance comptabilisés nets d'actifs d'assurance (participation aux bénéfices différée et actifs incorporels liés à l'assurance) sont suffisants en utilisant les estimations actuelles de flux de trésorerie futurs issus des contrats d'assurance et des contrats financiers avec participation aux bénéfices discrétionnaire. La réalisation de ce test repose sur les outils de modélisation de gestion actif/passif, et permet d'évaluer les engagements dans un grand nombre de scénarii économiques par une approche stochastique après prise en compte notamment des dérivés incorporés (options de rachat des assurés, taux garantis...) et des frais de gestion. Ce test permet de déterminer la valeur économique des passifs qui correspond à la moyenne des trajectoires stochastiques. Pour la réalisation de ce test, le Groupe procède à un regroupement de ses contrats similaires. Les résultats du test sont analysés au niveau de l'entité juridique : si, au niveau de l'entité juridique, la somme de la valeur de rachat et de la participation aux bénéfices différée (active ou passive), nette des coûts d'acquisition différés et d'actifs incorporels liés, est inférieure aux provisions d'assurance évaluées à la juste valeur, l'insuffisance est enregistrée en contrepartie du résultat.

Les contrats correspondant à la dernière catégorie entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39 et sont soumis aux règles de comptabilisation et d'évaluation prévues par cette norme.

14 - Capital

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

3. Notes relatives au compte de résultat consolidé

Note 1 - Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	26		26	129		129
Comptes et prêts/emprunts à terme	18	(282)	(264)	83	(818)	(735)
Pensions	9		9	26		26
Autres opérations dont instruments de couverture	15	(2)	13	12		12
Opérations interbancaires	68	(284)	(216)	250	(818)	(568)
Comptes ordinaires et assimilés	17		17	27		27
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	182	(513)	(331)	856	(769)	87
Autres opérations dont instruments de couverture	38		38	54		54
Opérations avec la clientèle	237	(513)	(276)	937	(769)	168
Actifs financiers disponibles à la vente	3 814	(113)	3 701	3 662	(89)	3 573
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	845	(44)	801	878	(58)	820
Autres opérations dont instruments de couverture	115	(129)	(14)			
Opérations sur instruments financiers	4 774	(286)	4 488	4 540	(147)	4 393
Dettes représentées par un titre		(301)	(301)		(488)	(488)
Dettes subordonnées		(32)	(32)		(42)	(42)
Emprunts émis et assimilés		(333)	(333)		(530)	(530)
Total des produits et charges d'intérêts et assimilés	5 079	(1 416)	3 663	5 727	(2 264)	3 463

Note 2 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations interbancaires et assimilées				
Opérations avec la clientèle	7		13	
Opérations sur titres et dérivés		(26)		(25)
Autres prestations de services financiers	41	(41)	35	(56)
Autres commissions				
Total des produits ou charges nets de commissions	48	(67)	48	(81)

Note 3 - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	116	(1)	215	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	2 195	60	(4 301)	(3)
Dividendes	211		162	
Autres produits et charges sur titres	(317)		2 768	
Titres	2 205	59	(1 156)	(3)
Gains ou pertes nets de cession	6		(3)	
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(229)		(16)	
Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture	(223)		(19)	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus			3	
Autres produits et charges sur prêts				
Prêts			3	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(80)	(80)	(166)	(166)
Autres produits et charges sur emprunts				
Emprunts	(80)	(80)	(166)	(166)
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
Engagements				
Couvertures de juste valeur	(162)		3	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(7)		(2)	
Résultat des opérations de couverture	(169)		1	
Portefeuilles couverts en taux				
Portefeuilles couverts en taux				
Opérations de change	15		(69)	
Opérations de change	15		(69)	
Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 748	(21)	(1 406)	(169)

Note 4 - Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Plus ou moins-values de cessions	227	49
Titres à revenu fixe	227	49
Plus ou moins-values de cessions	625	1 023
Dépréciations durables	(1 000)	(2 634)
Dividendes	1 105	1 111
Titres à revenu variable	730	(500)
Prêts		
Autres produits et charges sur titres	2	(1)
Total gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente	959	(452)

Note 5 - Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations sur immeubles de placement	2 064	(705)	1 538	(510)
Produits et charges des autres activités	5 668	(2 214)	5 547	(2 481)
Produits et charges des activités d'assurance	12 731	(17 429)	11 131	(11 774)
Total produits et charges des autres activités	20 463	(20 348)	18 216	(14 765)

Note 6 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges de personnel	(2 946)	(2 773)
Autres charges et services extérieurs	(999)	(937)
Dotations/reprises de provisions	(1)	12
Autres charges générales d'exploitation	(1 000)	(925)
Total charges générales d'exploitation	(3 946)	(3 698)

Note 7 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit			2	
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	13	(38)	20	(16)
Dépréciation des titres disponibles à la vente	4	(50)	2	(159)
Dépréciation des titres détenus jusqu'à l'échéance				
Dépréciation des engagements par signature et autres engagements				
Dépréciations	17	(88)	24	(175)
Autres provisions pour risque de contrepartie	89	(8)	4	(91)
Autres provisions pour risque de contrepartie	89	(8)	4	(91)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(20)	1	(16)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
Pertes et récupérations		(20)	1	(16)
Coût du risque	106	(116)	29	(282)

Note 8 - Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	9	21
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations	9	21
Gains ou pertes sur cession de titres	134	17
Plus ou moins-values de dilution	(1)	4
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(12)	(3)
Gains ou pertes sur titres consolidés	121	18
Autres gains et pertes		
Autres gains et pertes		
Total gains ou pertes nets sur autres actifs	130	39

Note 9 - Impôt sur les bénéfices

9.1 - Composante de la charge d'impôt

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charge d'impôt courant	(735)	(722)
Charge d'exit tax (régime SIIC)		5
Charge d'impôt différé	355	630
Charge d'impôt de l'exercice	(380)	(87)

9.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat net part du Groupe	1 980	(1 468)
Intérêts des minoritaires	498	172
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(678)	1 915
Variations de valeur des écarts d'acquisition	48	
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(3)	
Impôt sur les bénéfices	380	87
Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	2 225	706
Taux d'impôt théorique ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	(766)	(243)
Effet des opérations défiscalisées ou imposées à taux réduit	(138)	89
Effet des différences permanentes	488	(8)
Effet de l'utilisation des reports déficitaires	(12)	(12)
Exit tax		5
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	30	34
Autres éléments	18	48
Charge d'impôt consolidée	(380)	(87)
Taux d'impôt effectif	17,08 %	12,33 %

(1) Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2009.

Note 10 - Résultat par pôle

(en millions d'euros)	Pôle CDC et filiales directes		Pôle Entreprises et participations stratégiques	
	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés	2 035	2 681		
Intérêts et charges assimilés	(1 012)	(1 861)		
Commissions (produits)	48	48		
Commissions (charges)	(38)	(46)		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(231)	(339)		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	340	(208)		
Produits des autres activités	601	636		
Charges des autres activités	(669)	(682)		
Produit net bancaire	1 074	229		
Charges générales d'exploitation	(371)	(375)		
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(108)	(107)		
Résultat brut d'exploitation	595	(253)		
Coût du risque	(41)	(26)		
Résultat d'exploitation	554	(279)		
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	305	(522)	271	(1 466)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(22)	10		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(10)	(1)		
Résultat avant impôt	827	(792)	271	(1 466)
Impôts sur les bénéfices	(93)	93		
Résultat net d'impôt des activités abandonnées				
Résultat net	734	(699)	271	(1 466)
Intérêts des minoritaires	(4)	43	(15)	(6)
Résultat net part du Groupe	730	(656)	256	(1 472)

Pôle FSI		Pôle Assurance		Pôle Immobilier		Pôle Services		Total	
31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2008
14		3 014	3 026	9	14	7	6	5 079	5 727
3		(144)	(143)	(207)	(196)	(56)	(64)	(1 416)	(2 264)
		(29)	(35)					48	48
3		1 977	(1 082)	(1)	16		(1)	(67)	(81)
188		428	(250)	2	6	1		1 748	(1 406)
		13 281	11 382	2 812	2 702	3 769	3 496	959	(452)
		(17 654)	(11 977)	(1 318)	(1 423)	(707)	(683)	20 463	18 216
								(20 348)	(14 765)
208		873	921	1 297	1 119	3 014	2 754	6 466	5 023
(26)		(338)	(306)	(591)	(598)	(2 620)	(2 419)	(3 946)	(3 698)
		(17)	(13)	(35)	(27)	(255)	(258)	(415)	(405)
182		518	602	671	494	139	77	2 105	920
		40	(220)	(7)	(6)	(2)	(1)	(10)	(253)
182		558	382	664	488	137	76	2 095	667
68		13	12	5	1	16	60	678	(1 915)
(1)		100	8	44		9	21	130	39
		(36)			(1)	(2)	2	(48)	
249		635	402	713	488	160	159	2 855	(1 209)
(2)		(178)	(75)	(58)	(62)	(49)	(43)	(380)	(87)
						3		3	
247		457	327	655	426	114	116	2 478	(1 296)
(130)		(72)	(61)	(230)	(124)	(47)	(24)	(498)	(172)
117		385	266	425	302	67	92	1 980	(1 468)

4. Notes relatives au bilan consolidé

Note 11- Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Obligations d'État		242	361	118
Bons du Trésor				
Autres obligations	11 066	307	10 476	39
Titres de créances négociables	587	213	831	219
OPCVM	12 359		10 338	
Autres titres	5		5	
Titres à revenu fixe	24 017	762	22 011	376
Actions	2 550		2 307	
FCPR	3			
Autres titres	2 954	4	2 303	339
Actions et autres titres à revenu variable	5 507	4	4 610	339
Instrument financiers dérivés de transaction	1 361		1 089	
Instrument financiers dérivés de transaction	1 361		1 089	
Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 885	766	27 710	715

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Intrinsèque	Sur option	Intrinsèque	Sur option
Établissements de crédit				
Clientèle				
Emprunts et comptes à terme				
Obligations				
Titres de créances négociables		3 972		2 156
Autres				
Dettes représentées par un titre		3 972		2 156
Dettes de titres				
Dettes de titres				
Instrument financiers dérivés de transaction	955		780	
Instrument financiers dérivés de transaction	955		780	
Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat	955	3 972	780	2 156

Note 12 - Instruments dérivés de couverture - Actif et passif

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de taux	28	15
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	28	15
Instruments de taux	155	146
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de flux de trésorerie	155	146
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des Instruments financiers dérivés de couverture - Actif	183	161

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Instruments de taux	429	240
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture de juste valeur	429	240
Instruments de taux	320	304
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments	2	6
Couverture de flux de trésorerie	322	310
Instruments de taux		
Instruments de change		
Instruments sur action		
Autres instruments		
Couverture des investissements nets en devises		
Total des Instruments financiers dérivés de couverture - Passif	751	550

Note 13 - Actifs financiers disponibles à la vente

	31.12.2009			31.12.2008		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
(en millions d'euros)						
Obligations d'État	15 210			13 744		3
Bons du Trésor	1 320		20	365		
Autres obligations	53 036	47	2 320	46 359	15	467
Titres de créances négociables	26 380	308	3	27 528	22	47
OPCVM	5 855		81	4 620		(384)
Autres titres	460		(34)	650		(70)
Créances rattachées	1 707			1 521		
Titres à revenu fixe	103 968	355	2 390	94 787	37	63
Actions	31 189		6 726	23 100		3 100
FCPR	692		7	788		44
Autres titres	5 528		1 110	2 178		(179)
Actions et autres titres à revenu variable	37 409		7 843	26 066		2 965
Total des actifs disponibles à la vente	141 377	355	10 233	120 853	37	3 028

■ Dépréciations des actifs disponibles à la vente

	31.12.2009	31.12.2008
(en millions d'euros)		
Titres à revenu fixe	(302)	(256)
Actions et autres titres à revenu variable	(6 389)	(5 841)
Total dépréciations	(6 691)	(6 097)

Note 14 - Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs et prêts JJ	9 230	7 065
Comptes courants du fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	2	21
Créances douteuses		
Dépréciations		
Créances à vue sur les établissements de crédit	9 232	7 086
Comptes et prêts à terme	3 152	4 068
Créances à terme sur le fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée	5	341
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés		
Avances rattachées à des titres		
Autres créances		
Créances rattachées		3
Créances douteuses	199	156
Dépréciations	(10)	(8)
Créances à terme sur les établissements de crédit	3 346	4 560
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	12 578	11 646

Note 15 - Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	1 371	1 399
Créances rattachées		1
Créances douteuses	6	6
Dépréciations	(4)	(6)
Comptes ordinaires débiteurs	1 373	1 400
Prêts à la clientèle financière	5	1
Crédits de trésorerie	15 163	6 473
Crédits à l'équipement	473	478
Crédits au logement	484	493
Avances rattachées à des titres	670	624
Prêts participatifs		
Prêts subordonnés	26	31
Opérations de location financement	29	34
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	2 006	1 849
Créances rattachées	74	73
Créances douteuses	449	449
Dépréciations	(141)	(119)
Autres concours à la clientèle	19 238	10 386
Part des réassureurs dans les provisions techniques et passifs financiers	2 761	2 534
Autres actifs d'assurance	1 264	1 350
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	4 025	3 884
Total des prêts et créances sur la clientèle	24 636	15 670

Note 16 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Obligations d'État	1 158	1 134
Bons du Trésor	500	497
Autres obligations	11 072	12 441
Titres de créances négociables	4 886	4 962
Autres titres	3	5
Créances rattachées	410	455
Dépréciations	(20)	(12)
Titres à revenu fixe	18 009	19 482
Autres actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 009	19 482

Note 17 - Impôts

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Impôts différés	(1 189)	(126)
Créances/Dettes d'impôt	(470)	(128)
Total	(1 659)	(254)

■ Ventilation des impôts différés par nature

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur sur instruments financiers et titres	(1 752)	(325)
Plus-values en sursis d'imposition	(347)	(513)
Réserve de capitalisation	(222)	(217)
Juste valeur sur instruments financiers par résultat	150	(52)
Décalages temporels sur titres	943	885
Autres décalages temporels	39	96
Total des impôts différés comptabilisés	(1 189)	(126)
<i>dont</i>		
- Impôts différés actifs	151	428
- Impôts différés passifs	(1 340)	(554)

Le Conseil national de la comptabilité (CNC) a publié le 14 janvier 2010 un communiqué relatif au traitement comptable de la contribution économique territoriale (CET) pour les sociétés établissant leurs comptes consolidés selon les normes IFRS. Le CNC note en particulier concernant la composante sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qu'il convient à chaque entreprise de déterminer s'il s'agit d'un impôt ou d'une charge opérationnelle. À ce stade, et compte tenu de l'analyse actuelle des textes, aucun impôt différé n'a été constaté sur la contribution à la valeur ajoutée des entreprises, le Groupe envisageant le maintien de cette charge en résultat opérationnel.

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges constatées d'avance	113	107
Produits à recevoir	241	243
Autres comptes de régularisation	972	951
Comptes de régularisation	1 326	1 301
Débiteurs divers	2 523	3 028
Stocks et assimilés	687	586
Dépôts de garantie	133	110
Créances clients	1 189	1 120
Autres actifs divers ⁽¹⁾	2 163	421
Dépréciations	(311)	(270)
Actifs divers	6 384	4 995
Total des comptes de régularisation et actifs divers	7 710	6 296

(1) Dont part de l'État dans le capital souscrit non appelé du FSI pour 1 780 M€.

Note 19 - Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

■ Actif

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement (*)	312	26
Immobilisations d'exploitation	31	25
Autres actifs destinés à être cédés	227	
Actifs en cours de cession	570	51
Portefeuille de prêts et créances		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés	2	
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation	46	
Autres actifs des activités abandonnées	1	
Actifs des activités abandonnées	49	
Total des actifs non courants destinés à être cédés	619	51

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 1 500 M€ au 31 décembre 2009.

■ Passif

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Passifs non courants destinés à être cédés	200	
Passifs non courants destinés à être cédés	200	
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	26	
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes	2	
Dettes liées aux activités abandonnées	28	
Total des passifs non courants destinés à être cédés	228	

Note 20 - Participations dans les entreprises mises en équivalence

20.1 - Bilan

	31.12.2009		31.12.2008	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	680	63	2 605	761
AEW EUROPE	84	63	85	63
LOGISTIS	38		38	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	98		104	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	460			
EIFFAGE ⁽¹⁾			781	53
SOPROL ⁽¹⁾			350	53
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽¹⁾			929	592
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾			71	
HIME ⁽¹⁾			109	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽¹⁾			138	
Pôle Entreprises et participations stratégiques	2 649	477	1 809	477
OSEO FINANCEMENT	610		600	
DEXIA	2 039	477	1 209	477
Pôle FSI	2 399	788		
EIFFAGE ⁽¹⁾	803	101		
SOPROL ⁽¹⁾	318	53		
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽¹⁾	947	592		
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾	72			
HIME ⁽¹⁾	77			
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽¹⁾	114			
DAHER SA	68	42		
Pôle Assurance			167	
Groupe CNP ASSURANCES			167	
Pôle Immobilier	6		1	
Groupe ICADE	6		1	
Pôle Services	166	38	140	21
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	58	20	70	21
Groupe SANTOLINE	71		61	
Groupe EGIS	32	18	7	
Groupe TRANSDEV	5		2	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5 900	1 366	4 721	1 259

(1) Sociétés apportées au Fonds stratégique d'investissement le 15 juillet 2009.

20.2 - Compte de résultat

	31.12.2009		31.12.2008	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	Dont correction de valeur des écarts d'acquisition
(en millions d'euros)				
Pôle Caisse des Dépôts	304	52	(522)	(601)
AEW EUROPE	5		5	
LOGISTIS	2		2	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	(2)		(7)	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	224			
EIFFAGE ⁽¹⁾	67	52	(437)	(476)
SOPROL ⁽¹⁾	4		9	
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽¹⁾	30		59	
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾	2		(119)	(125)
HIME ⁽¹⁾	(11)		(11)	
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽¹⁾	(17)		(23)	
Pôle Entreprises et participations stratégiques	271		(1 466)	(1 268)
OSEO FINANCEMENT	14		15	
DEXIA	257		(1 481)	(1 268)
Pôle FSI	69			
EIFFAGE ⁽¹⁾	41			
SOPROL ⁽¹⁾	13			
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽¹⁾	37			
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽¹⁾	3			
HIME ⁽¹⁾	(14)			
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽¹⁾	(10)			
DAHER SA	(1)			
Pôle Assurance	13		12	
Groupe CNP ASSURANCES	13		12	
Pôle Immobilier	5		1	
Groupe ICADE	5		1	
Pôle Services	16	(1)	60	(1)
Groupe SANTOLINE	10		49	
Groupe EGIS	5		9	(1)
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	1	(1)	4	
Groupe TRANSDEV			(2)	
Quote-part des sociétés mises en équivalence dans le résultat	678	51	(1 915)	(1 870)

(1) Sociétés apportées au Fonds stratégique d'investissement le 15 juillet 2009.

Note 21 - Détail des immobilisations

21.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	31.12.2008	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2009
Terrains	2 612	64	(42)	(166)	2 468
Constructions	7 098	145	(593)	(201)	6 449
Installations techniques et agencements	245		(34)	14	225
Forêts et réserves foncières	200				200
Avances et acomptes		7		23	30
Subventions d'investissement	(299)	(37)		69	(267)
Immobilisations en cours	397	726		(220)	903
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres	1		(116)	116	1
Immeubles de placement	10 264	905	(785)	(365)	10 019
Terrains	319	40		(126)	233
Constructions	947	60	(7)	(46)	954
Installations techniques et agencements	1 479	65	(34)	(19)	1 491
Avances et acomptes	26	3		(26)	3
Subventions d'investissement	(72)	(10)	13	5	(64)
Immobilisations en cours	277	75	(1)	(256)	95
Autres	2 070	153	(115)	70	2 178
Immobilisations corporelles	5 046	386	(144)	(398)	4 890
Logiciels	608	19	(3)	63	687
Concessions, brevets, licences	135	2		36	173
Immobilisations en cours	65	64	(1)	(62)	66
Autres immobilisations incorporelles	331	254	(35)	41	591
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	116	18		9	143
Immobilisations incorporelles	1 255	357	(39)	87	1 660

21.2 - Amortissements et dépréciations

(en millions d'euros)	31.12.2008	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2009
Terrains	(21)	(69)			(90)
Constructions	(2 125)	(233)	134	602	(1 622)
Installations techniques et agencements	(186)	(9)	31		(164)
Forêts et réserves foncières	(37)	(4)			(41)
Subventions d'investissement	151		2	(57)	96
Immobilisations incorporelles de placement	(7)	(2)			(9)
Autres	(28)	(46)	(53)	2	(125)
Immeubles de placement	(2 253)	(363)	114	547	(1 955)
Terrains	(1)			1	
Constructions	(354)	(39)	4	28	(361)
Installations techniques et agencements	(806)	(88)	27	60	(807)
Autres	(1 157)	(186)	90	(18)	(1 271)
Immobilisations corporelles	(2 318)	(313)	121	71	(2 439)
Logiciels	(512)	(79)	3		(588)
Concessions, brevets, licences	(59)	(12)			(71)
Immobilisations en cours					
Autres immobilisations incorporelles	(61)	(48)		4	(105)
Immobilisations incorporelles de contrats d'assurance-vie	(48)	(60)		(8)	(116)
Immobilisations incorporelles	(680)	(199)	3	(4)	(880)

(en millions d'euros)	Valeur nette au 31.12.2008	Valeur nette au 31.12.2009
Immeubles de placement (*)	8 011	8 064
Immobilisations corporelles	2 728	2 451
Immobilisations incorporelles	575	780
Total	11 314	11 295

(*) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 12 710 M€ au 31 décembre 2009 contre 15 098 M€ au 31 décembre 2008.

Note 22 - Écarts d'acquisition

22.1 - Variations des écarts d'acquisition

	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvements	31.12.2009
<i>(en millions d'euros)</i>						
Pôle Caisse des Dépôts	9			(9)		
Pôle Assurance						
Groupe CNP ASSURANCES	473	66		(36)	2	505
Pôle Immobilier						
Groupe ICADE	131		(28)		(26)	77
Pôle Services						
Groupe EGIS	11	2				13
Groupe TRANSDEV	299	92		(2)	(6)	383
Groupe COMPAGNIE DES ALPES	294			(1)	1	294
Total des écarts d'acquisition	1 217	160	(28)	(48)	(29)	1 272

22.2 - Ventilation des principaux écarts d'acquisition

(en millions d'euros)

	31.12.2009	31.12.2008
Pôle Caisse des Dépôts		
SCI ATHOS		9
Pôle Assurance		
CNP ASSURANCES	208	208
CNP UNICREDIT VITA	105	142
CAIXA SEGUROS	86	64
BARCLAYS VIDA Y PENSIONES	66	
AUTRES	40	59
Pôle Immobilier		
FONCIÈRE	8	34
PROMOTION	39	39
SERVICES	30	58
Pôle Services		
Groupe EGIS		
EGIS SA	3	3
ATELIER DU PAYSAGE	4	4
SOFREAVIA	2	2
EAZY PASS LTD	1	2
BIPROGEO-PROJEKT	3	
Groupe TRANSDEV		
CONNEXION	107	107
LONDON UNITED	35	33
GROUPE JOALTO	102	31
BLAZEFIELD HOLDINGS LIMITED	23	30
LIMOCAR	17	17
SZVB	16	16
ESPACES SA	14	14
BOURNEMOUTH TRANSPORT	9	12
TRANSDEV PARIS SUD	11	11
CAIMA	10	11
AUGER	5	
VWS	5	
AUTRES	29	17
Groupe COMPAGNIE DES ALPES		
STVI	96	96
BELPARK BV	60	60
WALIBI WORLD BV	33	33
DOLFINARIUM	18	18
GREVIN & CIE SA	14	14
MERIBEL ALPINA	12	12
AVENIR LAND SAS	12	12
STGM	11	11
AUTRES	38	38
Total des écarts d'acquisition	1 272	1 217

Note 23 - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts JJ	4 646	3 026
Dettes à vue envers le fonds d'épargne	455	1 812
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	2	5
Dettes à vue	5 103	4 843
Comptes et emprunts à terme	9 694	11 561
Titres et valeurs donnés en pension livrée	9 675	6 138
Dettes rattachées	87	123
Dettes à terme	19 456	17 822
Total des dettes envers les établissements de crédit	24 559	22 665

Note 24 - Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	34 108	31 482
Dettes rattachées		1
Comptes ordinaires créditeurs	34 108	31 483
Consignations	3 572	3 366
Comptes créditeurs à terme	3 526	4 736
Titres et valeurs donnés en pension livrée	650	1 315
Autres dettes à terme envers la clientèle	4	11
Dettes rattachées	525	565
Autres dettes	8 277	9 993
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	674	590
Autres dettes d'assurance	257	255
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	931	845
Total des dettes envers la clientèle	43 316	42 321

Note 25 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Bons à moyen terme et autres titres de créances négociables émis	23 340	20 346
Dettes rattachées	7	20
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	23 347	20 366
Emprunts obligataires et assimilés	1 391	2 020
Dettes rattachées		
Emprunts obligataires et assimilés	1 391	2 020
Total des dettes représentées par un titre	24 738	22 386

Note 26 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits constatés d'avance	319	789
Charges à payer	27	27
Autres comptes de régularisation	1 549	2 433
Comptes de régularisation	1 895	3 249
Créditeurs divers	1 001	949
Dépôts de garantie	90	94
Dettes fournisseurs	940	977
Autres passifs divers	3 612	3 314
Passifs divers	5 643	5 334
Total des comptes de régularisation et passifs divers	7 538	8 583

Note 27 - Provisions techniques des sociétés d'assurance

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Provisions techniques brutes :		
Contrats d'assurance en unités de compte	10 891	9 282
Autres contrats d'assurance	32 092	25 401
Passifs relatifs à des contrats d'assurance	42 983	34 683
Contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	59 149	57 905
Contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	316	187
Contrats financiers en UC	3 795	4 292
Passifs relatifs à des contrats financiers	63 260	62 384
Participation aux bénéfices différée passive	2 766	144
Instrumentés dérivés séparés sur contrats		
Autres passifs	2 766	144
Total des provisions techniques des sociétés d'assurance	109 009	97 211
Participation aux bénéfices différée active ⁽¹⁾		472

(1) Compte tenu des moins-values latentes comptabilisées sur l'année 2008, l'application de la comptabilité reflet conduit à comptabiliser une participation aux bénéfices différée nette active. Le test de recouvrabilité mené au 31 décembre 2008 démontre la capacité du groupe CNP Assurances à recouvrer cette participation active dans le temps sur des participations futures ou latentes.

Note 28 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2009
Provisions pour engagements sociaux	361	47	(28)	(14)	23	389
Provisions pour risques immobiliers	24	8	(7)		(6)	19
Provisions pour risques de contrepartie	90	33	(38)	(4)	22	103
Autres provisions	643	136	(194)	(121)	(18)	446
Total des provisions	1 118	224	(267)	(139)	21	957

Note 29 - Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts de garantie à caractère mutuel		4
Titres subordonnés à terme	508	664
Titres subordonnés à durée indéterminée	92	92
Total des Dettes subordonnées	600	760

■ Détail des dettes subordonnées

(en millions d'euros)	Date d'émission	Date d'échéance	Référence du taux	31.12.2009
Titres subordonnés à terme				508
Groupe CNP Assurances				
	avr-01			60
	mai-01			20
	juil-01	À compter du 11.04.2011	5,75 % jusqu'en 2011 et Euribor + 1,57 %	20
	déc-01	et jusqu'en 2021	à partir du 11.07.2011	60
	fév-02			40
	avr-02			101
	avr-03	À compter du 16.05.2013 et jusqu'en 2023	5,25 % jusqu'en 2013 et Euribor + 2 % à partir du 11.07.2013	121
	juin-03	À compter du 24.06.2013 et jusqu'en 2023	4,7825 % jusqu'en 2013 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	80
	juin-09	À compter du 23.06.2010 et jusqu'en 2014	Euribor 6 mois + 3,25 %	6
Titres subordonnés à durée indéterminée				92
Groupe CNP Assurances				
	oct-03	Indéterminée	Euribor 6 mois + 1,5 %	18
	nov-04	Indéterminée	4,93 % jusqu'en 2016 et Euribor + 1,60 % à partir du 15.11.2016	36
	nov-04	Indéterminée	Euribor 3 mois + 0,70 % jusqu'en 2016	38
Total des dettes subordonnées				600

Note 30 - Engagements donnés et reçus

30.1 - Tableau des engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés	47 218	47 120
Engagements de financement		
En faveur d'établissements de crédit	26	372
En faveur de la clientèle	24 464	26 424
Engagements de garantie		
En faveur d'établissements de crédit	243	805
En faveur de la clientèle	1 746	1 822
Engagements sur titres		
Titres à livrer	187	403
Engagements de souscription FCPR	474	468
Autres engagements donnés		
En faveur d'établissements de crédit	16 445	15 097
En faveur de la clientèle	3 633	1 729
Engagements reçus	5 563	25 189
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	5	10 082
Reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Reçus d'établissements de crédit	22	24
Reçus de la clientèle	2 749	1 917
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	541	654
Autres engagements reçus		
Reçus d'établissements de crédit	1 594	2 404
Reçus de la clientèle	652	308
Autres engagements reçus ⁽¹⁾		9 800

(1) Engagement reçu de l'État au profit du FSI.

30.2 - Autres engagements

Le 27 mai 2008, la Caisse des Dépôts avait consenti une promesse unilatérale de vente à Séché Environnement portant sur 18% du capital de Hime exerçable jusqu'au 26 mai 2012 sous réserve de l'accord des banques prêteuses de Hime. Suite aux apports au FSI réalisés le 15 juillet 2009, le FSI est désormais tenu au respect de cet engagement. Le prix d'exercice est fixé selon le montant le plus élevé entre la somme de 130 M€ et une somme correspondant à une valeur de marché, évaluée par expertise indépendante et comprenant un mécanisme de partage de valeur entre le FSI et Séché Environnement.

Garantie de la Caisse des Dépôts à Natixis

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis, absorbée en 2007 par Natixis, une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement de Natixis (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, Natixis peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 sont également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts,

au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. Cet engagement est porté au 31 décembre 2009 par BPCE. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la BPCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie de CDC Ixis (devenue Natixis) des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par Natixis par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération due par Natixis à la Caisse des Dépôts s'élève à 8 M€. Le montant à rétrocéder à la BPCE s'élève à 4 M€.

Note 31 - Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

(en millions d'euros)	Valeur comptable 31.12.2009	Valeur de marché estimée 31.12.2009
Actif		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 578	12 578
Prêts et créances sur la clientèle	24 636	24 636
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 009	18 855
Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti	55 223	56 069
Passif		
Dettes envers les établissements de crédit	24 559	24 601
Dettes envers la clientèle	43 316	43 316
Dettes représentées par un titre	24 738	24 738
Dettes subordonnées	600	556
Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	93 213	93 211

Note 32 - Hiérarchie de la juste valeur

	Cotation sur un marché actif	Techniques de valorisation utilisant des données observables	Techniques de valorisation utilisant des données non observables	Valeur comptable 31.12.2009
(en millions d'euros)				
Actif				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	22 928	7 945	12	30 885
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	766			766
Instruments financiers dérivés de couverture	56	126	1	183
Actifs financiers disponibles à la vente	129 968	11 014	395	141 377
Total de la hiérarchie de la juste valeur des actifs financiers	153 718	19 085	408	173 211
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Transaction	161	794		955
Passifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	3 972			3 972
Instruments financiers dérivés de couverture	576	161	15	751
Total de la hiérarchie de la juste valeur des passifs financiers	4 709	955	15	5 678

La grande majorité des instruments financiers du groupe CDC sont évalués par référence à la "Cotation sur un marché actif" directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des "Techniques de valorisation utilisant des données observables" (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore

des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le Groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les participations non cotées ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

Les instruments financiers évalués selon des "Techniques de valorisation utilisant des données non observables" (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

5. Rémunérations et avantages consentis au personnel

Note 33 - Charges de personnel

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(2 867)	(2 680)
Régimes postérieurs à l'emploi	(10)	18
Avantages à long terme	(9)	(44)
Intéressement et participation	(60)	(67)
Total des charges de personnel	(2 946)	(2 773)

Note 34 - Effectif moyen

	31.12.2009	31.12.2008
France	31 741	31 676
Étranger	22 700	22 068
Total effectif moyen	54 441	53 744

Note 35 - Engagements sociaux

35.1 - Variation de la dette actuarielle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dette actuarielle à l'ouverture	355	317
Coût des services rendus au cours de l'exercice	27	48
Coût financier de l'exercice	9	12
Prestations versées	(29)	(18)
Modification/réduction des régimes	(6)	(36)
Gains/pertes actuariels de l'exercice	10	10
Effets des variations de change	2	(6)
Effets des variations de périmètre & autres	12	28
Dette actuarielle à la clôture	380	355

35.2 - Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(27)	(48)
Coût financier de l'exercice	(9)	(12)
Rendement attendu des actifs sur la période		
Amortissement des services passés	29	18
Amortissement des écarts actuariels		
Effets des réductions ou liquidations de régime	6	36
Total de la charge nette comptabilisée au résultat	(1)	(6)

6. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne et les fonds de retraite dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

1- Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (consolidation par intégration proportionnelle) pour la part non éliminée en consolidation, et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (consolidation par mise en équivalence).

	31.12.2009		31.12.2008	
	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
(en millions d'euros)				
Crédits		75		1 033
Autres actifs financiers		953		993
Autres actifs	16		17	
Total des actifs avec des entités liées	16	1 028	17	2 026
Dettes		487		262
Autres passifs financiers				
Autres passifs	4	1	4	
Total des passifs avec des entités liées	4	488	4	262
Engagements donnés	507	24	495	10
Engagements reçus	8		11	1
Total des engagements avec des entités liées	515	24	506	11
Intérêts et produits nets assimilés		41		47
Commissions				
Résultat net sur opérations financières				
Produits nets des autres activités		(9)	1	(1)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	44		43	(1)
Résultat brut d'exploitation avec des entités liées	44	32	43	45

2 - Entités non contrôlées par le Groupe

a) Le fonds d'épargne

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Crédits		152
Autres actifs financiers	25	22
Autres actifs	24	27
Total des actifs	49	201
Dettes	454	1 814
Autres passifs financiers	4	4
Autres passifs	273	365
Total des passifs	731	2 183
Engagements donnés		
Engagements reçus		
Total des engagements		
Intérêts et produits nets assimilés	(3)	(9)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières	4	14
Produits nets des autres activités	6	(36)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	93	93
Résultat brut d'exploitation	100	62

b) Les fonds de retraite

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Crédits	152	9
Autres actifs financiers		
Autres actifs	81	81
Total des actifs	233	90
Dettes	2 416	2 953
Autres passifs financiers		
Autres passifs	22	23
Total des passifs	2 438	2 976
Engagements donnés	21	82
Engagements reçus		
Total des engagements	21	82
Intérêts et produits nets assimilés	(15)	(99)
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	1	1
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	272	262
Résultat brut d'exploitation	258	164

3 - Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs.

Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

7. Information sur les risques liés aux instruments financiers

I - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES RELATIFS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

1- Organisation du contrôle des risques

a) Rôle de la Direction des risques et du contrôle interne (DRCI)

Le contrôle des risques, financiers et opérationnels, est l'une des composantes principales du contrôle interne. La mise en place du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts est impulsée, coordonnée et suivie par le directeur des risques et du contrôle interne, qui est membre du Comité de direction groupe de la Caisse des Dépôts.

Une distinction est faite entre les contrôles périodiques, exécutés par le service de l'audit, rattaché au directeur général de la Caisse des Dépôts, et les contrôles permanents, qui relèvent de la DRCI.

Par ailleurs, la DRCI est en charge de la déontologie et de la lutte contre le blanchiment pour l'ensemble du groupe Caisse des Dépôts.

b) Positionnement

L'organisation du contrôle interne de la Caisse des Dépôts est fondée sur le principe de l'indépendance des fonctions de contrôle par rapport aux fonctions opérationnelles et sur la mise en place de différents niveaux de contrôle. Le premier niveau de contrôle est constitué par les opérationnels eux-mêmes. Pour ce qui concerne le contrôle de deuxième niveau, on distingue deux cas :

- risques financiers : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés, rattachés directement à la DRCI ;
- risques opérationnels : le second niveau de contrôle est effectué par des personnels dédiés (et donc indépendants des services opérationnels), rattachés hiérarchiquement au plus haut niveau du métier contrôlé, et fonctionnellement à la DRCI. Chaque entité doit ainsi se doter de dispositifs de mesure, de surveillance et de prévention des risques adaptés à la nature des activités exercées et à l'importance des risques encourus.

c) Périmètre

Le système décrit plus haut s'applique à l'Établissement public ainsi qu'aux sociétés qu'il contrôle pour ce qui concerne les risques opérationnels et le contrôle interne. Les risques financiers sont directement suivis par les filiales, avec un *reporting* vers la DRCI. La DRCI veille à ce que le groupe Caisse des Dépôts soit en conformité avec les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à lui.

En application de la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008, par le décret n° 2009-268 du 9 mars 2009, la Caisse des Dépôts sera assujettie au CRBF 97-02 relatif au contrôle interne à partir du 1er janvier 2010, moyennant quelques adaptations dans sa mise en œuvre ; plusieurs règlements d'ordre prudentiel

seront étendus à la Caisse des Dépôts à partir du 1er janvier 2011, conformément à la mise à jour en cours de validation du décret n° 2009-268 du 9 mars 2009.

En vertu de ce décret, la Commission de surveillance confiera à la Commission bancaire le contrôle de l'application de ces règlements pour les activités bancaires et financières de la Caisse des Dépôts et les spécificités de la Caisse des Dépôts seront prises en compte dans le modèle prudentiel.

2 - Politique, objectifs et procédures de contrôle des risques

Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose notamment sur sa fiabilité et sa sécurité.

“Les orientations stratégiques de la Caisse des Dépôts, formulées dans le plan stratégique Élan 2020, rappellent que la force de la Caisse des Dépôts repose sur son statut spécifique, placé sous la surveillance du Parlement, sur la stabilité de ses ressources, sur sa solidité financière, sur la confiance que les épargnants placent en elle, et sur la fiabilité de ses interventions.”

“La Caisse des Dépôts a le souci constant de la maîtrise de ses risques, qu'elle pilote par une allocation d'actifs adaptée à son modèle économique et par des pratiques de gestion conformes aux meilleurs standards. L'application des référentiels de Place (Bâle II) et la mise en œuvre de procédures rigoureuses de contrôle et de suivi sont les garants d'une culture de la maîtrise du risque, fondatrice de la solidité et de la crédibilité de l'établissement.”

Plan Stratégique “Élan 2020”, La doctrine de l'investisseur.

Le contrôle des risques de la Caisse des Dépôts est décrit dans la charte de contrôle interne intitulée “Principes d'organisation du contrôle interne”. Ce document, dont le périmètre est le groupe Caisse des Dépôts, aborde également les questions relatives à la gestion du risque de non-conformité, ainsi que l'organisation de la déontologie et lutte contre le blanchiment. Il a été mis à jour en décembre 2009.

La Direction des risques et du contrôle interne (DRCI) intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

Enfin, au titre du suivi des risques opérationnels, la DRCI, en coordination avec les métiers, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d'avoir l'assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus sont maîtrisés. Les différents outils, mis en œuvre au niveau des métiers de l'Établissement public, sont les suivants :

- la base “incidents”, qui recense les incidents et les plans d'action associés ;
- les cartographies de risques opérationnels ;

- les indicateurs d'alerte ;
- le plan de contrôle de conformité, qui contractualise entre la DRCI et les métiers et filiales les différents points de contrôle ainsi que leurs modalités d'exécution et de suivi ;
- le plan de continuité d'entreprise.

Une revue du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels est effectuée par la DRCI sur l'ensemble des métiers du Groupe à un rythme semestriel.

3 - Intervention en amont des engagements

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec la Direction des finances et de la stratégie et validées par le directeur général.

La DRCI intervient en amont des engagements :

- par sa présence dans les Comités des engagements, présidés par le directeur général, et qui se prononce sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- par sa présence dans les Comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- par sa présence dans le Comité actif/passif mensuel ainsi que dans le Comité de suivi actif/passif et de gestion des portefeuilles trimestriel où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

4 - Suivi des risques de crédit et de marché

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), le Comité des risques de contrepartie (CRC) examine un *reporting* élaboré par la DRCI, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier.

Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours d'un comité mensuel (Comité actif/passif).

La DRCI transmet mensuellement au directeur général et au Comité de direction Groupe une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

La DRCI élabore semestriellement un rapport sur les risques à l'adresse de la Commission de surveillance. Ce rapport, revu dans le cadre du Comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

II - IDENTIFICATION DES RISQUES

1 - Définitions

a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'Établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'Établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors-bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de spreads de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

g) Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte économique résultant de processus internes défectueux ou inadaptés ou d'événements externes, qu'ils soient de nature délibérée, accidentelle ou naturelle.

Les processus internes sont notamment ceux impliquant le personnel et des systèmes d'information. Les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les attaques terroristes, etc., sont des exemples d'événements externes.

h) Risque de non-conformité

Le risque de non-conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, assorti de pertes financières significatives, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises, notamment, en application des orientations de l'organe délibérant.

2 - Processus de prise de risque

a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 30 M€, et par le directeur de la Direction des finances et de la stratégie lorsqu'il est compris entre 10 et 30 M€.

a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux. La DRCI participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision expresse du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un *reporting* au Comité de direction de la Caisse des Dépôts.

a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la DRCI aux Comités mensuels actif/passif et aux comités trimestriels de suivi des portefeuilles, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ce comité trimestriel examine la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (typiquement cinq ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses

approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite classe d'actifs par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et private equity font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

b) Procédure de surveillance

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le Comité des risques de contrepartie déjà évoqué plus haut se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la DRCI, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la DRCI suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la DRCI. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le *reporting* mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

c) Procédure de réduction des risques

Concernant les portefeuilles taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral). La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés. Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Ce solde ("*close-out netting*") peut faire l'objet d'une garantie ("*collatéralisation*") consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale. Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de l'International Swaps and Derivatives Association ("*ISDA*").

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

d) Procédure de dépréciation

d.1) Les Comités de provisionnement métier et fédéral

Une procédure de provisionnement et de passage en compte de résultat (charges ou produits) est opérationnelle au sein de l'Établissement public.

Selon cette procédure, les décisions en matière de provisions sont prises par des comités de provisions positionnés à deux niveaux en fonction de limites de délégation accordées, appréciées par opération : le Comité de provisionnement métier et le Comité de provisionnement fédéral.

Ces comités ont à connaître les provisions réglementées, les provisions pour risques et charges ainsi que les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs (créances douteuses, immobilisations, etc.). Des dépréciations sont notamment constatées, en cas de risque de non-recouvrement des encours douteux ou compromis. La dépréciation des titres de participation auparavant traitée dans ces comités relève désormais du Comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre (cf. §II d.2), à l'exception de l'activité investisseur d'intérêt général gérée par la Direction du développement territorial. Par ailleurs, sont également maintenus dans les Comités de provisionnement métier et fédéral les titres faisant l'objet d'une procédure judiciaire (contentieux, litiges, liquidations, etc.).

Les deux instances se tiennent à périodicité trimestrielle et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la validation des montants de dépréciations proposées. Les Comités de provisionnement métiers statuent sur les flux compris entre 50 et 300 k€. Ils examinent les stocks compris entre 1,5 M€ et 4 M€ pour un tiers ou un dossier donné.

Le Comité de provisionnement fédéral statue sur les dossiers supérieurs à 300 k€ en flux et examine les stocks supérieurs à 4 M€.

La Direction juridique et fiscale et la DRCI sont des membres permanents du Comité de provisionnement fédéral.

d.2) Le Comité de valorisation de l'activité titres pour compte propre

Le Comité de valorisation de l'activité titres a pour objet de déterminer, sur la base des informations qui lui sont communiquées, les valorisations à retenir, et les éventuelles dépréciations à constater, dans les comptes de la Section générale et les comptes consolidés du groupe. Présidé par le directeur des finances, de la stratégie et du développement durable du Groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date d'arrêté statutaire des comptes. Ses membres permanents sont le directeur des risques et du contrôle interne, le directeur juridique et fiscal, les responsables des départements comptabilité et pilotage financier, participations, métiers et développements, gestion financière et le responsable de la gestion du portefeuille de la Section générale.

Le comité apprécie les propositions de dépréciations en normes IFRS selon des modalités décrites en détail dans le chapitre des principes comptables.

Les modalités de dépréciation des écarts d'acquisition et des titres mis en équivalence sont décrites dans le chapitre des principes comptables

3 - Méthodes et mesure des risques

Dans le contexte de dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique, la Caisse des Dépôts a renforcé son suivi des risques financiers, qu'ils soient de marché ou de crédit.

Actuellement, les expositions sur actifs de taux portent sur quatre principales classes d'actifs :

- les émetteurs souverains de l'Union européenne, l'univers d'investissement autorisé comprenant en outre les États-Unis, le Canada, la Suisse, le Japon qui n'enregistrent aucune exposition au 31 décembre 2009;
- les établissements financiers de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- les émetteurs corporate de la zone OCDE notés dans l'univers *investment grade* ;
- des parts de titrisation, systématiquement senior, et essentiellement exposées au marché hypothécaire résidentiel européen.

a) Risque de crédit
■ Exposition maximale au risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable)	26 139	23 476
Instruments financiers dérivés de couverture	183	161
Actifs financiers disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	103 968	94 787
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 578	11 646
Prêts et créances sur la clientèle	24 636	15 670
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 009	19 482
Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations	185 513	165 222
Engagements de financement donnés	24 490	26 796
Engagements de garantie financière donnés	1 989	2 629
Autres engagements donnés	20 078	16 585
Provisions pour engagements donnés		
Exposition des engagements hors bilan nets des provisions	46 557	46 010
Total de l'exposition nette	232 070	211 232

Le total de l'exposition nette du groupe Caisse des Dépôts regroupe essentiellement la Section générale de la Caisse des Dépôts et le groupe CNP Assurances :

- au 31 décembre 2008, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 52 % du total et le groupe CNP Assurances 44 % ;

- au 31 décembre 2009, la Section générale de la Caisse des Dépôts représente 50 % du total et le groupe CNP Assurances 47 %.

Les expositions nettes des autres filiales ne sont pas significatives au regard du total groupe.

Les risques de crédit des portefeuilles de taux sont mesurés à partir de la somme des engagements par catégories homogènes d'appréciation des risques de crédit (notations).

Une équipe d'analystes de DRCI attribue aux émetteurs (hors titrisations) des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de "rating". L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature. Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif ("add-on") représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet d'une échelle d'appréciations qualitatives internes spécifiques permettant de nuancer leur qualité, la Caisse des Dépôts (Section générale) n'ayant recours qu'à des titrisations notées AAA à leur émission, par au moins une agence.

Les contreparties des métiers prêteurs font l'objet d'un score par des équipes dédiées, logées au sein des métiers.

Les portefeuilles de titres à l'exception de ceux détenus jusqu'à l'échéance ont été, conformément aux principes IFRS, évalués à leur juste valeur, qui pour l'essentiel des portefeuilles correspond au cours de bourse au 31 décembre.

■ Ventilation des actifs financiers par nature

31.12.2009						
(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Instrument de dette (hors juste valeur par résultat)	123 284	122 961		323	(323)	122 961
Prêts et avances	36 385	35 859	27	499	(155)	36 230
Instrument dérivés						1 544
Total des actifs financiers ventilés par nature	159 669	158 820	27	822	(478)	160 735
Instrument de dette (à la juste valeur par résultat)						24 778
Total des actifs financiers						185 513

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

31.12.2008						
(en millions d'euros)	Actifs financiers bruts ^(*)	Dont actifs financiers sains	Dont actifs financiers en souffrance non dépréciés	Dont actifs financiers dépréciés	Dépréciations sur actifs financiers	Exposition des engagements au bilan nets de dépréciation
Instrument de dette (hors juste valeur par résultat)	114 537	114 251		286	(268)	114 269
Prêts et avances	27 449	26 795	15	639	(133)	27 316
Instrument dérivés						1 250
Total des actifs financiers ventilés par nature	141 986	141 046	15	925	(401)	142 835
Instrument de dette (à la juste valeur par résultat)						22 387
Total des actifs financiers						165 222

(*) Il n'existe aucun actif financier renégocié à la clôture.

b) Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- > pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
 - par zone géographique ;
 - par secteur industriel ;
 - par fourchette de notation ;
 - pour les 50 contreparties les plus importantes.

- > pour les portefeuilles actions :
 - concentration sectorielle : par la "Value at Risk" de marché du portefeuille par secteur ;
 - concentration individuelle : par l'indice de Gini ou l'indice de Herfindahl.

- > pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts : par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle II, sur les premières contreparties, et par l'indice de Herfindahl calculé sur ces expositions.

■ Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et instruments dérivés sains par notation de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009
AAA	46 700
AA	31 688
A	32 660
BBB	4 274
BB	613
< B	87
Non noté	8 483
Total de la répartition par notation de crédit	124 505

■ Ventilation des instruments de dette (hors juste valeur par résultat) et des prêts et avances sains par agent économique et zone géographique

(en millions d'euros)	31.12.2009
Administrations centrales	15 424
Établissements de crédit	39 129
Institutions non établissements de crédit	92 480
Grandes Entreprises	10 771
Clientèle de détail	854
Autres	162
Total de la répartition par agent économique	158 820
France	77 289
Autres pays d'Europe	68 974
Amérique du Nord	5 561
Amérique Centrale et du Sud	900
Afrique et Moyen-Orient	4
Asie et Océanie	1 044
Autres	5 048
Total de la répartition par zone géographique	158 820

c) Risque de liquidité

■ Actifs financiers par durée restant à courir

	31.12.2009						
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des actifs financiers
Caisse, banques centrales	17						17
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	622	345	1 027	1 538	2 599	25 520	31 651
Instruments financiers dérivés de couverture			3		2	178	183
Actifs financiers disponibles à la vente	12 759	6 476	8 943	37 162	46 887	29 150	141 377
Prêts et créances	29 376	56	5 560	771	1 443	8	37 214
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	225	460	1 640	9 425	6 257	2	18 009
Total des actifs financiers	42 999	7 337	17 173	48 896	57 188	54 858	228 451

■ Passifs financiers par durée restant à courir

	31.12.2009						
(en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total des passifs financiers
Banques centrales, CCP							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1		153	2 450	2 323		4 927
Instruments financiers dérivés de couverture de flux	2	7	7	247	324	164	751
Dettes envers les établissements de crédit	5 041	297	13 202	2 747	3 213	59	24 559
Dettes envers la clientèle	37 402	3	1 618	106	63	4 124	43 316
Dettes représentées par un titre	5 533	9 116	7 089	550	2 450		24 738
Dettes subordonnées				6	502	92	600
Total des passifs financiers	47 979	9 423	22 069	6 106	8 875	4 439	98 891

Le risque de liquidité de la **Caisse des Dépôts (Section générale)** est suivi au moyen du gap mesurant l'excédent de passif par rapport à l'actif, et son évolution dans le temps en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Pour le **groupe CNP Assurances**, le risque de liquidité correspond à l'analyse des flux futurs d'actifs et des projections de paiements par échéance.

Les chiffres ci-dessous correspondent à 100 % du groupe CNP Assurances tandis que le groupe Caisse des Dépôts consolide le groupe CNP Assurances à 40 % par intégration proportionnelle.

■ Flux futurs d'actifs

31.12.2009				
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	20 909	76 667	78 664	44 629
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 106	13 837	5 671	1 838
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	179	607	472	136
Prêts et créances	14			38

31.12.2008				
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans
Actifs financiers disponibles à la vente	21 151	70 335	65 343	43 602
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 849	12 190	6 225	2 305
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	124	660	194	104
Prêts et créances	16	1	1	2

■ Projections de paiements par échéance

31.12.2009					
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	16 481	70 623	61 239	45 392	158 919

31.12.2008					
(en millions d'euros)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	De 10 ans à 15 ans	Plus de 15 ans
Passifs liés à des contrats d'assurance et d'investissement (y compris UC)	13 437	69 584	57 367	46 097	137 639

> Le **FSI** ne présente pas à ce jour d'exposition au risque de liquidité.

d) Risque de marché

d.1) Les risques de marché

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** calcule :

- > pour les portefeuilles actions : au sein de la DRCI, des VaR (1 an, 99 %), par une méthode de Monte-Carlo, à l'aide de l'outil Riskdata. Cet indicateur fait l'objet d'un *reporting* aux instances de gouvernance ;
- > pour le portefeuille d'arbitrage de taux : une VaR (10 jours, 99 %), à l'aide de l'outil Bloomberg.

La VaR ainsi calculée est basée sur des hypothèses de distribution normales des sous-jacents (lois gaussiennes). Cela permet de donner une estimation du risque de perte maximal à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

La VaR calculée à partir de Riskdata fait appel à environ 20 000 facteurs de risque dits primaires (actions, taux, devises, volatilités implicites).

Pour le calcul des mesures de risque (incluant la VaR), Riskdata utilise un modèle de Monte-Carlo en grande dimension (1 000 scénarii) qui consiste à diffuser chacun de ces 20 000 facteurs de risque en respectant les volatilités historiques ainsi que les corrélations.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des 1 000 scénarii à l'aide de formules de *pricing* intégrées à Riskdata.

La profondeur historique des données utilisées par Riskdata remonte au 1^{er} janvier 2000, sachant qu'une pondération exponentielle des événements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ 8 mois. Ceci a pour effet d'accorder plus de poids aux événements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB "Industry Classification

Benchmark") permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. À cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les événements extrêmes de marché. Pour cette raison, la DRCI a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces événements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

La méthode actuelle de calcul de la VaR ne prend pas en compte l'effet d'un drift (rendement sans risque dans le cas de l'utilisation d'une probabilité risque neutre) qui vient amoindrir le montant de la VaR. Cette non prise en compte a pour effet que le calcul actuel de la VaR surestime le risque d'environ 1,25 % en rythme annualisé (rendement annuel moyen sans risque constaté à fin 2009).

■ Indicateurs au 31 décembre 2009

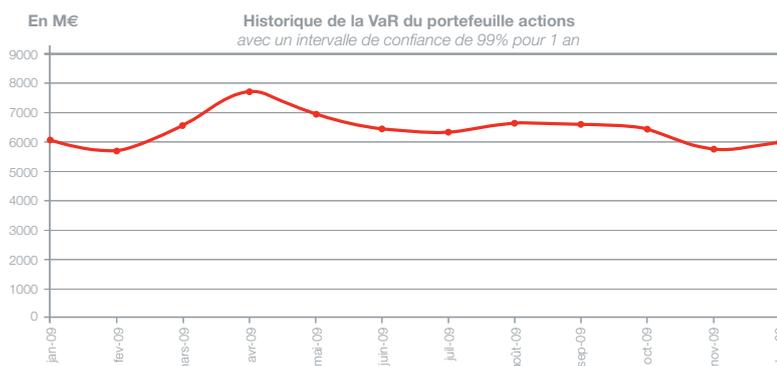
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (10j, 99 %)
Portefeuilles actions	5 926 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		1,27 M€

■ Indicateurs au 31 décembre 2008

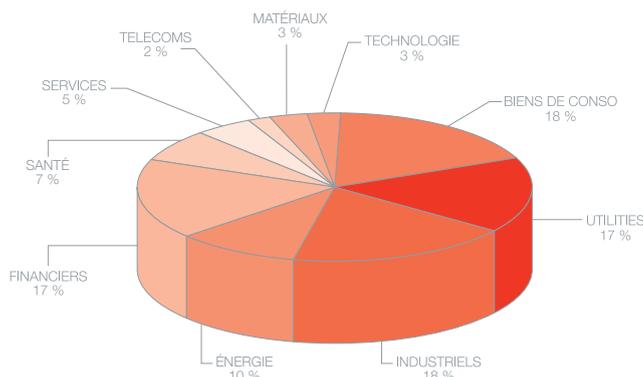
	VaR (1 an, 99 %)	VaR (10jours, 99 %)
Portefeuilles actions	7 319 M€	
Portefeuille d'arbitrage taux		0,21 M€

■ Historique de la chronique de la VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2009

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR, a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2009.



■ **Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2009.**



Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du Groupe aux fluctuations des cours de bourse. Le management utilise particulièrement les analyses de sensibilité de la MCEV (Market Consistent European Embedded Value) aux risques de marché et d'assurance. Le périmètre couvert par ces analyses reprend

outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une baisse des marchés actions et immobiliers de 10 % : cette sensibilité correspond à une baisse immédiate de 10 % de la valeur des actions et de l'immobilier.

■ **Analyse de sensibilité MCEV ("Market Consistent Embedded Value") au risque actions**

	31.12.2009	31.12.2008
	Actions – 10 %	Actions – 10 %
Impact MCEV	-383 M€	-354 M€

> Le **FSI** a réalisé, en 2009, 530 millions d'euros d'investissements dans des sociétés cotées. Le reste de son portefeuille coté provient des apports réalisés le 15 juillet par ses deux actionnaires,

la Caisse des Dépôts et l'État. La valeur au 31 décembre 2009 du portefeuille de titres cotés apporté au FSI dans les comptes consolidés IFRS du FSI s'élève à 11,5 Md€.

■ **Indicateur de risque de marché du portefeuille coté (FSI)**

	VaR (1 mois, 99%)	VaR (1 an, 99%)
Portefeuille actions cotées au 31/12/2009	1 281 M€	4 439 M€

d.2) Le risque de change

Pour la **Caisse des Dépôts (Section générale)**, le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert. Cet écart est suivi par le calcul d'une "Value at Risk".

Pour le **groupe CNP Assurances**, les portefeuilles d'actifs sont principalement investis en valeurs de la zone euro. L'exposition au risque de change au titre des portefeuilles d'investissement est donc très limitée : moins de 1 % des

placements des sociétés françaises du Groupe sont libellés dans une devise autre que l'euro.

Le **FSI** ne présente pas d'exposition au risque de change en 2009.

d.3) Le risque global de taux

La **Caisse des Dépôts (Section générale)** distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. Les dépôts sont pris en compte avec une décote croissante dans le temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est aussi calculée à travers 4 scénarii ; ils correspondent, toute chose égale par ailleurs à (i) une hausse instantanée du taux court suivie d'une stabilisation (scénario 1), (ii) une hausse continue du taux court (scénario 2), (iii) une volatilité du taux court sans tendance particulière (scénario 3) et enfin une évolution forward du taux court (scénario 4) :

- Scénario 1 : impact sur le coût de refinancement d'une hausse du taux court de 100 bp.

- Scénario 2 : impact sur le coût de refinancement si le taux court augmente linéairement de 100 bp par an sur trois ans.
- Scénario 3 : impact sur le coût de refinancement si le taux court subit une hausse de 100 bp sur 6 mois, baisse de 100 bp sur 6 mois (retour à la situation initiale), ce schéma étant répliqué sur trois ans.
- Scénario 4 : impact sur le coût de refinancement de l'évolution *forward* du taux court.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires.

■ Sensibilité de la marge globale aux taux courts

(en millions d'euros)

31.12.2009

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2010	-43,21	-27,05	-23,75	-40,82
2011	-46,88	-54,8	-15,92	-73,02
2012	-15,66	-32,48	-2,25	-30,91

(en millions d'euros)

31.12.2008

Année	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
2009	-84,64	-43,58	-46,89	36,8
2010	-86,15	-123,42	-42,48	7,61
2011	-62,81	-152,48	-30,73	-37,21

Le **groupe CNP Assurances** met en œuvre des tests de sensibilité visant à estimer l'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêt. Le périmètre couvert reprend outre CNP Assurances SA, les filiales les plus significatives du Groupe en France, la filiale brésilienne et la filiale italienne. Ce test de sensibilité mesure l'impact d'une variation de la

courbe des taux de plus ou moins 100 points de base : cette sensibilité correspond à une translation immédiate de 100 points de base à la hausse et à la baisse de la courbe des taux. Cette sensibilité implique entre autre une modification de la valeur de marché des produits de taux et des taux d'actualisation du risque.

■ Analyse de sensibilité MCEV au risque de taux d'intérêts

31.12.2009

	Taux d'intérêts +100bp	Taux d'intérêts -100bp
Impact MCEV	54 M€	-222 M€

31.12.2008

	Taux d'intérêts +100bp	Taux d'intérêts -100bp
Impact MCEV	-101 M€	-54 M€

Le **FSI** ne présente pas de sensibilité directe au risque de taux d'intérêt.

e) Risque d'assurance

e.1) Termes et conditions des contrats

> Nature des risques couverts par classe de contrats et description sommaire des branches

Les engagements de l'assureur diffèrent selon l'objet du contrat d'assurance et conduisent le groupe CNP Assurances à distinguer trois classes de contrats : épargne, retraite et prévoyance.

Engagement de nature essentiellement financière pour les contrats d'épargne

Au sein de ces catégories de contrats, on distingue :

- les contrats ou supports libellés en euros pour lesquels l'assureur s'engage au paiement d'un capital augmenté d'un éventuel Taux minimum garanti (TMG) et complété d'une participation aux bénéfices en cas de décès, de rachat ou de bonne fin ;
- les contrats en unités de compte pour lesquels l'assuré porte le risque financier et pour lesquels l'engagement de l'assureur correspond aux garanties complémentaires proposées, du type garantie de capital en cas de décès.

Engagement de nature technique et financière pour les contrats de retraite

Les engagements sur les rentes viagères sont la conjonction de deux éléments :

- la durée viagère qui est aléatoire ;
- le taux d'intérêt qui traduit la rémunération du capital aliéné géré par l'assureur.

Engagement de nature technique essentiellement pour les contrats de risque

Au sein des produits de prévoyance, les principaux facteurs d'appréciation des risques sont l'âge, le sexe et la catégorie socioprofessionnelle.

> Description des principales garanties accordées

Les contrats d'épargne en euros se caractérisent par le versement d'un capital et regroupent les différents types de contrats suivants :

- capitaux différés avec contre-assurance des primes : versement du capital ou conversion du capital en rente ;
- termes fixes : versement du capital au terme du contrat, que l'assuré soit vivant ou décédé ;
- mixtes : versement d'un capital en cas de décès, s'il se produit au cours de la période de garantie ou au terme du contrat si l'assuré est toujours en vie ;
- bons de capitalisation : paiement d'un capital.

Ces contrats présentent généralement des garanties de capitalisation des primes versées à un taux minimal et font l'objet d'une clause de participation aux bénéfices.

Les contrats d'épargne en unités de compte se caractérisent par l'absence de garantie principale, toutefois ils offrent des garanties complémentaires permettant de garantir le paiement d'un capital en cas d'événement imprévisible tel que le décès ou l'invalidité totale et définitive : versement de la différence, si elle est positive entre le cumul des versements bruts ou nets et l'épargne acquise.

Les contrats de retraite se caractérisent par le versement d'une rente viagère, complément de revenu à la retraite, et regroupent les différents types de contrats suivants :

- comptes individuels de retraite à adhésion facultative (art. 82) : rente viagère à la date de départ en retraite choisie par l'assuré (éventuellement réversible). Versement en capital optionnel ;
- comptes individuels de retraite à adhésion obligatoire (art. 83) : versement d'une rente viagère (éventuellement réversible) dont le capital constitutif est en relation directe avec le salaire perçu ;
- régimes à prestations définies (art 39) : constitution d'un fonds collectif alimenté par des cotisations assises sur la masse salariale. À chaque liquidation de retraite, capitaux constitutifs prélevés sur fonds collectifs et versés au fonds de retraite. Liquidation du capital constitutif sous forme de rentes ;
- retraite par capitalisation collective en points (art. L. 441-1) : rente émise lors du départ à la retraite basée sur le nombre de points acquis et la valeur de service du point. Revalorisation en fonction de la valeur de service du point ;
- rentes viagères immédiates ou différées : paiement de la rente immédiatement ou à l'expiration d'un délai déterminé.

À cette catégorie de contrats, on rattache les indemnités de fin de carrière qui se caractérisent par le paiement de l'indemnité par prélèvement sur le fonds constitué dans la limite de ses disponibilités.

Les contrats de risque ou de prévoyance regroupent différents types de garanties principales attachées au décès, à l'incapacité, l'invalidité, la dépendance, la santé et au chômage. Leurs caractéristiques sont présentées ci-après par type de contrat.

- Temporaires renouvelables pluriannuelles et vie entière : versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité totale et absolue avec, en option le plus souvent, doublement ou triplement du capital décès de la garantie principale en cas de décès accidentel.
- Rentes éducation, rentes de conjoint : rentes temporaires ou viagères en cas de décès du parent ou du conjoint.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir le décès par le versement d'un capital, l'incapacité temporaire par le versement d'indemnités journalières soit en mensualisation, soit après mensualisation ou franchise prédéterminée, l'invalidité par le versement de prestations sous forme de rente ou de capital.
- Contrat de couverture de prêts destiné à couvrir le décès par le remboursement de tout ou partie du capital restant dû, l'incapacité temporaire par le remboursement des mensualités après une franchise prédéterminée et jusqu'à la reconnaissance de l'état d'invalidité, l'invalidité par le remboursement de toute partie des mensualités ou la perte d'emploi par le remboursement de tout ou partie des mensualités sur une période prédéterminée à l'issue d'un délai de carence. La garantie décès est obligatoire et son obtention conditionne le déblocage du prêt.
- Contrat de prévoyance destiné à couvrir la dépendance par le versement d'une rente dont le montant dépend de l'option choisie et est forfaitaire.
- Complémentaire maladie destinée à couvrir les soins de santé par le versement d'un complément partiel ou total des prestations servies par les organismes sociaux en remboursement des frais à l'occasion d'une maladie ou d'un accident par l'assuré, pour lui-même, son conjoint ou ses enfants à charge.

À ces contrats s'ajoutent des contrats dommages et responsabilité civile commercialisés par les filiales Global Nao Vida au Portugal et Caixa Seguros au Brésil. Parmi ces contrats, les garanties couvertes comprennent l'assurance construction, l'assurance automobile. Ces garanties sont définies conformément à la réglementation locale. La part des engagements au titre des contrats dommages et responsabilité civile est marginale, comparativement aux engagements attachés à la personne garantis par le groupe CNP Assurances.

> Caractéristiques générales des clauses de participation aux bénéficiés

Les contrats d'épargne en euros mais aussi certains contrats de prévoyance collective et certains contrats de retraite présentent des clauses de participation aux bénéficiés. Par ces clauses, les parties s'engagent à partager selon des principes définis au contrat une partie des produits financiers issus du placement des provisions techniques du contrat, mais également pour les contrats de retraite ou de prévoyance une partie des résultats techniques.

> Politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéficiés

La politique d'attribution et d'allocation des participations aux bénéficiés est le plus souvent discrétionnaire. La participation aux bénéficiés est déterminée par l'assureur dans le cadre de sa politique commerciale dans le respect des conditions contractuelles et réglementaires. L'assiette de partage des produits financiers s'appuie sur les produits financiers réalisés dans l'année et le rythme de dégagement des plus-values est laissé à la discrétion de l'assureur. L'assuré n'a pas de droits individuels sur la participation aux bénéficiés jusqu'à son allocation aux prestations ou aux provisions mathématiques. La participation aux bénéficiés attribuée non encore allouée est comptabilisée en provision pour participation.

> Bases de détermination des taux de participation aux bénéficiés
La base de détermination des taux de participation aux bénéficiés reste assise sur la comptabilité locale.

e.2) Évaluation des contrats d'assurance (hypothèses et sensibilités)

> Modèles d'estimation des provisions techniques

Les provisions techniques sont définies comme suit :

- provisions mathématiques : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré ;
- provision pour participation aux excédents : montant des participations aux bénéficiés attribuées aux bénéficiaires de contrats lorsque ces bénéficiés ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits ;
- provision de gestion : destinée à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs ;
- provisions pour risques croissants : différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et l'assuré. Concerne les assurances des risques d'incapacité, d'invalidité et de dépendance ;
- provision pour primes non acquises : destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat ;

- provision pour risques en cours : destinée à couvrir, pour l'ensemble des contrats en cours, la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats, pour la période découlant entre la date d'inventaire et la date de première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par l'assureur ou, à défaut, entre la date de l'inventaire et le terme du contrat, pour la part de ce coût qui n'est pas couverte par la provision pour primes non acquises ;
- provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise.

> Objectifs du modèle d'estimation

L'évaluation des provisions techniques résulte d'une approche prudentielle qui peut être résumée comme suit :

- la maîtrise des risques liés à la baisse des taux d'intérêt ;
- le souci de mettre à niveau au plus vite les provisions suite aux changements de table de mortalité ;
- la prise en compte de tables d'expérience pour les contrats de rentes en service lorsque la sinistralité observée apparaît significativement plus faible que la mortalité attendue.

> Procédure pour déterminer les hypothèses les plus significatives

Cette évaluation repose sur :

- la maîtrise des périodes inventoriées qui passe, d'une part, par la connaissance des règles relatives aux dates de comptabilisation, d'effet, de traitement informatique des différents événements techniques et de gestion et, d'autre part, des spécifications précises des traitements d'inventaire et de leur planification ;
- la mise à disposition à chaque inventaire de fichiers permettant de valider la cohérence des provisions avec les flux techniques ;
- des audits récurrents des calculs effectués par les systèmes de gestion, soit par sondage aléatoire soit par recalcul exhaustif ;
- et l'évaluation régulière des risques via un suivi des engagements de taux par des calculs prospectifs, avec la prise en compte des engagements dépassant les limites réglementaires, et des analyses détaillées et des études statistiques pour les contrats de prévoyance, avec suivi des sinistres (par contrat/exercice d'entrée en assurance/exercice de survenance) et du rythme de consommation des provisions.

e.3) Concentration du risque d'assurance

> Mesure dans laquelle ce risque est atténué par la réassurance

La couverture de réassurance recherchée par CNP Assurances est destinée à garantir la régularité des résultats de la société et à lui permettre de développer ses possibilités de souscription. La politique de réassurance de CNP Assurances est définie en conseil d'administration et répond aux objectifs suivants :

- politique de Groupe qui intègre les contrats souscrits en direct, les acceptations d'organismes de prévoyance, les acceptations des filiales ;
- protection globale du compte d'exploitation via des couvertures en réassurance non proportionnelle, adaptées à la taille de CNP Assurances : protection Catastrophe (excédent par événement) et excédent de sinistres par tête ;
- partage des risques pris sur des affaires nouvelles de grande taille.

> Exposition au risque de catastrophe et risque de cumul

L'ensemble des portefeuilles est protégé en excédent catastrophe par des réassureurs professionnels.

- Portefeuille individuel : l'ensemble des portefeuilles individuels du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Catastrophe Décès-PTIA auprès de réassureurs du marché ;
- Portefeuille collectif : l'ensemble des portefeuilles collectifs du groupe CNP Assurances est couvert par une protection Décès-IPA3 dans le cadre du pool Bureau Commun des Assurances Collectives.

L'ensemble des portefeuilles du groupe CNP Assurances est également couvert pour les capitaux élevés en cas de Décès- IPA3 d'un assuré au-delà de 40 PASS. Une analyse annuelle des portefeuilles réassurés est réalisée.

Le portefeuille d'assurances dommages et responsabilité civile, détenu par le groupe CNP Assurances au Portugal à travers sa filiale Global Não Vida, est également couvert par une protection de marché via 13 réassureurs ; les programmes sont réévalués chaque année.

e.4) Options, garanties et dérivés incorporés non séparés

> Informations sur les expositions au risque de taux d'intérêt ou au risque de marché générés par des dérivés incorporés (si dérivés pas à la JV)

Une classification des contrats d'épargne en euros présentant des taux garantis par degré d'engagement décroissant a été établie :

- contrats comportant un taux minimum garanti et une participation garantie au terme ;
- contrats à taux majoré fixe (75 % du TME en général) sur une durée de 8 ans au plus ;
- contrats dont le taux minimum garanti est inférieur à 60 % du TME à la date du versement.

e.5) Risque de crédit (spécificités des contrats d'assurance)

> Informations sur le risque lié à la réassurance souscrite / termes et conditions des garanties reçues ou données

La solvabilité des réassureurs est vérifiée régulièrement et la notation constitue un critère discriminant pour la sélection des couvertures.

Pour les couvertures en Excess apportées à la CNP par des réassureurs professionnels, la notation de ces derniers est comprise entre A- et AAA.

> Informations sur le risque lié aux contrats d'assurance crédit et aux garanties financières / informations sur le risque lié aux comptes courants intermédiaires

Les contrats d'assurance présentent des risques spécifiques tels que les risques de contentieux avec les assurés ou leurs ayants droit.

Les assignations enregistrées en 2009 et portant sur des litiges avec les assurés ou leurs ayants droit à la suite de désaccord sur les positions prises par CNP Assurances enregistrent une baisse de 11 % par rapport à l'exercice 2008. De même, le nombre de contentieux en stock accuse cette année une baisse de 3 %, ce qui porte à 1620 les procès en cours au 31/12/09. Cette baisse est moindre que celle enregistrée en 2008 (5 %) car le nombre de dossiers classés a diminué de 12 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce chiffre est à comparer au nombre de contrats gérés par CNP Assurances tant en assurance individuelle que collective.

Les litiges portent pour les deux tiers sur les clauses liées au risque incapacité de travail temporaire et de façon secondaire sur le risque décès.

On peut également identifier des risques émergents d'assurance. Certaines des questions posées à l'occasion de contentieux dépassent le simple conflit opposant CNP à un de ses assurés et peuvent entraîner des conséquences lourdes pour l'ensemble de la profession d'assurance, s'il s'avérait qu'une généralisation massive de décisions défavorables prises par les tribunaux venait à se manifester.

8. Événements postérieurs à la clôture

I - Rapprochement entre Icade et Compagnie la Lucette

Compte tenu de l'approbation de la transaction par l'Autorité de la concurrence, l'assemblée générale d'Icade, réunie le 16 février 2010, a approuvé les opérations suivantes :

> apport des 59,50 % des actions de Compagnie la Lucette rémunéré par 1 759 289 nouvelles actions Icade, soit 149,0 millions d'euros ;

> concomitamment, souscription par Morgan Stanley Real Estate Fund (MSREF) à une augmentation de capital réservée de 584 971 actions Icade, soit 49,5 millions d'euros.

À l'issue de ces deux opérations, MSREF détiendra environ 4,50 % du capital d'Icade.

Compte tenu des différentes étapes, depuis la signature du protocole d'accord du 24 décembre 2009, le coût d'entrée des 94,50 % des titres de Compagnie la Lucette s'élève à 239,2 millions d'euros frais inclus.

Icade n'a pas payé de complément de prix, le fait générateur ne s'étant pas réalisé.

Le protocole prévoit une offre publique alternative simplifiée sur le solde du capital de Compagnie la Lucette détenu par le public.

À l'issue de l'apport et de l'augmentation de capital réservée, la Caisse des Dépôts détiendra 56 % du capital d'Icade.

9. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
Pôle Caisse des Dépôts						
Caisse des Dépôts						
CDC (SECTION GÉNÉRALE)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AEW EUROPE	EQUI	40,00	40,00	EQUI	40,00	40,00
ALTEAU SA	GLOB	100,00	51,00	GLOB	100,00	51,00
BAC PARTICIPATIONS ⁽¹⁾				GLOB	100,00	100,00
EIFFAGE ⁽²⁾				EQUI	20,37	20,37
FINANCIÈRE TRANSDEV SA	GLOB	100,00	50,11	GLOB	100,00	50,11
GROUPE BETURE / CAP ATRIUM SASU	GLOB	100,00	99,96	GLOB	100,00	99,96
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	40,00	GLOB	100,00	40,00
SCI SARIHV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOPROL ⁽²⁾				EQUI	18,75	18,75
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	EQUI	33,20	33,20			
CDC INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽²⁾				EQUI	25,68	25,68
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽²⁾				EQUI	23,99	23,99
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽²⁾				EQUI	20,14	20,14
HIME ^{(2) (3)}				EQUI	38,00	38,00
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI	49,00	49,00	EQUI	49,00	49,00
QUAI ANATOLE FRANCE SCI ⁽⁴⁾				GLOB	100,00	100,00
SCI ATHOS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI AUSTERLITZ ⁽⁴⁾				GLOB	100,00	100,00
SCI RIVE GAUCHE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
URBA CLUB	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	GLOB	100,00	61,16	GLOB	100,00	61,15
QUALIUM INVESTISSEMENT (EX CDC CAPITAL INVESTISSEMENT)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES I	GLOB	100,00	89,90	GLOB	100,00	89,90
CDC ENTREPRISES II	GLOB	100,00	37,30	GLOB	100,00	52,10
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
CDC INNOVATION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FCPR PART'COM ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PART'COM ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12	GLOB	100,00	100,00			
CDC ELAN PME	GLOB	100,00	100,00			
AVENIR ENTREPRISES GESTION	GLOB	100,00	60,48	GLOB	100,00	60,48
CDC ENTREPRISES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
FFI PARTS A ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
FFI PARTS B ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
FPMEI ⁽²⁾				GLOB	100,00	100,00
LOGISTIS	EQUI	33,33	33,33	EQUI	33,33	33,33
Groupe Anatol Invest						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BRISTOL (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MOMPARK MFC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
WEBC (Hongrie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Pôle Entreprises et participations stratégiques						
DEXIA	EQUI	13,03	13,03	EQUI	13,03	13,03
OSEO FINANCEMENT	EQUI	43,23	43,23	EQUI	43,23	43,23
Pôle Fonds stratégique d'investissement						
Groupe Fonds stratégique d'investissement						
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT (FSI)				GLOB	100,00	51,00
EIFFAGE ⁽²⁾	EQUI	20,75	10,58			
SOPROL ⁽²⁾	EQUI	18,75	9,56			
HIME ^{(2) (3)}	EQUI	38,00	19,38			
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT ⁽²⁾	EQUI	20,14	10,27			
TYROL ACQUISITION 1 & CIE SCA ⁽²⁾	EQUI	23,99	12,23			
EUTELSAT COMMUNICATIONS ⁽²⁾	EQUI	25,63	13,07			
DAHER	EQUI	17,13	8,73			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
FCPR PART'COM ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
PART'COM ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
FSI PME PORTEFEUILLE (ex CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE) ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
FFI PARTS A ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
FFI PARTS B ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
FPMEI ⁽²⁾	GLOB	100,00	51,00			
Pôle Assurance						
Groupe CNP Assurances						
CNP ASSURANCES ⁽⁵⁾	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
AEP3 SCI	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
AEP4 SCI	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
AL DENTE 3 3DEC	PROP	40,14	22,34	PROP	40,19	21,86
ASSURBAIL	PROP	40,14	39,76	PROP	40,19	39,82
ASSURIMMEUBLE	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
BOULE DE NEIGE 3 3DEC	PROP	40,14	24,29	PROP	40,19	24,15
CAIXA SEGUROS (Brésil)	PROP	40,14	20,77	PROP	40,19	20,80
CDC IONIS FCP 4DEC	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
CIMO	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
CNP ACP 10 FCP	PROP	40,14	19,96	PROP	40,19	20,08
CNP ACP OBLIG FCP	PROP	40,14	19,95	PROP	40,19	19,96
CNP ASSUR ALT. 3DEC	PROP	40,14	39,79			
CNP ASSUR EURO SI	PROP	40,14	38,94	PROP	40,19	39,82
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
CNP EUROPE (Irlande)	PROP	40,14	40,14			
CNP IAM	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
CNP IMMOBILIER	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
CNP INTERNATIONAL	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
CNP SEGUROS DE VIDA (Argentine)	PROP	40,14	30,69	PROP	40,19	30,73
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	PROP	40,14	23,08	PROP	40,19	23,11
CNP VIDA (Espagne)	PROP	40,14	37,73	PROP	40,19	37,78

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ÉCUREUIL PROFIL 30	PROP	40,14	38,05	PROP	40,19	39,38
ÉCUREUIL PROFIL 90	PROP	40,14	21,89	PROP	40,19	22,19
ÉCUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	PROP	40,14	20,47	PROP	40,19	20,50
GLOBAL (Portugal)	PROP	40,14	33,52	PROP	40,19	33,57
GLOBAL VIDA (Portugal)	PROP	40,14	33,54	PROP	40,19	33,59
ITV	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
LA BANQUE POSTALE PRÉVOYANCE	PROP	20,07	20,07	PROP	20,10	20,10
LBPAM ACT. DIVERSIF 5DEC	PROP	40,14	29,67	PROP	40,19	29,54
LBPAM PROFIL 50 D 5DEC	PROP	40,14	28,59	PROP	40,19	32,50
LBPAM PROFIL 80 D 5DEC				PROP	40,19	36,29
MARFIN INSURANCE HOLDINGS LTD (Chypre)	PROP	40,14	20,11	PROP	40,19	20,14
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT				EQUI	4,56	4,56
PB6	PROP	20,07	20,07	PROP	20,10	20,10
PRÉVIPOSTE	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
PROGRESSIO 5DEC	PROP	40,14	36,93	PROP	40,19	36,57
SICAC	PROP	40,14	40,14	PROP	40,19	40,19
UNIVERS CNP 1 FCP	PROP	40,14	40,05	PROP	40,19	40,19
VIVACCIO ACT 5DEC	PROP	40,14	32,29	PROP	40,19	39,56
BARCLAYS VIDA Y PENSIONNES (Espagne)	PROP	40,14	20,07			
Pôle Immobilier						
Groupe Icade						
ICADE SA⁽⁶⁾	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE FINANCES	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
FONCIÈRE						
LOGEMENT						
ICADE COMMERCES SAS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI LOCATIVES (6 sociétés)	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
PARCS TERTIAIRES						
CFI	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI BASSIN NORD	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI LE PARC DU MILLÉNAIRE	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI PDM 1	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI PDM 2	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI PDM 3	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI SEVERINE	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	37,29
SERAEL SA				GLOB	100,00	61,81
SNC ICADE CBI	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SNC LE PARC DU MILLÉNAIRE				GLOB	100,00	62,15
BUREAUX - France						
ICADE TOUR DESCARTES	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	PROP	33,33	19,72	PROP	33,33	20,71
SCI DU 114 AV. DES CHAMPS ÉLYSÉES				GLOB	100,00	62,15
SCI DU 3/5 AV. DE FRIEDLAND				GLOB	100,00	62,15
SCI DU 31-33 RUE DE MOGADOR	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI DU 69 BLD HAUSSMANN	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI ICADE LEO LAGRANGE (ex VILLEJUIF)	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI MORIZET	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SIICinvest						
SIIC INVEST				GLOB	100,00	55,71
HC INVESTISSEMENT	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	55,71
SCI MARIIGNANE LA PALUN	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	55,71
SCI XM CLERMONT FERRAND	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	55,71
SCI ZEUGMA	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	55,71
BUREAUX - Allemagne						
ICADE REIT	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM GERMANY GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM AHRENSDORF GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK8 GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM ARNULFSTRASSE MK9 GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE REIM DACHAUER STRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM FRANKENALLEE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 3 GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM FRIESENSTRASSE HAUS 4 GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM GOLDSTEINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM HOHENZOLLERNDAMM GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 1) GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 2) GMBH				GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 3) GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM INDUSTRIESTRASSE (PRO 4) GMBH				GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM KOCHSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM MERCEDESSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM RHINSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM SALZUFERSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE REIM TURLENSTRASSE GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
KABALO GRUNDSTÜCKS VERWALTUNGSGESELLSCHAFT & Co KG	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
CENTRES COMMERCIAUX						
ICADE BRICOLAGE	GLOB	100,00	56,21	GLOB	100,00	59,04
ICADE BRICOLAGE CBI	GLOB	100,00	56,21	GLOB	100,00	59,04
SAS ODYSSEUM	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
ÉQUIPEMENT PUBLIC ET SANTÉ						
SAS ICADE SANTÉ	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI DU LARRY				GLOB	100,00	62,15
SCI 2 RUE ROLAND BUTHIER				GLOB	100,00	62,15
SCI BATÎMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI CHARLES MOREAU				GLOB	100,00	62,15
SCI DES CLINIQUES CHIRURGICALES RÉUNIES				GLOB	100,00	62,15

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI LES TOVETS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI POLICE DE MEAUX	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SCI SOCRATE	GLOB	100,00	59,17			
PROMOTION						
PROMOTION LOGEMENT						
124 sociétés en GLOB	GLOB			GLOB		
75 sociétés en PROP	PROP			PROP		
18 sociétés en EQUI	EQUI			EQUI		
PROMOTION TERTIAIRE						
ICADE PROMOTION (EX ICADE G3A)	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
AMÉNAGEMENT CROIX DE BERNY	GLOB	100,00	37,10	GLOB	100,00	38,97
ANTONY PARC II SCI	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ARKADEA SAS	PROP	50,00	29,58			
CITÉ SANITAIRE NAZAIRIENNE	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	37,29
CLAUDE BERNARD LOT T	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
FRANCE OUEST PROMOTION	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE DOCKS DE PARIS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE G3A PROMOTION	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE TERTIAL				GLOB	100,00	62,15
ICADE TERTIAL RÉGIONS				GLOB	100,00	62,15
ICADLEO	GLOB	100,00	39,45	GLOB	100,00	41,43
LES BUREAUX DE L' ÎLE DE NANTES	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
LES PORTES D'ARCUEIL A SNC	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
LES PORTES D'ARCUEIL B SNC	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
LES PORTES D'ARCUEIL C SNC	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
NERUDA FONTANOTS SCI	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ODYSSEUM 2 SCI	GLOB	100,00	45,56	GLOB	100,00	47,85
PB31 PROMOTION SNC	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SAS PARIS NORD-EST ⁽⁷⁾	PROP	80,00	67,75	PROP	80,00	68,64
SCCV LE PERREUX CANAL	GLOB	100,00	42,90			
SCCV SAINT DENIS LANDY 3	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SCI 22/24 RUE DE LAGNY	PROP	51,00	30,17	PROP	51,00	31,69
SCI CAP EST LOISIRS	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SCI ESPACE MARCEAU	PROP	51,00	30,17	PROP	51,00	31,69
SCI HELENA PARC	GLOB	100,00	30,17	GLOB	100,00	31,69

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SCI MONTRouGE CAP SUD	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SCI PARIS BERTHELOT	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SCI PORTES DE CLICHY	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SCI VILLEJUIF GUIPONS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SNC DU CANAL ST LOUIS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SNC DU PLESSIS BOTANIQUE	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
SNC GERLAND 1	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SNC GERLAND 2	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SNC ICAPROM (ex SNC TECHNICAMPUS)	PROP	45,00	26,62			
SNC ÎLE SEGUIN 6	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SNC ROBINI	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SNC SAMICADE	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
SORIF ICADE LES PORTES D' ESPAGNE	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
TOULOUSE CANCEROPOLE	PROP	50,00	29,58	PROP	50,00	31,07
RETAIL PARK DES VIGNOBLES	GLOB	100,00	59,17			
SAMICADE GUADELOUPE	PROP	50,00	29,58			
ICADE ARCOBA						
ICADE ARCOBA	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE SETRHI - SETAE						
ICADE SETRHI - SETAE	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE FONCIER DÉVELOPPEMENT				GLOB	100,00	62,15
SERVICES						
ICADE SERVICES	GLOB	100,00	59,17			
FACILITY MANAGEMENT						
FACIMALP SAS				GLOB	100,00	52,82
ICADE EUROGEM				GLOB	100,00	62,15
IMOP				GLOB	100,00	62,15
ISIS FM				GLOB	100,00	34,18
KLEBER FM				GLOB	100,00	62,15
ADMINISTRATION DE BIENS AUX PARTICULIERS						
ICADE ADB				GLOB	100,00	62,15
ACTIVITÉ DE CONSEIL ET D'EXPERTISE						
ICADE CONSEIL	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE EXPERTISE	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE GESTEC RS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ICADE SURETIS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE TRANSACTIONS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
IMMOBILIARIA DE LA CDC ESPANA	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
IORTA SAS	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
RÉSIDENCES SERVICES						
RÉSIDENCES SERVICES (ex ICADE EUROSTUDIOMES)	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
EUROCAMPUS	GLOB	100,00	35,50	GLOB	100,00	37,29
FINCAS ANZIZU	GLOB	100,00	56,21	GLOB	100,00	59,04
RESA	GLOB	100,00	39,64	GLOB	100,00	41,64
PROPERTY MANAGEMENT						
ICADE PROPERTY MANAGEMENT (ex IGT)	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE ADVISORY (ex NEWREAL)				GLOB	100,00	62,15
ICADE BENELUX	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE ITALIA	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
ICADE ITALIA AGENCY	GLOB	100,00	59,17	GLOB	100,00	62,15
Groupe Société Nationale Immobilière						
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
S2AI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAGI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DES CASERTS	GLOB	100,00	97,00			
SCET	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES RÉGIONS ⁽⁸⁾	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Pôle Services						
Groupe Transdev						
TRANSDEV SA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
FRANCE						
AEROPASS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
AIRCAR	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,61
ALPBUS FOURNIER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	49,09	GLOB	100,00	45,92
AMV	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
AUTOCARS BONNAFOUX BREMOND	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	28,89

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTOCARS CHAMBON-GROS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
AUTOCARS MARTIN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
BIEVRE BUS MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
C.E.A.T.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
C.T.C.	GLOB	100,00	59,53	GLOB	100,00	55,69
CAISSE COMMUNE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CAP	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CARS DE CHÂTEAU-THIERRY	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CARS DU PAYS DE VALOIS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CHAMPAGNE MOBILITES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CHARTRES MOBILITE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
CITÉBUS 2 RIVES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	68,06	GLOB	100,00	63,68
DRYADE	GLOB	100,00	53,24	GLOB	100,00	49,81
ÉQUIVAL	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
EUROPE AUTOCARS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,60
HANDILIB	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
IBEROLINES	PROP	50,00	18,74			
INTERVAL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,56
LAON MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LES CARS MARIETTE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LOPES VOYAGES	GLOB	100,00	37,76			
MACON BUS	GLOB	100,00	74,41			
MONTBLANC BUS	GLOB	100,00	55,73	GLOB	100,00	52,14
MOULINS MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
N°4 MOBILITÉS	GLOB	100,00	71,93	GLOB	100,00	67,30
ODULYS	GLOB	100,00	40,92			
TRANSDEV AEROPORT TRANSIT	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
PAYS D'OC MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
PÔLE ÎLE DE FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
PROGETOURS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
R'ORLY	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DE SAONE ET LOIRE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
S.E.G.A.R	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
S.T.A.B.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
S.T.B.C.	GLOB	100,00	63,26	GLOB	100,00	59,24
SAINT QUENTIN MOBILITÉ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SCI LA TRENTAINE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SCI 19 RUE DES SOURCES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SCI LA MARE MOUREUSE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SCI LE LUREAU	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SCI LE PRE BOUDROT	PROP	49,00	36,46	PROP	49,00	34,11
SCI MARAIS DE BELLENE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SETAO	GLOB	100,00	74,40	GLOB	100,00	69,61
SNA AJACCIENS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS DU BRIANCONNAIS	GLOB	100,00	37,95	GLOB	100,00	35,50
HÔTELIÈRE MELDOISE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
SOLEA	GLOB	100,00	50,45			
SAINT BRIEUC MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
STA CHALONS	GLOB	100,00	59,53	GLOB	100,00	55,69
SUD EST MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
T.C.R.M.	EQUI	39,84	29,65	EQUI	39,84	27,73
T.C.V.O.	GLOB	100,00	37,95	GLOB	100,00	35,50
T.I.P.S.	GLOB	100,00	67,71	GLOB	100,00	63,36
TCR AVIGNON	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSAMO	GLOB	100,00	66,82	GLOB	100,00	62,51
TRANSOVOIE	GLOB	100,00	74,04	GLOB	100,00	69,27
TRANSDATA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV AÉROPORT SERVICES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ALLIER	GLOB	100,00	74,41			
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ALSACE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV FINANCE (ex-COFITREC)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV FORMATION	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV MONTPELLIER	GLOB	100,00	74,41			
TRANSDEV NORD-EST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV OCÉAN INDIEN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ORLÉANS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV SUD-OUEST	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANS'L	GLOB	100,00	74,40	GLOB	100,00	69,61
TRANSPART	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORT BÉRARD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VAL D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VIENNE MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VILLENEUVE MOBILITÉS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VISUAL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES DUNAND	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VOYAGES GUICHARD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
INTERNATIONAL						
Allemagne						
AWV	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
DEUTSCHE TOURING GMBH	GLOB	100,00	16,56			
DILLS REISEN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO GMBH	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
EUROLINES VERKEHRSGESELLSCHAFT	EQUI	100,00	15,43			
MVB	GLOB	100,00	66,97	GLOB	100,00	62,65
NZM	GLOB	100,00	74,41			
RMVB	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
SUERLANNER	GLOB	100,00	74,41			
TRANSDEV SZ	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSREGIO GMBH	PROP	50,00	27,90	PROP	50,00	26,11
VLD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VREM	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VRL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VRW	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
VERKEHRSBETRIEBE WESTFALEN-SUD (VWS SIEGEN)	GLOB	100,00	74,41			
Australie						
METROLINK QUEENSLAND	PROP	50,00	37,31			
METROLINK VICTORIA	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV AUSTRALIA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV NEW SOUTH WALES	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV QUEENSLAND	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV TSL PTY	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV VICTORIA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
Canada						
2755 4609 QUEBEC INC.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
4345240 CANADA (AUTOCAR METROPOLITAIN)	GLOB	100,00	74,41			
4369645 CANADA (AUTOCAR METROPOLITAIN)	GLOB	100,00	74,41			
9200-0314 QUEBEC (LES INVESTISSEMENTS RICHARD AUGER)	GLOB	100,00	74,41			
9078-9975 QUEBEC (MEDICAR)	GLOB	100,00	74,41			
LIMOCAR ESTRIE INC.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR INC.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LIMOCAR ROUSSILLON INC.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
Espagne						
TENEMETRO	GLOB	100,00	44,65	GLOB	100,00	41,77
TRANSDEV ESPANA SL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
IBERO EUROSUR	GLOB	100,00	20,00			
Grande-Bretagne						
BLACKBURN WITH DARWEN TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD BUSES LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
BOURNEMOUTH TRANSPORT	GLOB	100,00	66,96	GLOB	100,00	69,62

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BURNLEY & PENDLE TRANSPORT COMPANY LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
EURAILCO UK PLC	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
HEATHROW COACH SERVICES LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LANCASHIRE COUNTY TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LANCASHIRE UNITED	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LONDON UNITED	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LONDON UNITED BUSWAYS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
LONDON SOVEREIGN	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
NOTTINGHAM TRAM CONSORTIUM	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
RATP PROJECT UK	PROP	50,00	37,21	PROP	50,00	34,81
STANWELL BUSES				GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV BLAZEFIELD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV NORTHEN BLUE	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV RATP IRELAND	PROP	50,00	37,21			
TRANSDEV SCOTLAND LIMITED (ex TRANSDEV EDINBURGH TRAM)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV YORK LTD	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
Italie						
AMT	PROP	41,00	30,51	PROP	41,00	28,54
DOLOMITI BUS SPA	PROP	39,50	29,39	PROP	39,50	27,50
TRANSDEV GENOVA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV ITALIA	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
Pays-Bas						
ACM OPLEIDINGEN	GLOB	100,00	37,21			
FOUNDATION AMBULANCEZORG NOORD OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	37,21			
AUTOMOBIELBEDERSZOET	GLOB	100,00	37,21			
TBC HOLDING BV	GLOB	100,00	55,81	GLOB	100,00	52,21
CONNEXION HOLDING	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
BESLOTEN VERVOER UTRECHT	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CONNEXION AMBULANCEDIENSTEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION AMBULANCE SERVICES	GLOB	100,00	37,21			
CONNEXION AMBULANCEZORG	GLOB	100,00	37,21			
CONNEXION FACILITAIR BEDRIJF	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION FINANCE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION INTERNATIONAL	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION NEDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION OPENBAARVERVOER (PT)	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION PARTICIPATIES	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION TAXI SERVICES	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION TOURS	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION VASTGOED	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONNEXION VLOOT	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CV ACTIVA WEERT	GLOB	100,00	36,83	GLOB	100,00	34,46
DELFTLAND BEDRIJFSDIENSTEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
GEBR. ZOET AMBULANCE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
GEBROEDERS ZOET PERSONENVERVOER	GLOB	100,00	37,21			
GELUBEWI VASTGOED	GLOB	100,00	37,21			
GVU	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
HERMES GROEP	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
HERMES OPENBAAR VERVOER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
LIMLINK	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
MOBINET UTRECHT	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
NEDERLANDSE BUURTBUSVERVOER MAATSCHAPPIJ	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
NEDERLANDSE SAMENWERKENDE TAXIBEDRIJVEN	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
NOVIO	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
NOVIO EXPRESS	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
NOVIO NET	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
NOVIO STEBO	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
CONJNEXION WATER	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
P.G.W. JANSEN HOLDING	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
ROLINE	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI	50,00	18,60	EQUI	50,00	17,40

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
REGIONALE AMBULANCEDIENST NOORD-WEST VELUWE	GLOB	100,00	37,21			
REGIONALE AMBULANCE VOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	37,21			
SPEEDWELL REISBUREAUX	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
TAXI HARDERWIJK	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
TECHNO SERVICE NEDERLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
TSN DEUTSCHLAND	GLOB	100,00	37,21	GLOB	100,00	34,81
WATERBUS	GLOB	100,00	24,37	GLOB	100,00	22,80
Portugal						
ALPENDURADA, VIAGENS E TURISMO	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
ANTONIO DA CRUZ E JOAO DIAS NEVES	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
ASDOURO - TRANSPORTES RODOVIARIOS DO DOURO	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
AUTO MONDINENSE	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
AUTO-PENAFIEL - ROCALCAS	EQUI	25,31	18,83			
AUTO VIACA ALMEIDA E FILHOS	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
AUTO VIACA AVEIRENSE	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
CAIMA	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
CALCADA	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
CHARLINE	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
MINHOS BUS (ex DOMINGOS)	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
EMPRESA AUTOMOBILISTICA DE VIACAO E TURISMO	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
EMPRESA DE VIACAO BEIRA DOURO	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
HOLDING JOALTO TRANSDEV, SGPS	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
TRANSPORTES INTERNACIONAIS RODOVIARIOS DO NORTE	GLOB	100,00	37,48			
INTERCENTRO - TRANSPORTES RODOVIARIOS DO CENTRO	GLOB	100,00	32,63			
INTERSUL - TRANSPORTES RODOVIARIOS DO SUL	GLOB	100,00	31,13			
INTERGALIZA - PARTICIPAÇÕES E TRANSPORTES	PROP	50,00	17,39			
JOALGEST, PRESTACAO DE SERVICOS, GESTAO E PARTICIPACOES				PROP	50,00	34,81
JOALTO PARTICIPACOES, SGPS				PROP	50,00	34,81
JOALTO, RODOVIARIA DAS BEIRAS	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
JOAQUIM GUEDES, FILHO E GENROS	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
JOSE RODRIGUES FONTES E LOURENCO SILVA GRANJA	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
JOSE VIEIRA PINTO, MENDES, PAIVA E CORREIA	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
RODOVIARIA D' ENTRE DOURO E MINHO (REDM)	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
RODOVIARIA DA BEIRA LITORAL (RBL)	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
RODOVIARIA DO TEJO	EQUI	25,31	18,83			
S2M	GLOB	100,00	44,65	GLOB	100,00	41,77
SOARES OLIVEIRA	GLOB	100,00	74,16	PROP	50,00	34,81
SOCIEDADE DE TRANSPORTES DO CARAMULO	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
TRANSCOVILHA - EMPRESA DE TRANSPORTES URBANOS DA COVILHA	GLOB	100,00	37,20	PROP	50,00	34,81
TRANSCOVIZELA, TRANSPORTES PUBLICOS	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
TRANSDEV MOBILIDADE (ex TMP)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS (ex TPT-SGPS)	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSDEV PORTUGAL TRANSPORTES	GLOB	100,00	74,41	GLOB	100,00	69,62
TRANSPORTES RODOVIARIOS POTUGUESES DO NORTE	GLOB	100,00	74,41			
UNIDADE MECANICA JOALTO	GLOB	100,00	74,32	PROP	50,00	34,81
VIUVA CARNEIRO E FILHOS	GLOB	100,00	74,41	PROP	50,00	34,81
Europe de l'Est						
TOURING CROATIA	GLOB	100,00	16,56			
TOURING BOHEMIA	GLOB	100,00	16,56			
TOURING POLSKA	GLOB	100,00	16,56			
TOURING SERBIA	EQUI	100,00	15,43			
EUROLINES POLSKA	GLOB	100,00	16,56			
BOSNIA TOURS	GLOB	100,00	16,56			
TOURING SCANDINAVIA	GLOB	100,00	16,56			
KOSMET TOURS INTERNACIONAL	GLOB	100,00	16,56			
Groupe Compagnie des Alpes						
COMPAGNIE DES ALPES SA	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
COMPAGNIE DES ALPES FINANCEMENT SNC	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
DOMAINES SKIABLES						
CDA DS SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
CIEL SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
CMBF (COURMAYEUR MT BLANC) SPA (Italie)	EQUI	29,81	15,41	EQUI	29,81	11,67
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE (DSF) SA	GLOB	100,00	32,07	GLOB	100,00	31,69
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE SAS (DSR)	EQUI	20,00	7,92	EQUI	20,00	7,83
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI	20,00	7,92	EQUI	20,00	7,83
DOMAINE SKIABLE DU GIFFRE (DSG) SA	GLOB	100,00	32,06	GLOB	100,00	31,68
GROUPE COMPAGNIE DU MONT-BLANC SA	EQUI	33,47	13,26	EQUI	33,47	13,10
MERIBEL ALPINA SNC	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
MONTAVAL SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
SAAS - FEE BERGBAHNEN AG (Suisse)	GLOB	100,00	16,49	GLOB	100,00	16,30
SELALP SAS				GLOB	100,00	39,14
SERRE CHEVALIER 1350 SAS				GLOB	100,00	39,14
SERRE CHEVALIER VALLEY	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
SOCIÉTÉ DES MONTAGNES DE L'ARC SA (SMA)	GLOB	100,00	38,48	GLOB	100,00	38,01
STÉ AMÉNAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	32,06	GLOB	100,00	31,68
STÉ AMÉNAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,84	GLOB	100,00	38,28
STÉ CONSTRUCTION IMMOBILIÈRE VALLÉE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,34	GLOB	100,00	31,95
STÉ EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI	20,00	7,92	EQUI	20,00	7,83
STÉ EXPLOITATION VALLÉE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,33	GLOB	100,00	31,95
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,81	GLOB	100,00	30,44
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE L'AIGUILLE GRIVE SAS (STAG)	GLOB	100,00	38,48	GLOB	100,00	38,01
STÉ TÉLÉPHÉRIQUES DE VAL D'ISÈRE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
SWISSALP SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
SWISSALP SERVICES SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
TÉLÉVERBIER SA (Suisse)				EQUI	20,30	7,94
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
PARCS DE LOISIRS						
AQUARIUM GÉANT DE SAINT-MALO SNC	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
AVENIR LAND SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
BAGATELLE SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BELPARK BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
BICI ENTERTAINMENT SA (Suisse)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
BOIS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
CENTRES ATTRACTIFS JEAN RICHARD SAS -LA MER DE SABLE SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
COFILO SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
DOLFINARIUM HARDEWIJK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
ECOBIOGESTION SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	40,97
ECOPARCS SA (9)	EQUI	51,02	35,27	EQUI	51,02	35,15
FRANCE MINIATURE SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
GREVIN & CIE SA	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
GREVIN & CIE TOURAINE SNC	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
GREVIN AVONTURENPARK BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
GREVIN DEUTSCHLAND GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
HARDERWIJK HELLENDOORN HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
LES PRODUCTIONS DU PARC SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
MUSÉE GREVIN SA	GLOB	100,00	37,98	GLOB	100,00	37,53
P2P WEB SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
PARC AGEN SAS	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
PARC DE LOISIRS DE BAGATELLE SCI	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
PLEASUREWOOD HILLS LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
PREMIER FINANCIAL SERVICES BV (Belgique)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
SAFARI AFRICAÏN DE PORT SAINT-PÈRE SA	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
SOCIÉTÉ DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE SAS				GLOB	100,00	68,96
WALIBI WORLD BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,61	GLOB	100,00	39,14
Groupe Egis						
EGIS SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FRANCE						
A.C.I.				GLOB	100,00	99,96
ACOUSTB	GLOB	100,00	59,41	GLOB	100,00	59,41
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
ATELIER VILLES ET PAYSAGES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,99

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BETEREM INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
BETURE INFRASTRUCTURE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS AMÉNAGEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,99
EGIS AVIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS BCEOM INTERNATIONAL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,99
EGIS BDPA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS EAU	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INGÉNIERIE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	100,00			
EGIS MOBILITÉ	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS RAIL	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS STRUCTURE ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EST INFRA INGÉNIERIE				GLOB	100,00	100,00
IOSIS	EQUI	34,00	34,00			
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
MFI SAS	EQUI	33,34	33,34	EQUI	33,34	33,34
MUTATIONS	GLOB	100,00	69,98	GLOB	100,00	70,00
OUEST INFRA				GLOB	100,00	100,00
PARK + PARKINGS SECURISES POIDS LOURDS	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SATEC	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,98
SEGAP SA	EQUI	50,00	50,00	EQUI	50,00	50,00
SEP A88	PROP	70,00	70,00	PROP	70,00	70,00
SERALP INFRASTRUCTURE				GLOB	100,00	99,99
SINTRA	GLOB	100,00	86,04			
SLI	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SOCIÉTÉ DU MÉTRO DE MARSEILLE	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
SOCIÉTÉ NOUVELLE INGEROUTE	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
SOFREAVIA - SERVICE SA	GLOB	100,00	99,97	GLOB	100,00	99,97

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SUD OUEST INFRA				GLOB	100,00	99,98
URBANISME ET ACOUSTIQUE	GLOB	100,00	99,98	GLOB	100,00	99,99
ÉTRANGER						
ARGE PPP FOE (Autriche)	PROP	40,00	40,00	PROP	40,00	40,00
ATTIKES DIADROMES LTD (Grèce)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI	19,00	19,00	EQUI	19,00	19,00
AUTOBAHN + SERVICES (Allemagne)	PROP	56,00	56,00	PROP	56,00	56,00
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	PROP	34,71	34,71	PROP	45,00	45,00
BIPROGEO-PROJEKT (Pologne)	GLOB	100,00	100,00			
BHEGIS (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
BONAVENTURA STRASSENERHALTUNG GMBH (Autriche)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
CAOG (Chypre)	PROP	36,00	36,00	PROP	36,00	36,00
CEL TRAK (Irlande)	EQUI	22,22	22,22	EQUI	22,22	22,22
CGM PROJEKT (Pologne)	GLOB	100,00	100,00			
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EAZY PASS LTD (Irlande)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
EGIS ALGÉRIE (Algérie)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS BULGARIE (Bulgarie)	GLOB	100,00	100,00			
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	99,93	GLOB	100,00	99,93
EGIS EYSER (Espagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INDIA (Inde)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	99,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS MOBILITE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS POLAND (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS PROJECTS IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EGIS ROAD OPERATION UK (Royaume-Uni)	GLOB	100,00	100,00			

GROUPES/SOCIÉTÉS	31 décembre 2009			31 décembre 2008		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
EP POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI	20,00	20,00	EQUI	20,00	20,00
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	PROP	49,50	49,50	PROP	49,50	49,50
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	100,00			
M6 TOLNA EXPLOITATION HONGRIE (Hongrie)	PROP	52,00	52,00			
OPERS CUT (Portugal)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SEMALY IRELAND (Irlande)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
SEMALY SINGAPOUR (Singapour)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
SEMALY UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	86,04	GLOB	100,00	86,04
STALEXPORT TRANSROUTE (Pologne)	PROP	45,00	45,00	PROP	45,00	45,00
TMC (Philippines)	PROP	34,00	34,00	PROP	34,00	34,00
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	PROP	50,00	50,00	PROP	50,00	50,00
TRANSROUTE AUSTRALIA (Australie)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE INTERNATIONAL CANADA (Canada)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE TUNNEL OPERATIONS LTD (Irlande)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TRANSROUTE UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
Groupe Santoline						
GRUPE SANTOLINE	EQUI	39,87	39,87	EQUI	39,87	39,87

(1) Bac Participations : Transmission universelle de patrimoine le 29 novembre 2009 avec la Caisse des Dépôts.

(2) Sociétés apportées au Fonds stratégique d'investissement le 15 juillet 2009.

(3) HIME est également détenue à 33 % par le groupe Sèché Environnement.

(4) Transmission universelle de patrimoine le 12 mars 2009 avec la Caisse des Dépôts.

(5) CNP Assurances : taux d'intérêt de 40 % avant retraitement des actions propres CNP.

(6) Icade SA : taux d'intérêt de 58,62 % avant retraitement des actions propres Icade.

(7) SAS Paris Nord Est détenue à 50 % par la Caisse des Dépôts et à 30 % par Icade Foncier Développement.

(8) SCI des Régions : taux d'intérêt calculé compte tenu d'une co-détention avec la Caisse des Dépôts (à 50/50).

(9) ECOPARCS SA est également détenue à 24,94 % par la Caisse des Dépôts.

Méthodes de consolidation - GLOB : Intégration globale - PROP : Intégration proportionnelle - EQUI : Mise en équivalence.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. Ces conditions sont décrites au paragraphe I "Base de préparation des états financiers" de la note "Principes et méthode comptables applicables dans le Groupe" de l'annexe aux comptes consolidés. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Estimations comptables

> Dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Le groupe Caisse des dépôts et consignations procède à un test de dépréciation des participations dans les entreprises mises en équivalence, des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéfinie selon les modalités décrites aux paragraphes III.2 et III.8 de la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" de l'annexe. Ces tests de dépréciation ont conduit à la constatation de dépréciations (Notes 20 et 22).

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

> Activités d'assurances

Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes consolidés du Groupe sont estimés sur des bases statistiques et actuarielles, notamment les provisions techniques présentées au paragraphe III.13 de la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe", et en note 27 de l'annexe.

Nous avons examiné les méthodes employées et la cohérence d'ensemble des hypothèses retenues.

> Dépréciations relatives aux actifs financiers disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur les actifs financiers disponibles à la vente (paragraphe III 1.2 de la note "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" et notes 4 et 13 de l'annexe) :

- pour les instruments de capitaux propres en cas de diminution significative ou durable de leur valeur ;
- pour les instruments de dette lorsqu'il existe un risque de contrepartie avéré.

Nous avons examiné le processus d'identification d'indices de perte de valeur ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

■ Principes comptables - Apport de titres au Fonds stratégique d'investissement

Comme indiqué au paragraphe 1 de la note "Faits marquants" de l'annexe, la Caisse des dépôts et consignations a apporté au Fonds stratégique d'investissement des actifs listés dans

le traité d'apport signé avec l'État le 5 juillet 2009. Nous avons examiné le caractère approprié des traitements comptables qui ont été appliqués aux apports dans les comptes consolidés du Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Catherine Pariset

Bruno Tesnière

Mazars

Guillaume Potel

Denis Grison

Comptes annuels

de la Section générale

arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts
en date du 26 mars 2010

sommaire

Bilan	101
Hors-bilan	102
Compte de résultat	103
Notes annexes aux états financiers	104

Bilan

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		13 570	13 377
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux		11	3
Effets publics et valeurs assimilées	3	1 922	2 936
Créances sur les établissements de crédit	1	11 637	10 438
Opérations avec la clientèle	2	18 773	9 952
Comptes ordinaires débiteurs		1 309	1 369
Autres concours à la clientèle		17 464	8 583
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		55 656	60 591
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	43 786	46 356
Actions et autres titres à revenu variable	3	11 870	14 235
Participations	4	20 647	13 877
Immobilisations corporelles et incorporelles	5	2 653	2 668
Comptes de régularisation et actifs divers	6	3 180	3 002
Total actif		114 479	103 467
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées	7	17 588	16 080
Dettes envers les établissements de crédit à vue		4 873	4 314
Dettes envers les établissements de crédit à terme		12 715	11 766
Opérations avec la clientèle	8	45 168	41 421
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle		36 891	31 343
Autres dettes envers la clientèle		8 277	10 078
Dettes représentées par un titre	9	27 271	22 470
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		27 271	22 470
Comptes de régularisation et passifs divers	10	4 595	4 597
Provisions	11	790	1 393
Dépôts de garantie		1	4
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	12	473	473
Capitaux propres (Hors FRBG)	12	18 593	17 029
Réserves et autres		17 029	19 201
Résultat de l'exercice		1 564	(2 172)
Total passif		114 479	103 467

Hors-bilan

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement, de garantie		
Engagements de financement	24 536	26 844
En faveur d'établissements de crédit	27	372
En faveur de la clientèle ⁽¹⁾	24 509	26 472
Engagements de garantie	1 515	2 115
En faveur d'établissements de crédit	243	805
En faveur de la clientèle	1 272	1 310
Engagements de financement, de garantie		
Engagements de financement		10 058
Reçus d'établissements de crédit ⁽²⁾		10 058
Engagements de garantie	1 849	1 110
Reçus des établissements de crédits	22	24
Reçus de la clientèle	1 816	1 069
Reçus de l'État et assimilés	11	17
Engagements sur titres		
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	542	655
Titres à livrer	187	403
Engagements de souscriptions FCPR	474	468
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés ⁽³⁾	13 375	22 026
Autres engagements reçus ⁽⁴⁾	428	10 202

Les engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises sont décrits dans la note 15.

(1) Dont engagement donné en faveur de l'ACOSS pour 22 Md€ (24,7 Md€ au 31 décembre 2008) correspondant à l'autorisation de 36,9 Md€ diminuée de l'utilisation de 14,7 Md€ au 31 décembre 2009.

(2) Au 31 décembre 2008, engagement de trésorerie vis-à-vis de la CNCE, non reconduit en 2009.

(3) - Dont nantissement donné en faveur de la Banque de France pour 13,3 Md€ au 31 décembre 2009 (11,7 Md€ au 31 décembre 2008).

- Dont au 31 décembre 2008 un engagement donné par la Caisse des Dépôts à souscrire à une augmentation de capital et à effectuer des apports en nature au profit du FSI pour 10,2 Md€.

(4) Au 31 décembre 2008, correspondent aux titres à recevoir du FSI en contrepartie des engagements donnés.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés		2 086	2 716
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	84	269
Opérations avec la clientèle	20	171	854
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	1 604	1 474
Autres intérêts et produits assimilés	22	227	119
Intérêts et charges assimilées		(1 199)	(2 035)
Opérations de trésorerie et interbancaires	19	(136)	(671)
Opérations avec la clientèle	20	(418)	(753)
Obligations et autres titres à revenu fixe	21	(340)	(501)
Autres intérêts et charges assimilées	22	(305)	(110)
Revenu des titres à revenu variable	23	1 087	1 303
Commissions (produits)	24	18	22
Commissions (charges)	24	(35)	(38)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	25	83	18
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	26	719	(1 590)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets	27	(179)	(89)
Produit net bancaire		2 580	307
Charges générales d'exploitation	28	(329)	(328)
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations	29	(75)	(68)
Résultat brut d'exploitation		2 176	(89)
Coût du risque	30	(12)	6
Résultat d'exploitation		2 164	(83)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	31	(367)	(2 106)
Résultat courant avant impôts		1 797	(2 189)
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	32	(233)	17
Résultat net		1 564	(2 172)

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS
DE LA PÉRIODE

I - Fonds stratégique d'investissement

L'assemblée générale des actionnaires du Fonds stratégique d'investissement (FSI) du 15 juillet 2009 a ratifié le traité d'apport signé par la Caisse des Dépôts et l'État le 5 juillet 2009 précisant les modalités de la dotation en capital au FSI sous forme d'apports de 14 milliards d'euros d'actifs.

La liste des actifs transférés au FSI, jointe ci-dessous, comprend :

- > des participations minoritaires dans des sociétés cotées ;
- > des participations minoritaires dans des sociétés non cotées ;
- > des participations dans des sociétés de portefeuille et des fonds de capital investissement.

Liste des apports de titres de participations de la Caisse des Dépôts et de l'État au Fonds stratégique d'investissement

Exprimés en pourcentage du capital de la participation concernée s'agissant des sociétés

	Apports de la Caisse des Dépôts		Apports de l'État	
Participations minoritaires cotées	Accor	7,6 %	Aéroports de Paris	8,0 %
	L'Air Liquide	0,5 %	France Télécom	13,5 %
	Alcatel-Lucent	0,8 %		
	Altran Technologies	1,9 %		
	Assystem	14,5 %		
	Danone	1,8 %		
	Eiffage	20,0 %		
	Eutelsat Communications	25,7 %		
	Imerys	1,8 %		
	Lagardère SCA	1,6 %		
	Nexity	5,4 %		
	Schneider Electric	2,3 %		
	Séché Environnement	20,0 %		
	Sodexo	1,3 %		
	Technip	2,6 %		
	Ubisoft Entertainment	3,9 %		
	Valeo	2,9 %		
Vallourec	0,9 %			
Vivendi	2,1 %			
Zodiac Aerospace	4,9 %			
Participations minoritaires non cotées	Soprol	18,8 %	STX France	
	Tyrol Acquisition 1 & Cie S.C.A (TDF)	24,0 %	Cruise	33,3 %
	SAUR (HIME)	38,0 %		
Sociétés de portefeuille	CDC Entreprises Portefeuille	100,0 %		
	CDC Entreprises Capital Investissement	100,0 %		
Fonds de capital investissement	FCPR CDC Capital III			
	FCPR CDC Capital III B			
	FCPR CDC Développement			
	Transmission 2			
	AXA Co-investment Fund II			
	PAI Europe IV-C FCPR			
	Weinberg Capital Partners 1			
	FCPR			

À la suite du conseil d'administration du 5 novembre 2009, l'État et la Caisse des Dépôts ont souscrit à une augmentation de capital du FSI en numéraire de 5 milliards d'euros (après une 1^{re} augmentation de capital en numéraire de 1 milliard d'euros en février 2009). Cette opération réalisée à hauteur de la quote-part respective des deux actionnaires, porte les fonds propres du FSI à 20 milliards d'euros comme s'y était engagé le Président de la République lors du discours de Montrichard le 20 novembre 2008.

À l'issue de ces apports, le FSI est détenu à 51 % par la Caisse des Dépôts et à 49 % par l'État.

Les impacts dans les comptes sociaux sont mentionnés dans les notes annexes 3,4, 26 et 31.

Le FSI est un investisseur avisé qui intervient en fonds propres pour prendre des participations minoritaires dans des entreprises françaises porteuses de projets industriels créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

II - Rapprochement entre Transdev et Veolia Transport

La Caisse des Dépôts, après avis du Comité des investissements du 21 juillet 2009, a décidé d'entrer en négociations privilégiées avec Veolia Environnement en vue d'un rapprochement entre Transdev et Veolia Transport. Ce projet de rapprochement doit permettre de créer une nouvelle entreprise, détenue à parité, qui constituera un leader mondial du transport public de voyageurs et pourra offrir le meilleur service aux collectivités territoriales.

Le 21 décembre 2009, la Caisse des Dépôts et Veolia ont annoncé qu'une nouvelle étape avait été franchie dans leurs discussions en vue d'un rapprochement de leurs filiales Transdev et Veolia Transport pour créer un leader mondial du transport collectif de voyageurs et de la mobilité durable.

À l'issue des vérifications d'usage et à partir de méthodes de valorisation multi-critères homogènes, la Caisse des Dépôts et Veolia sont parvenues à un projet de cadre général de l'opération, comprenant notamment la structure financière du nouveau groupe, qui fera l'objet d'une présentation aux autorités administratives et de consultation des instances représentatives du personnel.

La RATP confirme que, préalablement au rapprochement de Veolia transport et Transdev, elle céderait sa part de 25,6 % de Transdev, en échange d'actifs français et internationaux appartenant actuellement à Transdev et à Veolia Transport, pour une valeur totale identique à celle de sa participation et en cohérence avec le projet industriel de la nouvelle entité. La RATP,

la Caisse des Dépôts et Veolia ont poursuivi leurs discussions sur les actifs destinés à la RATP, étant précisé qu'elles sont confiantes en leur capacité à trouver rapidement un accord sur ce point.

Sur ces bases, la Caisse des Dépôts et Veolia ont décidé de proroger l'exclusivité de leurs discussions en vue de parvenir à la signature d'un accord définitif.

III - Icade

Le 28 août 2009, pour se conformer au cadre "de SIIC 5", entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et fixant la détention maximale par actionnaire à 60 %, la Caisse des Dépôts a cédé 2,85 % du capital, soit 1,4 million de titres Icade à 65 € l'unité. À l'issue de cette opération, la Caisse des Dépôts conserve 28 895 228 actions Icade, représentant 58,74 % du capital et 59,25 % des droits de vote contre respectivement 61,58 % et 62,12 % précédemment.

IV - Compagnie Nationale du Rhône

Au 31 décembre 2009, la Caisse des Dépôts détient 33,20 % du capital de la Compagnie Nationale du Rhône. Compte-tenu de son intention de conserver une participation significative dans le capital de la Compagnie Nationale du Rhône ainsi qu'un rôle actif et déterminant dans sa gouvernance à travers la présence d'administrateurs au Conseil de surveillance de la Compagnie Nationale du Rhône, la Caisse des Dépôts a décidé de consolider sa participation selon la méthode de la mise en équivalence à partir du 31 décembre 2009.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008.

I - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1 - Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2 - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchues du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes prévisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

> Les engagements par signature suivent les mêmes principes et méthodes comptables que ceux appliqués aux crédits.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement / livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de transaction

Les titres de transaction comprennent, outre des valeurs mobilières, des bons du Trésor et des TCN. Ils sont acquis (ou vendus) dès l'origine avec l'intention de les revendre (ou de les racheter) à court terme. Ils se négocient sur des marchés liquides et sont valorisés à leur valeur de marché. À chaque arrêté, les variations de valeur de marché sont enregistrées en résultat.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti", et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par Bloomberg. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée, acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels l'Établissement public dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

■ Titres de participation

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition. Ils sont évalués en fonction de leur valeur d'usage par référence à différents critères tels que l'actif net, les perspectives de rentabilité, le cours de bourse, la capitalisation des résultats. Des dépréciations sont constituées en cas de perte durable de la valeur d'usage de ces titres.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêté, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêté. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

4 - Instruments financiers à terme

En application de la stratégie définie sur le développement des activités de négociation et la gestion des risques de marché, la Caisse des Dépôts intervient sur l'ensemble des marchés organisés et de gré à gré d'instruments financiers à terme fermes et conditionnels de taux, de change et sur actions. Ces interventions sont réalisées, en France comme à l'étranger dans le cadre de couvertures affectées ou globales, ou dans le cadre de prise de positions ouvertes isolées.

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

■ Positions ouvertes isolées

Les contrats sont évalués, à la date d'arrêt des comptes, à leur valeur de marché.

> Pour les contrats négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

2 - Autres opérations

Les autres opérations se composent principalement des futures et des options.

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits sont rapportés au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits ou charges sur l'élément couvert.

■ Opérations autres que de couverture

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés sur des marchés organisés ou assimilés, les gains ou les pertes latents sont enregistrés en résultat.

> Pour les contrats en position ouverte isolée, négociés de gré à gré, les moins-values latentes font l'objet d'une provision pour risque et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Afin de mieux traduire la réalité économique de l'activité, les instruments peu liquides sont également valorisés à un prix de marché théorique.

3 - Opérations complexes

Les opérations complexes correspondent à des combinaisons synthétiques d'instruments de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents.

Chaque composante de la transaction est comptabilisée en bilan et hors-bilan en suivant la nature juridique des produits sous-jacents.

Le résultat est appréhendé globalement et comptabilisé en un seul lot, de manière à refléter la nature économique des opérations, comme s'il s'agissait d'un instrument unique. Dans le cas de produits totalement nouveaux, sans référence à une réglementation explicite, l'approche comptable du résultat procède d'un raisonnement par analogie avec des types de produits existants. La comptabilisation du résultat est fonction de l'intention de gestion.

■ Opérations relevant de la logique de couverture

Pour des raisons de prudence, dans le cas notamment de faible liquidité du marché, le résultat est comptabilisé prorata temporis. Une dépréciation est constituée en cas de valeur de marché négative.

■ Gestion de portefeuille de transaction

Le résultat, assimilable à une commission de montage, est comptabilisé à l'origine. Une décote est appliquée pour tenir compte des frais futurs de gestion et des risques de contrepartie éventuels.

4 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, demande de valorisation à un établissement indépendant spécialiste des valorisations complexes, et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments.

5 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Conformément au règlement n° 2004-06 du CRC relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les immobilisations sont valorisées à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés ainsi que des coûts d'emprunt, le cas échéant.

En application du règlement n° 2002-10 du CRC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, la Section générale immobilise par composants les dépenses de remplacement et d'entretien. Les 5 catégories de composants identifiées sont amorties en mode linéaire, sur leur durée d'utilisation estimée, en fonction du type d'immeuble défini :

- gros œuvre : de 50 ans à 100 ans ;
- couverture/façade : 30 ans ;
- agencements : 10 ans ;
- installations générales et techniques : 20 ans ;
- gros entretien : 15 ans.

> La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation, doit être prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable. L'application des principes réglementaires s'est traduite pour l'ensemble des actifs immobiliers par l'absence de prise en compte de valeur résiduelle dans la base amortissable, celle-ci ne pouvant être déterminée de façon fiable.

> Les logiciels et coûts de développements sont amortis sur 3 ans.

> À chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur actuelle.

Si la valeur actuelle s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

De même, les réserves forestières font l'objet d'une dépréciation en cas de perte de valeur.

6 - Immobilier de placement

La Caisse des Dépôts détient, sur le long terme, un patrimoine locatif important. Les immeubles présentant lors de la clôture un indice interne ou externe de perte de valeur, ainsi que ceux destinés à être cédés à moyen terme font l'objet d'un test de dépréciation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en Produit net bancaire dans la rubrique "*Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets*" du compte de résultat.

Les valeurs de marché, pour les immeubles significatifs, sont évaluées par référence à des expertises externes.

7 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

8 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (certificats de dépôts, BMTN et EMTN). Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

9 - Provisions

Figurent sous cette rubrique :

1 - Provisions sur opérations de financement et instruments financiers

Il s'agit de provisions couvrant des risques précisément identifiés, liés à des opérations bancaires ou à des instruments financiers ainsi que des pertes liées à certains secteurs d'activité. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions pour bonification d'intérêts sur enveloppes de prêts accordés, notamment par le fonds d'épargne.

2 - Provisions pour engagements sociaux

Ces provisions constituées pour faire face aux engagements sociaux correspondent pour l'essentiel à des indemnités de départ à la retraite et des charges liées à l'accord-cadre 2009-2011.

3 - Autres provisions pour risques

Ces provisions sont destinées à couvrir des risques nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise ; leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture, et à l'absence de contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers. Ces provisions comprennent, entre autres, les provisions destinées à couvrir les charges prévisibles des litiges fiscaux notifiés.

4 - Provisions pour impôts

Il s'agit d'une provision couvrant l'impôt latent relatif au régime de sursis d'imposition concernant les opérations d'échanges de titres (offres publiques d'échange, fusions).

10- Engagements sociaux

Les avantages consentis au personnel sont répartis en plusieurs catégories :

- des avantages à court terme : salaires, congés annuels, intéressement ;
- des avantages postérieurs à l'emploi : régime de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture prévoyance, frais médicaux ;
- des avantages à long terme : médailles du travail, gratifications ou jours de congé liés à l'ancienneté Caisse des Dépôts ;
- des avantages liés à la fin de contrat de travail : régimes de cessation progressive d'activité.

> Certains retraités de l'Établissement public bénéficient de prestations postérieures à l'emploi telles que la couverture de prévoyance et de frais médicaux ainsi que la compensation accordée par la Caisse des Dépôts dans le cadre de l'Épargne prévoyance individuelle.

> Les avantages postérieurs à l'emploi, à long terme et liés à la fin du contrat de travail, pour la plupart issus de l'accord-cadre 2009-2011, peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies.

- Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'État en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui libèrent la Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

- Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels la Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les conditions d'âge et de départ à la retraite retenues dans les calculs tiennent compte des dispositions de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

- Les provisions relatives aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies sont ajustées à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements. Ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces évaluations prennent en compte l'utilisation d'hypothèses actuarielles économiques externes (taux d'actualisation) et internes à la Caisse des Dépôts (taux de départ, taux d'évolution des rémunérations, table de mortalité...). Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul ou celles induites par les effets d'expérience constituent des écarts actuariels. La Caisse des Dépôts a choisi de reconnaître ces écarts immédiatement en résultat.

- En cas de modification d'un régime existant ou de mise en place d'un nouveau régime, le coût des services passés est étalé selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

- Les provisions relatives aux avantages à long terme et aux avantages liés à la fin du contrat de travail sont évaluées selon la même méthode que celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi. Les engagements correspondant aux primes liées à l'attribution de médailles du travail ou médailles Caisse des Dépôts sont calculés selon la même méthode que celle utilisée pour le calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite.

11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ce fonds est destiné à faire face aux risques opérationnels et aux charges inhérentes aux activités bancaires et de gestion des actifs financiers et qui ne peuvent être couverts par ailleurs. Ce fonds fait l'objet de dotations ou de reprises constatées au compte de résultat.

12 - Impôts sur les bénéfices

La Section générale verse chaque année au Trésor public une Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS) dont le montant est égal à celui qui résulterait de l'application aux bénéfices de l'Établissement de l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Une provision pour impôt sur les opérations en sursis d'imposition est calculée en appliquant à ces opérations le taux d'impôt futur le plus probable.

Pour la France, les taux d'imposition appliqués pour le 31 décembre 2009 s'établissent :

- à 34,43 % contribution sociale incluse, pour les opérations relevant du taux de droit commun (identique au 31 décembre 2008) ;
- à 19,63 %, contribution sociale incluse, pour les opérations relevant du régime de taxation des plus ou moins-values à long terme sur TPSI (Titres de sociétés à prépondérance immobilière) cotées (ce taux était de 17,04 % au 31 décembre 2008, sauf pour les opérations en sursis d'imposition pour lesquelles le taux de 19,63 % était déjà appliqué) ;
- à 15,5 % contribution sociale incluse, pour les opérations relevant du régime de taxation de droit commun des plus ou moins-values à long terme, qui comprennent notamment les cessions ainsi que certaines répartitions d'actifs réalisées par des FCPR fiscaux (identique au 31 décembre 2008) ;
- à 1,72 % pour les opérations relevant du régime d'imposition séparée des titres de participation au sens comptable et fiscal, exclusion faite des TPSI (identique au 31 décembre 2008).

Il convient de noter que les plus et moins-values réalisées sur des titres de placement inscrits dans un sous-compte long terme, représentant moins de 5 % du capital de la société émettrice et dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ sont taxées depuis le 1^{er} janvier 2006 au taux plein. Pour les titres détenus à plus de 5 % depuis plus de deux ans, le taux applicable est 1,72 %.

13 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêt. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Le cas échéant, les opérations de change à terme, réalisées dans une intention autre que de couverture, sont évaluées au cours de terme restant à courir. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations.

14 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers de la Section générale exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers

pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille et les titres de participation, celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tel que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires débiteurs	8 477	6 007
Intérêts courus	2	19
Créances sur les établissements de crédit à vue	8 479	6 026
Crédits de trésorerie	3 152	4 071
Capital et assimilé	3 151	4 068
Créances douteuses	189	148
Dépréciations	(189)	(148)
Intérêts courus	1	3
Titres reçus en pension livrée	5	341
Capital et assimilé	5	341
Crédit divers	1	
Capital et assimilé	1	
Créances douteuses	8	8
Dépréciations	(8)	(8)
Créances sur les établissements de crédit à terme	3 158	4 412
Créances sur les établissements de crédit	11 637	10 438

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires de la clientèle	1 308	1 368
Créances douteuses	6	6
Dépréciations	(5)	(6)
Intérêts courus		1
Comptes ordinaires débiteurs à vue	1 309	1 369
Crédits de trésorerie	15 189	6 500
Capital et assimilé ⁽¹⁾	15 168	6 478
Créances douteuses	14	12
Dépréciations	(11)	(5)
Intérêts courus	18	15
Titres reçus en pension livrée		
Titres reçus en pension livrée		
Crédits divers	999	970
Clientèle financière	23	19
Capital et assimilé	899	887
Créances douteuses	151	131
Dépréciations	(78)	(75)
Intérêts courus	4	8
Crédits à l'équipement	735	551
Capital et assimilé	728	545
Créances douteuses	7	5
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus	3	4
Crédits au logement	503	514
Capital et assimilé	500	511
Créances douteuses	5	4
Dépréciations	(3)	(3)
Intérêts courus	1	2
Prêts subordonnés	38	48
Capital et assimilé	35	47
Créances douteuses	9	2
Dépréciations	(6)	(1)
Intérêts courus		
Autres concours à la clientèle à terme	17 464	8 583
Opérations avec la clientèle	18 773	9 952

(1) Dont 14 745 M€ d'avance à l'ACOSS intérêts courus compris (6 310 M€ au 31 décembre 2008).

Note 3a - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)	31.12.2009					31.12.2008				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées		228	1 694		1 922	361	114	1 667		2 142
- fonds d'État		228	1 182		1 410	361	114	1 158		1 633
- bons du Trésor			512		512			509		509
Titres prêtés (fonds d'État)						794				794
Effets publics et valeurs assimilées		228	1 694		1 922	1 155	114	1 667		2 936
Obligations	596	1 392	10 848		12 836	552	680	12 365		13 597
Autres titres à revenu fixe	406	25 562	4 982		30 950	584	27 111	5 064		32 759
Titres prêtés										
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	1 002	26 954	15 830		43 786	1 136	27 791	17 429		46 356
Actions		1 144		8 965	10 109		1 184		10 922	12 106
OPCVM		685		4	689		741		(19)	722
Titres prêtés										
Autres titres à revenu variable		457		615	1 072		352		1 055	1 407
Actions et autres titres à revenu variable ⁽¹⁾		2 286		9 584	11 870		2 277		11 958	14 235
Total par type de portefeuille	1 002	29 468	17 524	9 584	57 578	2 291	30 182	19 096	11 958	63 527

(1) Conformément au traité d'apport, la Caisse des Dépôts a procédé le 15 juillet 2009 à l'apport en nature au profit du FSI de titres de l'activité de portefeuille pour 3 529 M€ et de titres de placement pour 271 M€.

Note 3b - Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2009					31.12.2008				
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)										
Effets publics et valeurs assimilées		228	1 694		1 922	1 155	114	1 667		2 936
Valeur brute		223	1 655		1 878	1 155	113	1 633		2 901
Primes/décotes		3	3		6			(2)		(2)
Créances rattachées		2	36		38		1	36		37
Dépréciations										
Valeur de marché		242	1 807		2 049	1 155	118	1 773		3 046
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 002	26 954	15 830		43 786	1 136	27 791	17 429		46 356
Valeur brute	1 002	26 755	15 540		43 297	1 136	27 862	17 104		46 102
Primes/décotes		36	(82)		(46)		(19)	(90)		(109)
Créances rattachées		202	372		574		141	415		556
Dépréciations		(39)			(39)		(193)			(193)
Valeur de marché	1 002	27 341	16 557		44 900	1 136	27 855	17 929		46 920
Actions et autres titres à revenu variable		2 286		9 584	11 870		2 277		11 958	14 235
Valeur brute		2 605		10 695	13 300		3 022		14 036	17 058
Créances rattachées		1		2	3		1		10	11
Dépréciations		(320)		(1 113)	(1 433)		(746)		(2 088)	(2 834)
Valeur de marché		2 472		11 043	13 515		2 369		12 317	14 686
Total du portefeuille titres	1 002	29 468	17 524	9 584	57 578	2 291	30 182	19 096	11 958	63 527

Note 4a - Principales participations

(en millions d'euros)	31.12.2009				31.12.2008
	% de détention	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Titres de participation supérieurs à 150 M€					
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT	51,0	10 139		10 139	
ICADE *	58,7	2 890	(339)	2 551	3 030
DEXIA *	13,0	2 859	(1 481)	1 378	1 378
CNP ASSURANCES *	40,0	1 479		1 479	1 479
CDC INFRASTRUCTURE	100,0	1 364		1 364	1 364
EIFFAGE *(1)					677
CDC ENTREPRISES PORTEFEUILLE (1)					1 000
SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIÈRE	100,0	963		963	963
AREVA	3,6	360		360	360
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVEST (1)					351
HIME (1)					297
SOPROL (1)					
BAC PARTICIPATIONS (2)					254
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	33,2	235		235	236
SÉCHÉ ENVIRONNEMENT *(*) (1)					76
TRANSDEV	48,7	234		234	204
HOLDING INFRASTRUCTURE TRANSPORTS					204
OSEO FINANCEMENT	42,9	194		194	194
Sous-total des principales participations		20 717	(1 820)	18 897	12 067
Autres titres de participation, avances et créances		1 958	(208)	1 750	1 810
Total des participations, avances et créances		22 675	(2 028)	20 647	13 877

(*) Participations cotées.

(1) Titres de participation apportés au Fonds stratégique d'investissement.

(2) Suite à la transmission universelle de patrimoine de BAC Participations, sortie des titres pour un montant de 254 M€.

Note 4b - Participations - Mouvements

(en millions d'euros)	31.12.2008	Augmen- tations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2009
Titres de participation	13 422	4 710	84	2 058	20 274
Valeur brute	15 637	5 084	(535)	2 058	22 244
- participations et autres titres détenus à long terme	1 861	345	(269)	(662)	1 275
- parts dans les entreprises liées ⁽¹⁾	13 776	4 739	(266)	2 720	20 969
Provisions pour dépréciation	(2 215)	(374)	619		(1 970)
- participations et autres titres détenus à long terme	(120)	(32)	10	(5)	(147)
- parts dans les entreprises liées	(2 095)	(342)	609	5	(1 823)
Avances et créances rattachées	455	309	(385)	(6)	373
Valeur brute	487	347	(388)	(15)	431
- participations et autres titres détenus à long terme	421	141	(170)	(1)	391
- parts dans les entreprises liées	66	206	(218)	(14)	40
Provisions pour dépréciation	(32)	(38)	3	9	(58)
- participations et autres titres détenus à long terme	(25)	(31)	3	3	(50)
- parts dans les entreprises liées	(7)	(7)		6	(8)
Participations	13 877	5 019	(301)	2 052	20 647

(1) L'ensemble des mouvements s'explique essentiellement par la création du FSI au 15 juillet 2009 et se décompose comme suit :

- une augmentation de capital lié à la souscription au capital du FSI pour 3 060 M€ ;
- une diminution de titres liée à l'apport en nature au FSI pour 4 766 M€ et une augmentation de titres liée à notre participation FSI pour 10 139 M€ en autres mouvements.

Note 5a - Immobilisations corporelles et incorporelles - Ventilation

	31.12.2009			31.12.2008		
	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net
(en millions d'euros)						
Immobilisations d'exploitation	836	(316)	520	533	(272)	261
Immobilisations de placement	2 416	(418)	1 998	2 491	(251)	2 240
- immobilisations en cours	10		10	16		16
- terrains et immeubles	396	(180)	216	381	(172)	209
- forêts et réserves foncières	21		21	21		21
- sociétés propriétaires d'immeubles de placement	1 989	(238)	1 751	2 073	(79)	1 994
Immobilisations corporelles	3 252	(734)	2 518	3 024	(523)	2 501
Concessions, licences, brevets	416	(357)	59	358	(299)	59
Autres immobilisations	76		76	108		108
Immobilisations incorporelles	492	(357)	135	466	(299)	167
Immobilisations corporelles et incorporelles	3 744	(1 091)	2 653	3 490	(822)	2 668

Note 5b - Immobilisations corporelles et incorporelles - Mouvements

	Net au 31.12.2008	Acquisitions/dotations	Cessions/reprises	Autres mouvements	Net au 31.12.2009
(en millions d'euros)					
Immobilisations corporelles d'exploitation brutes	533	139		164	836
Amortissements et dépréciations	(272)	(18)	1	(27)	(316)
Immobilisations corporelles d'exploitation	261	121	1	137	520
Immobilisations corporelles de placement brutes	2 491	350	(372)	(53)	2 416
Amortissements et dépréciations	(251)	(181)	13	1	(418)
Immobilisations corporelles de placement	2 240	169	(359)	(52)	1 998
Immobilisations incorporelles brutes	466	61	(1)	(34)	492
Amortissements et dépréciations	(299)	(58)			(357)
Immobilisations incorporelles	167	3	(1)	(34)	135
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 668	293	(359)	51	2 653

Note 6 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges à répartir sur plusieurs exercices	125	68
Charges constatées d'avance	55	68
Produits à recevoir	94	89
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	318	64
Débiteurs divers et autres comptes de régularisation	2 549	2 674
Créances douteuses sur opérations diverses	4	4
Stocks et assimilés (Forêts)	40	40
Dépréciations des actifs divers	(5)	(5)
Comptes de régularisation et actifs divers	3 180	3 002

Note 7 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs	4 418	2 499
Comptes courants du fonds d'épargne	455	1 812
Intérêts courus		3
Dettes envers les établissements de crédit à vue	4 873	4 314
Comptes et emprunts à terme	3 009	5 579
Titres donnés en pension livrée	9 675	6 138
Intérêts courus	31	49
Dettes envers les établissements de crédit à terme	12 715	11 766
Dettes envers les établissements de crédit	17 588	16 080

Note 8 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Comptes ordinaires créditeurs ⁽¹⁾	36 891	31 342
Intérêts courus		1
Comptes ordinaires créditeurs à la clientèle	36 891	31 343
Consignations	3 572	3 366
Comptes créditeurs à terme	3 529	4 823
Titres donnés en pension livrée	649	1 315
Autres sommes dues à la clientèle	4	11
Intérêts courus	523	563
Autres dettes envers la clientèle	8 277	10 078
Opérations avec la clientèle	45 168	41 421

(1) Le stock de 36 891 M€ est constitué principalement par les dépôts des notaires pour 22 188 M€ (19 668 M€ au 31 décembre 2008), des mandataires et administrateurs judiciaires pour 5 125 M€ (4 706 M€ au 31 décembre 2008), du compte FRR pour 1 804 M€ (2 715 M€ au 31 décembre 2008), des fonds gérés pour 812 M€ (280 M€ au 31 décembre 2008) et des huissiers pour 420 M€ (413 M€ au 31 décembre 2008).

Note 9 - Dettes représentées par un titre

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Bons à moyen terme négociables (BMTN) ⁽¹⁾	20 478	13 707
Autres titres de créances négociables émis (TCN)	6 679	8 697
Dettes rattachées	114	66
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	27 271	22 470
Dettes représentées par un titre	27 271	22 470

(1) Depuis la crise financière, la Caisse des Dépôts a augmenté ses liquidités via l'émission de BMTN.

Note 10 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits constatés d'avance	147	315
Charges à payer	89	51
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	203	986
Dettes de titres ⁽¹⁾	450	1 346
Créditeurs divers et autres comptes de régularisation	1 775	1 715
Versements restant à effectuer sur titres de participation ⁽²⁾	1 931	184
Comptes de régularisation et passifs divers	4 595	4 597

(1) Concerne principalement les dettes de titres empruntés auprès du fonds d'épargne.

(2) Dont un versement restant à effectuer en faveur du Fonds stratégique d'investissement à hauteur de 1 852 M€.

Note 11 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2009
Provisions pour engagements sociaux	138	20	(11)	(10)		137
Retraites	27	4				31
Médailles du travail	17	4	(1)			20
Accord-cadre ⁽¹⁾	94	12	(10)	(10)		86
Provisions pour risques immobiliers	1					1
Autres	1					1
Provisions pour risques de contrepartie	39	30	(2)	(24)		43
Engagement par signature	3	22	(1)	(21)		3
Prêts	20			(1)		19
Autres	16	8	(1)	(2)		21
Provisions pour impôts ⁽²⁾	513		(186)			327
Autres provisions	702	64	(66)	(412)	(6)	282
Sur participations	33	2	(1)	(16)	(1)	17
Sur instruments de marché ⁽³⁾	338	4		(315)	1	28
Sur prêts bonifiés	320	57	(65)	(81)	(6)	231
Autres	11	1				6
Provisions	1 393	114	(265)	(446)	(6)	790

(1) Correspond au nouvel accord cadre 2009-2011.

(2) Correspond aux provisions pour impôts sur les opérations d'échange en sursis d'imposition.

(3) Dont reprise nette de 138 M€ liée à l'exercice de la dernière tranche d'achats EADS.

Note 12 - Variation des capitaux propres

	Réserve générale	Écart de réévalu- ation	Prov. régle- mentées Subven- tions d'invest.	Report à nouveau	Avance/ dividende /résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
(en millions d'euros)									
Capitaux propres au 31 décembre 2007	11 100	34	9	(20)		8 907	20 030	473	20 503
Affectation du résultat 2007				8 907		(8 907)			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007 ⁽¹⁾				(829)			(829)		(829)
Autres variations	8 078			(8 078)					
Résultat au 31 décembre 2008						(2 172)	(2 172)		(2 172)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	19 178	34	9	(20)		(2 172)	17 029	473	17 502
Affectation du résultat 2008				(2 172)		2 172			
Distribution 2009 au titre du résultat 2008 ⁽¹⁾									
Autres variations									
Résultat au 31 décembre 2009						1 564	1 564		1 564
Capitaux propres au 31 décembre 2009	19 178	34	9	(2 192)		1 564	18 593	473	19 066

(1) Les dividendes distribués à l'État en 2008 au titre de l'exercice 2007 correspondent à 33^{1/3} % du résultat consolidé part du groupe, soit 829 M€. En 2009, au titre du résultat 2008, il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissements de crédit

	31.12.2009					31.12.2008	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	11 637		8	189	(197)	11 637	10 438
France	10 036		8	93	(101)	10 036	7 428
Europe	1 595			96	(96)	1 595	3 002
Autres	6					6	8
Répartition par durée résiduelle	11 637		8	189	(197)	11 637	10 438
Inférieure à 3 mois	11 580			185	(186)	11 579	10 192
De 3 mois à 1 an	1					1	180
De 1 an à 5 ans	10			1	(1)	10	5
Supérieure à 5 ans	46		8	3	(10)	47	61
Dépréciations déduites de l'actif			(8)	(189)		(197)	(155)
Ouverture			(8)	(147)		(155)	(148)
Dotations				(48)		(48)	(20)
Reprises				13		13	13
Reclassements douteux/compromis				(7)		(7)	

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours clientèle

	31.12.2009					31.12.2008	
	Encours bruts sains	Encours bruts sains restructurés	Encours bruts douteux non compromis	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)							
Répartition par zone géographique	18 687		46	146	(106)	18 773	9 952
France	18 594		46	130	(88)	18 682	9 905
Europe				16	(18)	(2)	1
Asie							
Autres	93					93	46
Répartition par durée résiduelle	18 687		46	146	(106)	18 773	9 952
Inférieure à 3 mois	16 098		9	13	(17)	16 103	1 397
De 3 mois à 1 an	136		2	8	(5)	141	137
De 1 an à 5 ans	865		12	45	(28)	894	640
Supérieure à 5 ans	1 588		23	80	(56)	1 635	7 778
Dépréciations déduites de l'actif			(20)	(86)		(106)	(93)
Ouverture			(19)	(74)		(93)	(141)
Dotations			(10)	(8)		(18)	(7)
Reprises			5	2		7	55
Reclassements			4	(6)		(2)	

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres de placement et d'investissement à revenu fixe

	31.12.2009				31.12.2008	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux	Encours bruts douteux compromis	Dépréciations déduites de l'actif	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	45 746	1		(39)	45 708	47 001
France	21 823	1		(4)	21 820	20 792
Europe	22 358			(35)	22 323	23 663
Autres	1 565				1 565	2 546
Répartition par durée résiduelle	45 746	1		(39)	45 708	47 001
Inférieure à 3 mois	10 770				10 770	6 577
De 3 mois à 1 an	10 664			(1)	10 663	15 593
De 1 an à 5 ans	14 752			(6)	14 746	15 150
Supérieure à 5 ans	9 560	1		(32)	9 529	9 681
Répartition par notation	45 746	1		(39)	45 708	47 001
AAA	19 161			(30)	19 131	19 019
AA	14 104			(3)	14 101	19 210
A	11 787			(4)	11 783	8 139
BBB	654			(1)	653	315
Non renseigné	40	1		(1)	40	318
Dépréciations déduites de l'actif				(39)	(39)	(193)
Ouverture				(193)	(193)	(30)
Dotations				(3)	(3)	(170)
Reprises				157	157	7

Note 14a - Éléments du bilan ventilés par devises - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Actif					
Opérations interbancaires et assimilées	13 216	172	31	151	13 570
Caisse, banques centrales, comptes chèques postaux	11				11
Effets publics et valeurs assimilées	1 922				1 922
Créances sur les établissements de crédit	11 283	172	31	151	11 637
Opérations avec la clientèle	18 563	152		58	18 773
Comptes ordinaires débiteurs	1 099	152		58	1 309
Autres concours à la clientèle	17 464				17 464
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable	53 350	1 039	415	852	55 656
Obligations et autres titres à revenu fixe	43 206	580			43 786
Actions et autres titres à revenu variable	10 144	459	415	852	11 870
Participations	20 647				20 647
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 653				2 653
Comptes de régularisation et actifs divers	(10 933)	10 935	2 273	905	3 180
Total actif	97 496	12 298	2 719	1 966	114 479
Passif					
Opérations interbancaires et assimilées	17 178	307		103	17 588
Banques centrales, comptes chèques postaux	4 463	307		103	4 873
Dettes envers les établissements de crédit	12 715				12 715
Opérations avec la clientèle	44 467	184	42	475	45 168
Comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	36 275	184	42	390	36 891
Autres dettes envers la clientèle	8 192			85	8 277
Dettes représentées par un titre	8 909	13 214	2 691	2 457	27 271
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	8 909	13 214	2 691	2 457	27 271
Comptes de régularisation et passifs divers	4 589	3	1	2	4 595
Provisions	789	1			790
Dépôts de garantie	1				1
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	473				473
Capitaux propres (Hors FRBG)	18 593				18 593
Réserves et autres	17 029				17 029
Résultat de l'exercice	1 564				1 564
Total passif	94 999	13 709	2 734	3 037	114 479

Note 14b - Éléments du bilan par durée restant à courir - Valeurs nettes après dépréciations

(en millions d'euros)	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	Indéterminée	Total
Actif						
Créances sur établissements de crédit à terme	11 580	1	10	46		11 637
Créances sur la clientèle	16 103	141	894	1 635		18 773
Titres de placement						
Effets publics et valeurs assimilées			228			228
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 151	8 901	4 894	3 008		26 954
Titres d'investissement						
Effets publics et valeurs assimilées	5	101	919	669		1 694
Obligations et autres titres à revenu fixe	614	1 539	8 275	5 402		15 830
Titres de transaction						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe		123	430	450		1 003
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit à terme	5 246	12 342				17 588
Dettes envers la clientèle	40 443	647			4 078	45 168
Dettes représentées par un titre						
Autres titres à revenu fixe	24 623	2 648				27 271

Note 15 - Engagements hors bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations de change comptant		
Euros achetés non encore reçus	125	285
Devises achetées non encore reçues		34
Euros vendus non encore livrés		33
Devises vendues non encore livrées	125	289
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	820	250
- devises à livrer	830	238
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	16 742	14 676
- euros à livrer	16 932	13 760
Devises à recevoir contre devises à livrer		
Devises à livrer contre devises à recevoir		
Report/déport non couru		
À recevoir	9	7
À payer	6	24

Note 16 - Instruments financiers à terme

	31.12.2009				31.12.2008			
	Transaction		Trésorerie/Couverture		Transaction		Trésorerie/Couverture	
	Engagements donnés - Achat/emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt	Engagements donnés - Achat/emprunt	Engagements reçus - Vente/prêt
(en millions d'euros)								
Opérations fermes								
Contrats de taux								
Contrats de change								
Marchés organisés	3	8						
Marchés gré à gré	30 248	30 248	12 157	12 157	21 137	20 923	7 667	7 667
Swaps de taux	30 248	30 248	12 157	12 157	20 923	20 923	7 667	7 667
<i>Juste Valeur</i>	480	508	2 444	2 109	204	140	1 352	1 274
Autres contrats					214			
Opérations conditionnelles								
Marchés organisés	396	9						
Autres options	396	9						
Marchés gré à gré			15			130	15	
Autres options			15			130	15	

Note 17a - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2009					31.12.2008				
	Infé- rieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supé- rieure à 5 ans	Total	Infé- rieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supé- rieure à 5 ans	Total
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	9 887	9 340	17 834	5 344	42 405	12 534	9 464	3 473	3 119	28 590
Swaps de taux reçus	9 887	9 340	17 834	5 344	42 405	12 534	9 464	3 473	3 119	28 590
Autres contrats donnés	3				3	214				214
Autres contrats reçus	8				8					
Opérations conditionnelles										
Caps, floors donnés						130				130
Caps, floors reçus						15				15
Autres options données	9				9					
Autres options reçues	15				15					

Note 17b - Instruments financiers à terme - Ventilation par devise

(en millions d'euros)	31.12.2009					31.12.2008				
	Euro	USD	GBP	Autres	Total	Euro	USD	GBP	Autres	Total
Opérations fermes										
Swaps de taux donnés	40 472	366	360	1 207	42 405	27 111	280	339	860	28 590
Swaps de taux reçus	40 472	366	360	1 207	42 405	27 111	280	339	860	28 590
Contrats de change										
Autres contrats donnés		3			3	214				214
Autres contrats reçus		8			8					
Opérations conditionnelles										
Autres options données	9				9	130				130
Autres options reçues	15				15	15				15

Note 18a - Risques de crédit - Engagements par signature

	31.12.2009	31.12.2008
(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	39 644	51 063
Europe	222	582
États-Unis		
Autres	221	211
Répartition par zone géographique	40 087	51 856

Note 18b - Risques de crédit - Instruments financiers à terme Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

	31.12.2009	31.12.2008
(en millions d'euros)	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	22 326	18 230
Europe	20 079	10 160
États-Unis		200
Autres		
Répartition par zone géographique	42 405	28 590

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts sur banque centrale et CCP	11	32
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	13	97
Intérêts sur titres reçus en pension livrée	1	21
Intérêts sur prêts et valeurs reçues en pension	18	83
Produits sur report/déport	19	18
Autres intérêts et produits assimilés	22	18
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	84	269
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(12)	(93)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée ⁽¹⁾	(56)	(425)
Intérêts sur emprunts et valeurs données en pension	(31)	(66)
Charges sur report/déport	(33)	(79)
Autres intérêts et charges assimilées	(4)	(8)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires	(136)	(671)

(1) Au 31 décembre 2009, la baisse des charges s'explique essentiellement par une baisse du taux moyen.

Note 20 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	17	27
Intérêts sur crédit à la clientèle ⁽¹⁾	148	822
Intérêts sur prêts à la clientèle et valeurs reçues en pension	2	3
Autres intérêts et produits assimilés	4	2
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	171	854
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	(276)	(443)
Intérêts sur consignations	(40)	(57)
Intérêts sur comptes créditeurs à terme, emprunts et valeurs données en pension	(95)	(218)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée	(7)	(34)
Autres intérêts et charges assimilées		(1)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	(418)	(753)

(1) La variation des intérêts s'explique notamment par la diminution de l'encours moyen de l'ACOSS qui s'élève à 8,7 Md€ au 31 décembre 2009 contre 18,6 Md€ au 31 décembre 2008 et une baisse des taux.

Note 21 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	823	672
Effets publics	4	
Obligations	44	25
Autres titres à revenu fixe	775	647
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	781	802
Effets publics	65	89
- <i>fonds d'État</i>	47	71
- <i>bons du Trésor</i>	18	18
Obligations	492	520
Autres titres à revenu fixe	224	193
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 604	1 474
Intérêts sur certificats de dépôts négociables	(76)	(196)
Intérêts sur bons à moyen terme négociables	(262)	(304)
Intérêts et charges sur emprunts obligataires	(2)	(1)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	(340)	(501)

Note 22 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Micro-couverture	225	119
- <i>swaps de taux</i>	142	100
- <i>swaps financiers</i>	19	
- <i>swaps multi-devises</i>	64	19
Transaction	2	
- <i>prêts de titres</i>	2	
Autres intérêts et produits assimilés	227	119
Micro-couverture	(305)	(110)
- <i>swaps de taux</i>	(234)	(93)
- <i>swaps financiers</i>	(10)	(2)
- <i>swaps multi-devises</i>	(61)	(15)
Autres intérêts et charges assimilées	(305)	(110)

Note 23 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Revenus des titres de placement	62	63
Actions	45	48
OPCVM	9	8
Autres titres à revenu variable	8	7
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	489	561
Revenus des titres de participation ⁽¹⁾	536	679
Revenus des titres à revenu variable	1 087	1 303

(1) La différence de revenus sur les titres de participation s'explique notamment par :
- un dividende au 31 décembre 2008 sur Société Nationale Immobilière pour 56 M€ et aucun au 31 décembre 2009 ;
- un dividende au 31 décembre 2008 sur Dexia SA pour 79 M€ et aucun au 31 décembre 2009.

Note 24 - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec la clientèle	5		5	
Opérations sur titres		(14)		(15)
Prestations de services et divers	13	(21)	17	(23)
Commissions	18	(35)	22	(38)
Total net	(17)		(16)	

Note 25 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat sur opérations sur titres de transaction	16	71
Résultat sur opérations de change	11	(27)
Résultat sur opérations sur instruments financiers	56	(26)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	83	18

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat de cession des titres de placement	(178)	52
- autres titres à revenu fixe	5	(11)
- actions	(108)	91
- OPCVM et autres titres à revenu variable	(75)	(28)
Autres produits et charges sur titres de placement		(1)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement	690	(939)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement ⁽¹⁾	512	(888)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille	(779)	483
- actions	(745)	479
- OPCVM et autres titres à revenu variable	(34)	4
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(1)	(2)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille	987	(1 183)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽²⁾	207	(702)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	719	(1 590)

(1) Les apports au FSI ont généré une moins-value nette de reprises de provisions de 5 M€ au 31 décembre 2009.

(2) Les apports au FSI ont généré une plus-value nette de reprises de provisions de 262 M€ au 31 décembre 2009.

Note 27 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations de placement	12	(3)	10	(3)
Dotations/reprises d'amortissements et dépréciations sur immobilisations de placement	13	(182)	4	(69)
Revenus et charges sur immeubles de placement	325	(70)	223	(47)
Produits et charges sur immobilisations de placement	350	(255)	237	(119)
Dotations/reprises des dépréciations sur programmes d'intérêt général	6	(6)	101	
Produits et charges sur programmes d'intérêt général	6	(6)	101	
Charges refacturées, produits rétrocédés et transferts de charges	4		1	
Rémunérations versées aux préposés		(70)		(68)
Autres produits et charges divers d'exploitation ⁽¹⁾	191	(399)	236	(477)
Autres produits et charges d'exploitation	195	(469)	237	(545)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	551	(730)	575	(664)
Total net		(179)		(89)

(1) Dont un produit net au titre des bonifications de 4 M€ au 31 décembre 2009 (contre des charges nettes de 38 M€ au 31 décembre 2008).

Note 28a - Produits et charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Salaires et traitements	(318)	(300)
Autres charges sociales	(164)	(151)
Intéressement et participation	(7)	(9)
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	(45)	(44)
Dotations/reprises des dépréciations sur frais de personnel	1	6
Frais de personnel	(533)	(498)
Impôts et taxes	(16)	(10)
Loyers, charges locatives	(14)	(31)
Primes d'assurances	(1)	(1)
Études et recherches	(112)	(123)
Services extérieurs - divers	(74)	(77)
Autres charges	(23)	(22)
Autres frais administratifs	(240)	(264)
Refacturation	444	434
Refacturation	444	434
Produits et charges générales d'exploitation	(329)	(328)

Note 28b - Effectifs rémunérés

(en nombre de personnes)	31.12.2009	31.12.2008
Effectif moyen : cadres	2 161	2 066
Droit public	722	702
Droit privé	1 398	1 321
Statutaires des mines	41	43
Effectif moyen : non cadres	4 056	4 246
Droit public	3 487	3 659
Droit privé	333	331
Statutaires des mines	236	256
Total effectif moyen	6 217	6 312
Effectif de clôture : cadres	2 209	2 124
Droit public	736	727
Droit privé	1 433	1 356
Statutaires des mines	40	41
Effectif de clôture : non cadres	4 018	4 173
Droit public	3 445	3 584
Droit privé	343	339
Statutaires des mines	230	250
Total effectif de clôture	6 227	6 297

Note 29 - Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dotations/immobilisations incorporelles	(57)	(55)
Concessions et logiciels	(57)	(55)
Dotations/immobilisations corporelles	(18)	(13)
Immeubles et agencements	(17)	(12)
Mobiliers, matériels et outillages	(1)	(1)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(75)	(68)

Note 30 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dépréciation des créances	(5)	(5)
Risques sur engagements par signature		
Risques de contrepartie	(8)	(2)
Dotations pour dépréciations et provisions	(13)	(7)
Dépréciation des créances	7	16
Risques sur engagements par signature		
Risques de contrepartie	3	4
Reprises de dépréciations et provisions	10	20
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(9)	(7)
Pertes et récupérations	(9)	(7)
Coût du risque	(12)	6

Note 31 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Gains/pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	1	(2)
Gains ou pertes sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	1	(2)
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres de participation et avances	(368)	(2 103)
Gains/pertes sur cessions des participations et gains/pertes sur avances	(593)	6
Dotations/reprises des dépréciations sur participations et avances ⁽¹⁾	225	(2 109)
Solde en bénéfice ou en perte des opérations sur titres d'investissement et autres TDLT		(1)
Gains ou pertes sur cession des titres d'investissement et autres titres détenus à long terme		(1)
Gains ou pertes des opérations sur titres de participation et autres titres détenus à long terme	(368)	(2 104)
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	(367)	(2 106)

(1) Dont au 31 décembre 2009 :

- une plus-value nette de reprises de 25 M€ liée aux apports au FSI ;

- une dotation aux provisions pour ICADE de 338 M€ pour tenir compte d'un actif net réévalué de remplacement.

Note 32 - Impôts sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Contribution représentative de l'impôt sur les sociétés (CRIS)	(419)	(410)
Dotations/reprises nettes aux provisions pour impôts	186	427
Charge d'impôt	(233)	17

Note 33 - Garantie de la Caisse des Dépôts à Natixis

Au terme d'un accord ratifié le 1^{er} décembre 2000, la Caisse des Dépôts a accordé à CDC Ixis absorbée en 2007 par Natixis, une garantie prenant la forme d'un cautionnement solidaire. Cette garantie porte sur certains instruments financiers permettant le refinancement de Natixis (opérations d'émission à l'exception des émissions subordonnées, opérations interbancaires et de trésorerie) ainsi que sur les engagements par signature. Selon les termes de la convention, Natixis peut à son tour, et sous certaines conditions, accorder sa garantie à certaines de ses filiales.

La Commission européenne a examiné les termes de cet accord et de sa rémunération en mai 2003. Conformément à la décision favorable de la Commission européenne, l'octroi de cette garantie pour les opérations nouvelles s'est éteint le 23 janvier 2007.

Depuis le 1^{er} avril 2003, les nouvelles opérations de bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 ne peuvent plus être garanties, et à partir du 23 janvier 2004, les nouvelles opérations de hors bilan de maturité supérieure au 23 janvier 2017 sont également exclues.

Depuis le 30 juin 2004, date de cession de CDC Ixis au groupe Caisse d'Épargne, l'accord de Refondation, sans remettre en cause le dispositif précité, l'a complété par un engagement de contre garantie de la CNCE au profit de la Caisse des Dépôts, au titre de son engagement initial face à CDC Ixis. Cet engagement est porté au 31 décembre 2009 par BPCE. La Caisse des Dépôts rétrocède à ce titre à la BPCE 50 % de la rémunération reçue.

La garantie initialement accordée par la Caisse des Dépôts à CDC Ixis a permis de rehausser la signature de cet établissement, posant les bases d'un dispositif transitoire, autorisé par la Direction de la concurrence de la Commission européenne. L'association des deux engagements (l'un donné, l'autre reçu) avait été considérée dans la perspective du processus de sortie de CDC Ixis (devenue Natixis) des activités gérées directement par la Caisse des Dépôts.

L'application des règles comptables habituelles, conduisant à l'inscription en hors bilan des deux engagements réciproques, n'a pas été retenue au motif que ces règles ne permettent pas de restituer la réalité de cette opération complexe et exceptionnelle d'accompagnement de la sortie d'une ancienne filiale, et de l'extinction programmée des obligations de la Caisse des Dépôts.

À partir du 1^{er} avril 2003, la rémunération annuelle de la garantie est le plus élevé des trois montants suivants :

- a) un montant fonction du rapport, calculé sur base consolidée, entre les fonds propres en risques et les fonds propres de base, au sens de la réglementation prudentielle ;
- b) le produit des encours d'instruments financiers émis par Natixis par l'écart, à l'émission, entre la rémunération des instruments financiers de même maturité émis par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis intrinsèque (sans garantie) et la rémunération desdits instruments par les établissements financiers bénéficiant de la même notation que Natixis garantit ;
- c) 8 M€.

Au titre de l'exercice 2009, la rémunération due par Natixis à la Caisse des Dépôts s'élève à 8 M€. Le montant à rétrocéder à la BPCE s'élève à 4 M€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- > le contrôle des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Section générale de la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. Ces conditions sont décrites au paragraphe I.14 de la note "Principes d'élaboration des comptes" de l'annexe. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

> Évaluation des titres

L'évaluation des titres de participation et des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative dans toute activité bancaire ou financière. Les titres de participation et titres de l'activité de portefeuille sont évalués par l'établissement à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe I.3 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 3, 4, 26 et 31 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

> Bonification de prêts versés par le fonds d'épargne

La Section générale procède à la bonification de prêts versés par le fonds d'épargne dans le cadre du dispositif destiné à relancer les parcours résidentiels des ménages à revenus modestes. À ce titre, la Section générale constitue une provision (notes 11 et 27 de l'annexe). Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par la Section générale dans le cadre de la détermination de la provision.

> Provisionnement des engagements sociaux

Comme indiqué dans le paragraphe I.10 de la note "Principes d'élaboration des comptes" et dans la note 11 de l'annexe, la Section générale constitue des provisions pour couvrir ses engagements sociaux. Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 22 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars



Catherine Pariset



Bruno Tesnière



Guillaume Potel



Denis Grison

Comptes annuels

du fonds d'épargne
centralisé

à la Caisse des Dépôts

Ces comptes ont été examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts en date du 29 mars 2010.

sommaire

Note de présentation	144
Bilan	145
Hors-bilan	146
Compte de résultat	147
Notes annexes aux états financiers	148

Note de présentation

Présentation de l'activité

■ L'activité de la Caisse des Dépôts se répartit selon deux missions principales :

> **l'activité propre exercée par la Section générale** – entité financière et administrative de la Caisse des Dépôts - et les filiales et participations qui lui sont rattachées, notamment les groupes Icade, Transdev, Egis, CDA, CNP Assurances, SNI, FSI ;

> **la gestion du fonds qui lui est confiée** : la structure comptable de la Caisse des Dépôts traduit la nature des relations existant entre l'établissement et le fonds.

Des textes d'origines diverses (légale, réglementaire ou conventionnelle) définissent en effet la nature des prestations assurées par la Caisse des Dépôts et les conditions financières qui y sont attachées.

Le Fonds d'épargne est essentiellement régi par des dispositions du code monétaire et financier.

Présentation des comptes

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, ainsi que les textes d'application du 4 décembre 2008, ont réformé le cadre général réglementaire du livret A.

En particulier, la loi simplifie le cadre de gestion en créant un fonds d'épargne unique géré par la Caisse des Dépôts et centralisant les dépôts du livret A, du LDD et du LEP. Tous les anciens fonds d'épargne, traduits par des sections comptables dans le bilan des fonds d'épargne, ont ainsi été fusionnés dans ce nouveau fonds à compter du 1^{er} janvier 2009.

Bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Actif			
Opérations interbancaires et assimilées		54 833	50 788
Effets publics et valeurs assimilées	4	40 860	38 528
Créances sur les établissements de crédit	1 et 3	13 973	12 260
Opérations avec la clientèle		100 888	93 677
Créances sur la clientèle	2 et 3	100 888	93 677
Obligations, actions et autres titres à revenu fixe et variable		67 744	76 918
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	56 811	66 302
Actions et autres titres à revenu variable	4	10 933	10 616
Comptes de régularisation et actifs divers	5	153	175
Total actif		223 618	221 558
Passif			
Opérations interbancaires et assimilées		212 327	153 393
Dettes envers les établissements de crédit	6 et 8	212 327	153 393
Opérations avec la clientèle		61	59 775
Autres dettes envers la clientèle	7 et 8	61	59 775
Comptes de régularisation et passifs divers	9	2 729	2 579
Provisions	10	1 653	1 128
Dépôts de garantie		16	15
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	11	1 662	661
Capitaux propres (hors FRBG)	12	5 170	4 007
Réserves		3 767	3 510
Report à nouveau		239	389
Résultat en instance d'affectation		1 164	108
Total passif		223 618	221 558

Hors-bilan du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement et de garantie donnés		
Engagements de financement	32 046	30 521
En faveur d'établissements de crédit	9 390	11 966
En faveur de la clientèle	22 656	18 555
Engagements de financement et de garantie reçus		
Engagements de garantie	93 862	85 602
Reçus d'établissements de crédit	4 157	3 742
Reçus de la clientèle	381	285
Reçus de l'État, de collectivités territoriales et assimilés	89 324	81 575
Engagements sur titres		
Engagements sur titres	104	1 000
Titres à recevoir	104	1 000
Autres engagements donnés et reçus		
Autres engagements donnés	114	110

Compte de résultat du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts

(en millions d'euros)

	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés		7 140	10 235
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	365	500
Opérations avec la clientèle	19	3 312	4 341
Obligations et autres titres à revenu fixe	22	3 146	4 980
Autres intérêts et produits assimilés	23	317	414
Intérêts et charges assimilés		(5 065)	(8 486)
Opérations de trésorerie et interbancaires	18	(4 160)	(6 180)
Opérations avec la clientèle	19	(2)	(1 971)
Autres intérêts et charges assimilés	23	(903)	(335)
Revenus des titres à revenu variable	24	415	541
Commissions (produits)	25	7	2
Commissions (charges)	25	(1 890)	(1 956)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	26	1	(2)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	1 637	(1 894)
Autres produits et charges d'exploitation bancaire nets		5	4
Produit net bancaire		2 250	(1 556)
Charges générales d'exploitation	28	(93)	(88)
Résultat brut d'exploitation		2 157	(1 644)
Coût du risque	29	8	(3)
Résultat d'exploitation		2 165	(1 647)
Dotations au FRBG nettes des reprises	30	(1 001)	1 755
Résultat net		1 164	108

Notes annexes aux états financiers

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE LA PÉRIODE

I - Contexte : crise des marchés financiers

Les signes de reprise, perceptibles dès le 2^e trimestre 2009, se sont plutôt confirmés au 2nd semestre 2009. Même si les situations des marchés de l'emploi et les prévisions de consommation restent fragiles, l'évolution des marchés financiers témoigne d'un véritable changement de climat par rapport à la première partie de l'année. Ainsi, sur les marchés actions, après les mouvements heurtés du 1^{er} semestre (la bourse accusant une chute avec un point bas le 9 mars, puis rebondissant fortement jusqu'au 30 juin), le deuxième semestre a été caractérisé par une tendance haussière, l'indice CAC 40 terminant l'année sur ses niveaux les plus hauts. Sur le marché du crédit, le 9 mars a constitué aussi le point d'inflexion à partir duquel l'amélioration des marges de crédit a été quasi continue jusqu'à retrouver, au dernier trimestre 2009, des niveaux meilleurs que ceux prévalant avant la faillite de Lehman. Dans ce contexte, la situation des portefeuilles financiers s'est considérablement améliorée depuis fin 2008 : sur les taux, une reprise de dépréciation de 0,9 Md€ a été enregistrée ; sur les actions, valorisées sur la base de valeur d'utilité, l'amélioration des perspectives économiques se traduit par une reprise de dépréciation d'environ 0,2 Md€.

II - Généralisation de la distribution du livret A

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et plus spécifiquement ses articles 145, 146 et 151 précise que le livret A peut être proposé à compter du 1^{er} janvier 2009 par tout établissement de crédit dès lors qu'il a signé une convention de distribution avec l'État. Pour le fonds d'épargne, les principales conséquences de la généralisation de la distribution du livret A sont les suivantes :

> la fusion des différents fonds d'épargne en un seul et unique fonds, le fonds d'épargne (article L. 221-7 du code monétaire et financier, modifié par la loi n°2008-776 du 4 août 2008 - art. 145) ;

> la centralisation par le fonds d'épargne d'une quote-part des dépôts collectés au titre du livret A et du livret de développement durable (article L. 221-5 du code monétaire et financier, modifié par

la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 - art. 145) par les différents établissements, alors même que les deux produits livret A et livret de développement durable continuent d'exister pour les épargnants.

Le décret n°2008-1264 du 4 décembre 2008 (article 6) a fixé le montant centralisé par le fonds d'épargne à 160 milliards d'euros pour l'année 2009. Ce montant est majoré de la moitié de la capitalisation des intérêts pour les années 2010 et 2011. Il stipule également que la répartition du montant attribué à chacun des établissements collecteurs (réseaux historiques et banques) résulte de l'addition de trois composantes : composante historique, quote-part assise sur les encours et quote-part assise sur les flux ;

> un abaissement du coût de la ressource pour le livret A.

Le décret n° 2008 - 1264 du 4 décembre 2008 stipule que :
- la Caisse des Dépôts sert à chaque établissement de crédit un taux d'intérêt majoré de 0,6 % par rapport à celui qui est servi aux déposants (article 3) ;
- chacun des établissements de crédit qui distribuaient le livret A ou le livret Bleu avant le 1^{er} janvier 2009 bénéficie d'une rémunération complémentaire (article 5) :

	Durée	2009	2010	2011	2012	2013
Caisses d'Épargne et de Prévoyance	3 ans	0,30 %	0,30 %	0,10 %		
Crédit Mutuel	3 ans	0,30 %	0,30 %	0,10 %		
La Banque Postale	5 ans	0,15 %	0,15 %	0,15 %	0,10 %	0,05 %

L'arrêté du 4 décembre 2008 stipule que le montant versé à la Banque Postale au titre des obligations spécifiques qui lui incombent en matière de distribution et de fonctionnement du livret A est fixé de la façon suivante :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
280 M€	270 M€	260 M€	250 M€	235 M€	210 M€

Il convient de rappeler que ce texte, d'application au 1^{er} janvier 2009, a eu des conséquences sur les comptes des fonds d'épargne arrêtés au 31 décembre 2008, pour le calcul des provisions sur prêts déficitaires.

III - Évolution des taux réglementés

> L'arrêté du 27 janvier 2009 introduit une nouvelle régulation du taux des livrets réglementés :

- en limitant à 1,50 % la variation possible entre deux fixations successives du taux, à la hausse comme à la baisse ;
- en introduisant une possibilité de révision trimestrielle du taux : si la Banque de France estime que la variation de l'inflation ou des marchés monétaires est très importante, le gouverneur de la Banque de France peut proposer au ministre chargé de l'économie de réviser les taux au 1^{er} mai ou au 1^{er} novembre. Le ministre chargé de l'économie examine l'opportunité de modifier les taux et prend la décision après avis du comité consultatif de la législation et de la réglementation financière.

L'arrêté du 27 janvier 2009 a fixé le taux du livret A et du LDD à 2,50 % au 1^{er} février 2009 (contre 4,00 % auparavant) et le taux du LEP à 3,00 % au 1^{er} février 2009 (contre 4,50 % auparavant).

> L'arrêté du 24 avril 2009 a fixé, pour la période du 1^{er} mai 2009 au 31 juillet 2009, le taux du livret A et du LDD à 1,75 % et le taux du LEP à 2,25 %.

> L'arrêté du 23 juillet 2009 fixe, à compter du 1^{er} août 2009, le taux du livret A et du LDD à 1,25 % et le taux du LEP à 1,75 %.

IV - Ajustement du FRBG

Au 31 décembre 2009, le résultat permet de reconstituer des fonds propres disponibles suffisants pour couvrir les besoins en fonds propres au titre du pilier 1 et du pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

Le FRBG a été doté de 1,0 Md€ afin qu'il permette de couvrir les besoins de fonds propres au titre du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

PRINCIPES D'ÉLABORATION DES COMPTES

Les comptes au 31 décembre 2009 sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), relatif aux documents de synthèse individuels des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus ne présentent pas de changement par rapport à ceux appliqués pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2008.

I - Comparabilité des comptes

1. Fusion des sections

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, ainsi que les textes d'application du 4 décembre 2008, ont réformé le cadre général réglementaire du livret A.

En particulier, la loi simplifie le cadre de gestion en créant un fonds d'épargne unique géré par la Caisse des Dépôts et centralisant les dépôts du livret A, du LDD et du LEP.

Tous les anciens fonds d'épargne, traduits par des sections comptables dans le bilan des fonds d'épargne, ont ainsi été fusionnés dans ce nouveau fonds à partir du 1^{er} janvier 2009, sans changement dans les principes comptables et méthodes d'évaluation retenus. Ainsi, la fusion des différents fonds n'a pas eu d'impact significatif sur les soldes comptables et seule la présentation des comptes (à savoir l'absence de décomposition par fonds) et de certaines annexes au 31 décembre 2009 (avec comparatif au 31 décembre 2008) se trouvent modifiées par cette fusion.

2. Présentation des dépôts

Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale. Ces dépôts, ainsi que les charges s'y rattachant, préalablement classés en "Autres dettes envers la clientèle", sont désormais classés en "Dettes envers les établissements de crédit".

Le montant total du reclassement au bilan (encours et intérêts courus) s'élève à 59 629 M€ au 31 décembre 2009 (58 966 M€ au 31 décembre 2008).

Le montant total du reclassement au compte de résultat (intérêts) s'élève à 1 149 M€ au 31 décembre 2009 (1 950 M€ au 31 décembre 2008).

II - Principes comptables et méthodes d'évaluation

1. Enregistrement en compte de résultat

Les intérêts et les commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru selon le principe de la spécialisation des exercices. Les commissions non assimilées à des intérêts sont enregistrées lors de leur encaissement ou de leur paiement.

2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ces créances intègrent les crédits consentis, les comptes ordinaires débiteurs, ainsi que les titres reçus en pension livrée et les valeurs reçues en pension.

Les dispositions comptables du règlement n° 2002-03 modifié s'appliquent à l'ensemble des prêts et créances.

1 - Prêts

Les prêts sont enregistrés à l'actif à leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont portés en compte de résultat prorata temporis.

> Les prêts sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré, c'est-à-dire lorsqu'il est probable que tout ou partie des sommes dues conformément au contrat ne seront pas perçues et ce, nonobstant l'existence de garantie ou de caution. En tout état de cause, sont considérés comme douteux les prêts présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois (plus de six mois en matière immobilière, plus de neuf mois vis-à-vis des collectivités locales), les prêts pour lesquels la situation financière de la contrepartie est dégradée, se traduisant par un risque de non-recouvrement, ainsi que les encours faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

> De même, tous les concours sur une contrepartie, dès lors que celle-ci dispose d'un concours inscrit en créances douteuses, sont inscrits en créances douteuses en application du principe de contagion. Pour les groupes, le principe de contagion est appliqué au cas par cas.

> Parmi les créances douteuses, sont identifiées comptablement les créances douteuses compromises. Les créances douteuses compromises sont les créances dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées. Sont concernées les créances déchuées du terme ainsi que certaines créances douteuses de plus d'un an et ayant un caractère irrécouvrable nécessitant la détermination d'une dépréciation et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Cette analyse doit être effectuée en tenant compte des garanties existantes sur ces encours.

> Les encours douteux et les encours douteux compromis peuvent être portés à nouveau en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance. Ils peuvent être également portés en encours restructurés si un rééchelonnement de la dette a eu lieu et après un délai d'observation.

> Les prêts présentant un risque de crédit avéré font l'objet de dépréciations qui permettent de couvrir, en valeur actualisée, l'ensemble des pertes provisionnelles sur les encours classés en créances douteuses et en créances douteuses compromises.

En ce qui concerne l'application de l'article 13 du règlement CRC 2002-03 relatif à l'actualisation des pertes provisionnelles, la méthode de calcul des provisions sur encours appliquée par le fonds d'épargne a été conservée, compte tenu des caractéristiques des prêts du fonds d'épargne (intérêts de retard calculés au taux contractuel, payés par la contrepartie) : en effet, il est démontré que cette méthode n'a pas d'impact financier significatif par rapport à ce que donnerait une actualisation des pertes provisionnelles prêt par prêt.

> Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines, y compris les créances restructurées et sur les créances douteuses non compromises. Les intérêts sur créances douteuses compromises ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur paiement effectif. Les intérêts comptabilisés sur créances douteuses et non encaissés sont intégralement dépréciés. Lorsque l'établissement estime que la créance est définitivement irrécouvrable, une perte est enregistrée.

> Les créances restructurées sont identifiées, le cas échéant, dans une sous-catégorie spécifique des encours sains. Elles donnent lieu à l'enregistrement en coût du risque d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation, au taux d'intérêt effectif d'origine, des flux futurs attendus suite à la restructuration. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie restant à courir du crédit dans la marge d'intérêt. Les créances restructurées sont

immédiatement déclassées en encours douteux lorsque le débiteur ne respecte pas les échéances fixées.

Les restructurations ne donnent donc pas lieu à la comptabilisation d'une décote dans la mesure où :

- les restructurations accordées entre 1994 et 2000 ont été faites à la demande des pouvoirs publics et ont été appliquées à l'ensemble des organismes de logement social, dans le but de relancer la construction de logements sociaux ;
- à partir de 2001, les réaménagements ayant concerné des emprunteurs sensibles ont été, dans leur majorité, renouvelés au même taux et n'ont pas engendré de perte actuarielle pour le fonds d'épargne.

> Certains prêts du fonds d'épargne comportent des annuités progressives et donnent lieu à des intérêts compensateurs contractuels. Les intérêts compensateurs, qui représentent la différence cumulée entre les intérêts acquis et les intérêts exigibles, sont constatés en intérêts courus non échus ; ils sont progressivement encaissés au rythme de l'amortissement des prêts.

> Les indemnités perçues lors des remboursements anticipés sont prises intégralement en résultat l'année de réalisation. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les indemnités perçues lors des réaménagements sont étalées de manière actuarielle sur la durée du nouveau prêt sauf s'il est démontré que celles-ci ne sont pas significatives. Elles sont comptabilisées en intérêts.

> Les prêts octroyés par le fonds d'épargne sont en quasi-totalité garantis par les collectivités locales, la Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS), ou par l'État.

> Dans le cadre des opérations de rachat des prêts de la CGLLS, et des anciens prêts de l'État, l'écart entre la valeur de reprise et la valeur comptable est enregistré en surcotes et décotes qui sont reprises en produits d'intérêt, de manière actuarielle, sur la durée de vie des prêts et emprunts.

> L'échéancier des reprises en résultat est actualisé chaque trimestre pour tenir compte des remboursements anticipés, et des réaménagements effectivement constatés, ainsi que des éventuelles révisions de taux.

> Les engagements hors-bilan donnés concernent principalement les prêts accordés non encore versés. Les engagements hors-bilan reçus recouvrent les garanties de l'État, les garanties des établissements de crédit ainsi que les garanties des collectivités locales et les engagements sur titres.

2 - Titres reçus en pension livrée et valeurs reçues en pension

Ils sont portés à l'actif dans un compte représentatif de la créance ainsi générée. Les produits correspondants sont enregistrés en résultat de l'exercice prorata temporis. Les titres pris en pension livrée puis cédés sont enregistrés au passif en dettes de titres. Ils sont dès lors valorisés à leur valeur de marché.

3 - Titres et opérations sur titres

1 - Titres

Les titres sont comptabilisés conformément au règlement du CRC n° 2005-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF.

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement/livraison, sauf cas particuliers.

■ Titres de placement

Les titres de placement incluent les titres ne répondant pas aux conditions d'un classement en portefeuilles de transaction, d'investissement, d'activité de portefeuille (TAP) ou de participation.

Les éventuelles primes ou décotes font l'objet d'un étalement actuariel sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les titres de placement sont gérés selon la méthode du "premier entré, premier sorti" (à l'exception des titres de placement à revenu variable gérés selon la méthode du coût moyen pondéré), et sont évalués de la façon suivante :

> actions et obligations : les moins-values latentes calculées par rapport à la valeur de marché sur la base du cours de clôture sont constatées sous forme de dépréciations ;

> bons du Trésor, TCN et titres du marché interbancaire : des dépréciations sont constituées en fonction de la solvabilité des émetteurs et par référence à des indicateurs de marché. Le portefeuille de titrisations (détenu en placement) est valorisé en fonction des cotations fournies par des sources externes. Le cas échéant, des cotations sont demandées à des contreparties externes.

■ Titres d'investissement

Cette catégorie est composée de titres à revenu fixe que l'Établissement public a l'intention manifeste de détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels il dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumis à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Le changement d'intention ou la cession de titres d'investissement pour un montant non négligeable entraîne le reclassement automatique de l'intégralité des titres d'investissement dans le portefeuille de placement et l'interdiction durant l'exercice et les

deux exercices suivants de classer des titres en portefeuille d'investissement. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues, notamment en cas de cession proche de la date d'échéance ou justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible.

Les moins-values latentes pouvant exister entre la valeur comptable des titres et leur prix de marché ne font pas l'objet de dépréciations. Les dispositions comptables du règlement CRC n°2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, au risque de crédit attaché aux titres d'investissement. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres (prime - décote) est amortie selon la méthode actuarielle.

■ Titres de l'activité de portefeuille (TAP)

Les titres de l'activité de portefeuille correspondent à des investissements réalisés de façon régulière avec pour objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce ni de participer activement à la gestion opérationnelle de l'entreprise émettrice. Ils sont comptabilisés au prix d'acquisition. Ils figurent au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. Pour les sociétés cotées, la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé pour atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles de cours de bourse, est généralement représentative de la valeur d'utilité. Lorsque cette moyenne n'est pas représentative de la valeur d'utilité, une approche multicritère est mise en place.

2 - Opérations sur titres

■ OAT indexées sur l'inflation

En l'absence de réglementation spécifique applicable aux établissements de crédits, l'indexation du nominal des OAT indexées sur l'inflation est comptabilisée par analogie au traitement préconisé par le code des assurances : le gain ou la perte est constaté en produits ou en charges de l'exercice.

■ Cessions temporaires de titres (prêts et emprunts, pensions livrées)

Les titres prêtés sont inscrits sur une ligne spécifique de l'actif du bilan pour la valeur comptable des titres sortis du portefeuille selon la méthode "dernier entré, premier sorti" (DEPS ou LIFO). En date d'arrêt, ils sont évalués selon les règles du portefeuille d'origine. Les titres empruntés sont enregistrés, au prix de marché du jour de l'emprunt, à l'actif dans la catégorie des titres de transaction et au passif pour constater la dette de titres à l'égard du prêteur. Ces titres sont évalués en fonction de leur valeur de marché aux dates d'arrêt. Les prêts et emprunts garantis par des espèces sont comptablement assimilés à des pensions livrées. La rémunération relative à ces opérations est enregistrée prorata temporis en résultat.

4 - Instruments financiers à terme

Pour l'ensemble de ces instruments, et quelle que soit l'intention de gestion, le nominal des contrats, celui du sous-jacent ou le prix d'exercice, est porté en hors-bilan. La comptabilisation des résultats sur ces instruments est fonction de l'intention de gestion.

Les dispositions comptables du règlement CRC n° 2002-03 relatif au risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF s'appliquent, le cas échéant, aux contrats négociés sur les marchés de gré à gré. La juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés est précisée dans la note relative aux instruments financiers à terme.

1 - Contrats d'échange de taux et de devises

■ Opérations de couverture

Les charges ou produits des instruments affectés à la couverture d'un élément ou d'un groupe d'éléments couverts sont enregistrés en résultat de manière symétrique aux produits ou charges sur les éléments couverts. Les résultats sur instruments affectés le cas échéant à une couverture globale sont enregistrés prorata temporis.

2 - Les valeurs de marché

Lorsque le prix de marché des instruments ou les paramètres de valorisation ne font pas l'objet de cotations officielles, des méthodes de valorisation alternatives sont utilisées. Elles font intervenir un ou plusieurs des éléments suivants : confirmation de prix par des courtiers ou contreparties externes, comparaison avec des transactions réelles et étude par catégories d'émetteurs ou d'instruments. Dans le cas où la valorisation des instruments serait faite à partir de modèles, ceux-ci intègrent les paramètres qui affectent l'évaluation de ces instruments, notamment le niveau de liquidité des marchés concernés. Dans une approche prudente, les calculs sont corrigés pour tenir compte des faiblesses de certains de ces paramètres, en particulier quant à leur pertinence sur longue période.

Compte tenu de la nature des titres dans lesquels le fonds d'épargne investit, l'utilisation de modèle purement interne est exceptionnelle.

5 - Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Ces dettes comprennent les dépôts, les emprunts contractés ainsi que les titres donnés en pension livrée et les valeurs données en pension.

1 - Emprunts

Ils sont inscrits au passif pour leur valeur de remboursement. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

2 - Titres donnés en pension livrée

La dette ainsi générée est inscrite au passif. Les titres sont maintenus dans leur portefeuille d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables à ce portefeuille. Les intérêts correspondants sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

6 - Provisions

Des provisions sont constituées par le fonds d'épargne en couverture des pertes certaines résultant des programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés.

Les provisions constituées au titre des marges négatives sur prêts sont calculées sur la base des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

- > La perte actuarielle, dégagée par les prêts octroyés à taux réduit – inférieur au coût de la ressource – fait l'objet d'une provision.
- > Une partie des Prêts locatifs intermédiaires (PLI) a été refinancée sur emprunts et la perte actuarielle a été provisionnée.

Pour certains prêts, des intervenants externes (Union d'économie sociale pour le logement - UESL, Section générale de la Caisse des Dépôts) bonifient, dans le cadre d'accords portant sur les enveloppes et les modalités de bonification, la ressource du fonds d'épargne, de telle sorte que l'emprunteur final bénéficie d'un taux particulièrement privilégié. Dans ce cas, la provision comptabilisée par le fonds d'épargne est calculée, en retenant comme différentiel de taux l'écart entre :

- le coût de la ressource ;
- et le taux emprunteur, augmenté de la ou des bonifications consenties par ces intervenants.

Les mouvements sur les provisions (et les éventuelles bonifications associées) sont comptabilisés en marge d'intérêt.

7 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

Ces fonds, destinés à faire face aux risques bancaires généraux inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur les marchés, sont dotés de sorte que, venant compléter les réserves, le report à nouveau et le résultat en instance d'affectation, ils permettent de satisfaire un niveau de fonds propres dont les modalités de calcul sont adaptées des options offertes par la réglementation Bâle II telles que présentées dans les publications du Comité de Bâle, réglementation à laquelle le fonds d'épargne a décidé de se soumettre volontairement.

Le niveau des fonds propres requis est couvert par :

- > les réserves ;
- > le report à nouveau ;
- > le FRBG ;
- > le résultat net en instance d'affectation.

Le niveau du FRBG est ajusté afin de permettre au minimum de rendre les fonds propres cohérents avec les risques encourus par le fonds d'épargne en terme de :

- > risque de crédit sur les prêts et actifs financiers ;
 - > risque opérationnel ;
- (ces deux risques constituent le pilier 1 de la réglementation Bâle II)
- > risque global de taux qui constitue le pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

Au 31 décembre 2009, le résultat permet de reconstituer des fonds propres disponibles suffisants pour couvrir les besoins en fonds propres au titre du pilier 1 et du pilier 2 de la réglementation de Bâle II.

8 - Opérations en devises

Les actifs, passifs et engagements hors-bilan libellés en devises, ont été convertis au cours de change constaté à la date d'arrêté. Les gains et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises sont enregistrés dans le compte de résultat. Les opérations de change au comptant sont évaluées au cours du comptant. Les opérations de change à terme, conclues à titre de couverture, sont évaluées symétriquement à l'élément couvert. Par ailleurs, les reports et déports, liés aux opérations de change à terme couvertes, sont rapportés au compte de résultat de manière échelonnée sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance de ces opérations. Les positions de change en devises sont couvertes par des swaps de change.

9 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers du fonds d'épargne exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Par ailleurs, le contexte actuel de marché et de crise économique rend beaucoup plus complexe l'élaboration de perspectives en terme d'activité et de financements ainsi que la préparation des comptes en matière d'estimation comptable.

La réalisation d'estimations peut notamment concerner :

- > la détermination de valeurs d'utilité pour les titres de l'activité de portefeuille celle-ci s'appuyant sur une analyse multicritère tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur, des perspectives économiques et de l'horizon de détention (les estimations pratiquées impliquant par exemple des hypothèses relatives à des éléments tel que les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation, dont l'estimation est rendue d'autant plus difficile aujourd'hui par le contexte économique) ;
- > la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- > le cas échéant l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés.

III - Informations financières sur les risques de marché

1 - Gestion actif/passif

Le fonds d'épargne est exposé au risque de transformation puisqu'ils prêtent à moyen et long terme à partir de ressources à vue. Cependant, la stabilité des dépôts, historiquement constatée, l'indexation de la majeure partie des prêts sur le taux de la ressource, ainsi que le maintien d'un niveau de liquidité adéquat, permettent de réaliser cette transformation dans de bonnes conditions de sécurité.

Les risques de taux et de liquidité sont mesurés au moyen d'outils de gestion actif/passif, qui prennent en compte à un niveau très fin les caractéristiques des actifs et des passifs et permettent notamment de simuler l'évolution du bilan selon différentes hypothèses de collecte et de versements de prêts. Dans un souci de sécurité maximale du dispositif pour les déposants, il est procédé à un dimensionnement et une structuration des portefeuilles d'actifs financiers, afin de ménager de réelles possibilités d'adaptation aux évolutions potentielles du risque de liquidité, tout en protégeant la marge actuelle et la marge future contre la variation des taux d'intérêt.

Le fonds d'épargne a mesuré les effets des normes réglementaires, notamment par rapport à la couverture du risque de taux. Cet élément fait partie du pilier 2 de la réglementation Bâle II sur les fonds propres publiée par le Comité de Bâle en juillet 2004 et à partir de laquelle le fonds d'épargne a adapté le calcul de leur besoin en fonds propres.

Par ailleurs, les différents indicateurs de mesure et de suivi du risque de liquidité mettent en évidence une exposition modérée.

2 - Le contrôle des risques

La Direction des risques et du contrôle interne du groupe Caisse des Dépôts repose sur trois niveaux : métier, Établissement public, Groupe. Le contrôle général, au niveau du Groupe, fixe les normes et valide les instruments et les méthodes; le contrôle des risques, au niveau de l'Établissement public, est en charge du suivi des risques financiers des portefeuilles.

Concernant les risques de crédit, un Comité des risques de contrepartie, qui se réunit mensuellement, est en charge de :

- > définir et suivre la politique de risque de crédit ;
- > arrêter la méthodologie de fixation des limites des contreparties, sur proposition du contrôle des risques ;
- > fixer les limites par contrepartie, sur proposition du contrôle des risques, sachant que chaque portefeuille bénéficie de limites indépendantes.

Le contrôle des risques est en charge du suivi au quotidien du respect des limites par chaque direction financière. Il appuie ses propositions de limites sur des analyses synthétiques effectuées essentiellement à partir de ses propres analyses, des agences de notations et des informations publiques.

Note 1 - Opérations interbancaires et assimilées - Créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Comptes courants du fonds d'épargne		470	1 851
Disponibilités courantes ⁽¹⁾		469	723
Disponibilités représentatives des réserves obligatoires ⁽²⁾		1	1 128
Intérêts courus			48
Créances sur les établissements de crédit à vue		470	1 899
Crédit à l'équipement	3	263	5
Capital et assimilé		261	5
Intérêts courus		2	
Crédit au logement social et à la politique de la ville	3	7 237	5 337
Capital et assimilé		7 165	5 265
Intérêts courus		72	72
Crédits divers	3	6 003	5 019
Capital et assimilé		5 852	4 868
Intérêts courus		151	151
Créances sur les établissements de crédit à terme		13 503	10 361
Créances sur les établissements de crédit		13 973	12 260

(1) L'Établissement public Caisse des Dépôts, entité Section générale, est le banquier du fonds d'épargne : à ce titre, il assure la centralisation de la trésorerie ainsi que l'ensemble des prestations de nature bancaire.

(2) Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne (hors ceux de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie) ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale ; la constitution des réserves obligatoires sur ces dépôts n'est donc plus assurée par le fonds d'épargne.

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Crédits à l'équipement	3	5 303	3 838
Capital et assimilé		5 080	3 730
Créances douteuses		143	56
Dépréciations		(21)	(12)
Intérêts courus		101	64
Crédits au logement social et à la politique de la ville	3	94 469	88 774
Capital et assimilé		87 320	81 291
Créances douteuses		3 910	3 926
Dépréciations		(222)	(265)
Intérêts courus		3 461	3 822
Crédits divers	3	1 116	1 065
Capital et assimilé		97	67
Créances douteuses		1 023	1 002
Dépréciations		(4)	(5)
Intérêts courus			1
Opérations avec la clientèle		100 888	93 677

Note 3a - Ensemble des crédits

(en millions d'euros)	31.12.2008	Versements	Rembour- sements ⁽¹⁾	Autres mouvements ⁽²⁾	31.12.2009
Crédits équipement					
Capital	3 778	2 071	(450)	65	5 464
- anciens prêts équipement aux collectivités locales	1 363		(327)	(11)	1 025
- prêts de refinancement aux collectivités locales	738	1 270	(21)	(4)	1 983
- prêts nouveaux emplois	1 677	801	(102)	80	2 456
Intérêts courus non échus	64			38	102
Échéances mises en recouvrement					
Échéances impayées	1			(1)	
Total crédits équipement	3 843	2 071	(450)	102	5 566
Crédits au logement social et à la politique de la ville					
Capital	90 204	12 125	(4 212)	43	98 160
- prêts très sociaux	4 254	738	(112)	(24)	4 856
- prêts locatifs	49 576	4 604	(1 242)	262	53 200
- prêts pour amélioration de l'habitat	5 087	816	(572)	6	5 337
- prêts locatifs intermédiaire	8 339	2 737	(257)		10 819
- prêts projets urbains	2 119	143	(217)	(88)	1 957
- prêts renouvellement urbains	4 565	1 183	(158)	8	5 598
- divers	16 264	1 904	(1 654)	(121)	16 393
Intérêts courus non échus	3 894			(361)	3 533
Échéances mises en recouvrement	10			(10)	
Échéances impayées	3			10	13
Total crédits au logement	94 111	12 125	(4 212)	(318)	101 706
Crédits divers					
Capital	5 920	1 290	(267)	25	6 968
- prêts de refinancement Oséo	4 353	1 250	(152)		5 451
- autres prêts divers	1 567	40	(115)	25	1 517
Intérêts courus non échus	152			(1)	151
Échéances mises en recouvrement	10			(10)	
Échéances impayées	2			(2)	
Total crédits divers	6 084	1 290	(267)	12	7 119
Ensemble des crédits	104 038	15 486	(4 929)	(204)	114 391

(1) Correspond aux remboursements anticipés et aux autres remboursements.

(2) Dont reprises ou amortissements de surcotes et décotes, intérêts capitalisés, variation des encours douteux nets des dépréciations liées et prêts réaménagés.

Note 3b - Détail des capitaux douteux

(en millions d'euros)

	31.12.2008					31.12.2009				
	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net	Encours total	Dont encours douteux hors dépréciations	%	Dont dépréciations	Net
Crédits équipement	3 843	56	1 %	(12)	44	5 566	143	3 %	(21)	122
Anciens prêts équipement aux collectivités locales	1 408	56	4 %	(12)	44	1 056	95	9 %	(15)	80
Prêts de refinancement aux collectivités locales	1 697					2 024	35	2 %	(4)	31
Prêts nouveaux emplois	738					2 486	13	1 %	(2)	11
Crédits au logement social et à la politique de la ville	94 111	3 926	4 %	(265)	3 661	101 706	3 910	4 %	(222)	3 688
Prêts très sociaux	4 340	247	6 %	(18)	229	4 919	218	4 %	(13)	205
Prêts locatifs	52 046	2 221	4 %	(157)	2 064	55 465	2 170	4 %	(128)	2 042
Prêts pour amélioration de l'habitat	5 238	219	4 %	(9)	210	5 455	204	4 %	(6)	198
Prêts locatif intermédiaire	8 496	95	1 %	(4)	91	10 982	103	1 %	(3)	100
Prêts projets urbains	2 173	71	3 %	(8)	63	1 997	74	4 %	(9)	65
Prêts renouvellement urbains	4 654	271	6 %	(14)	257	5 678	362	6 %	(12)	350
Divers	17 164	802	5 %	(55)	747	17 210	779	5 %	(51)	728
Crédits divers	6 084	1 002	16 %	(5)	997	7 119	1 023	14 %	(4)	1 019
Prêts de refinancement Oséo	4 492					5 583				
Autres crédits divers	1 592	1 002	63 %	(5)	997	1 536	1 023	67 %	(4)	1 019
Capitaux douteux	104 038	4 984		(282)	4 702	114 391	5 076		(247)	4 829

Note 4a - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Analyse par nature et type de portefeuille

(en millions d'euros)

	31.12.2009				31.12.2008			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
Effets publics et valeurs assimilées	21 896	18 964		40 860	16 763	21 002		37 765
- fonds d'État	11 475	18 964		30 439	8 375	21 002		29 377
- bons du Trésor	10 421			10 421	8 388			8 388
Titres prêtés					85	678		763
- fonds d'État					85	678		763
- bons du Trésor								
Effets publics et valeurs assimilées	21 896	18 964		40 860	16 848	21 680		38 528
Obligations	18 256	13 334		31 590	22 865	13 996		36 861
Autres titres à revenu fixe	24 048	750		24 798	27 577	1 345		28 922
Titres prêtés		423		423		519		519
- obligations		423		423		519		519
- autres titres à revenu fixe								
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 304	14 507		56 811	50 442	15 860		66 302
Actions ⁽¹⁾			10 298	10 298			10 006	10 006
OPCVM et autres titres à revenu variable	325		310	635	264		346	610
Actions et autres titres à revenu variable	325		10 608	10 933	264		10 352	10 616
Total par type de portefeuille	64 525	33 471	10 608	108 604	67 554	37 540	10 352	115 446

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2008, les actions sont classées dans la catégorie "Titres de l'activité de portefeuille".

Note 4b - Opérations sur titres de placement, d'investissement et de l'activité de portefeuille - Éléments complémentaires

	31.12.2009				31.12.2008			
	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Total
(en millions d'euros)								
Effets publics et valeurs assimilées	21 896	18 964		40 860	16 848	21 680		38 528
Valeur brute	21 118	18 670		39 788	16 462	21 350		37 812
Primes/décotes	462	76		538	149	47		196
Créances rattachées	319	218		537	237	283		520
Dépréciations	(3)			(3)				
Valeur de marché	22 403	20 042		42 445	17 187	22 023		39 210
Obligations et autres titres à revenu fixe	42 304	14 507		56 811	50 442	15 860		66 302
Valeur brute	42 079	14 464		56 543	51 116	15 759		66 875
Primes/décotes	(17)	(133)		(150)	(119)	(127)		(246)
Créances rattachées	693	176		869	718	228		946
Dépréciations	(451)			(451)	(1 273)			(1 273)
Valeur de marché	43 494	15 204		58 698	50 404	15 729		66 133
Actions et autres titres à revenu variable	325		10 608	10 933	264		10 352	10 616
Valeur brute	325		12 062	12 387	326		11 982	12 308
Créances rattachées			5	5			4	4
Dépréciations			(1 459)	(1 459)	(62)		(1 634)	(1 696)
Valeur de marché	393		11 734	12 127	288		9 903	10 191

Note 5 - Comptes de régularisation et actifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges constatées d'avance ⁽¹⁾	92	92
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financiers à terme	7	31
Autres comptes de régularisation	1	1
Compte de régularisation	100	124
Débiteurs divers (bonifications à recevoir ⁽²⁾)	53	51
Actifs divers	53	51
Comptes de régularisation et actifs divers	153	175

(1) Concernent les soultes payées à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(2) Dont au 31 décembre 2009 :

- 19 M€ de bonification par la Section générale au titre des PRU ;
- 8 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts amélioration ;
- 11 M€ de bonification par l'UESL au titre des PRU ;
- 10 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Energie Performance ;
- 2 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts Hopitaux Haute Qualité environnementale ;
- 3 M€ de bonification par la Section générale au titre des prêts de l'aide à la création d'entreprise.

Note 6 - Opérations interbancaires et assimilées - Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Comptes et emprunts à terme		753	823
- emprunts auprès du CFF (PLI)		454	461
- autres emprunts auprès du CFF		82	94
- emprunts repris de la CGLLS		217	268
Titres donnés en pension livrée			523
Intérêts courus ⁽¹⁾		22	68
Dettes envers les établissements de crédit à terme		775	1 414
Dépôts centralisés ⁽²⁾	8-a	207 482	147 201
Rémunération des dépôts ⁽²⁾	8-b	4 070	4 778
Autres dettes envers les établissements de crédit		211 552	151 979
Dettes envers les établissements de crédit		212 327	153 393

(1) Dont intérêts courus sur emprunts, 22 M€ au 31 décembre 2009 (24 M€ au 31 décembre 2008).

(2) Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne (hors ceux de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie) ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale. Ces dépôts ainsi que les intérêts s'y rattachant, préalablement classés en "Opérations avec la clientèle", sont désormais classés en "Dettes envers les établissements de crédit". Le montant du reclassement s'élève à 58 502 M€ de dépôts et 1 127 M€ d'intérêts au 31 décembre 2009 (57 031 M€ de dépôts et 1 935 M€ d'intérêts au 31 décembre 2008).

Note 7 - Opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Dépôts centralisés ⁽¹⁾	8-a	60	57 088
Rémunérations des dépôts ⁽¹⁾	8-b	1	1 937
Titres donnés en pension livrée			750
Autres dettes envers la clientèle		61	59 775
Opérations avec la clientèle		61	59 775

(1) Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne (hors ceux de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie) ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale. Ces dépôts ainsi que les intérêts s'y rattachant, préalablement classés en "Opérations avec la clientèle", sont désormais classés en "Dettes envers les établissements de crédit". Le montant du reclassement s'élève à 58 502 M€ de dépôts et 1 127 M€ d'intérêts au 31 décembre 2009 (57 031 M€ de dépôts et 1 935 M€ d'intérêts au 31 décembre 2008).

Note 8a - Dépôts centralisés

(en millions d'euros)	Dépôts au 01.01.2010	Intérêts capitalisés au 01.01.2010 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2009	Dépôts au 01.01.2009	Intérêts capitalisés au 01.01.2009 ⁽¹⁾	Dépôts au 31.12.2008
Dépôts centralisés	210 655	3 113	207 542	210 713	6 424	204 289
<i>Livret A - LDD ⁽²⁾</i>	166 712	2 119	164 593	163 516	4 569	158 947
<i>Livrets A & B Nouvelle Calédonie</i>	60		60	57		57
<i>LEP ⁽³⁾</i>	43 883	994	42 889	47 140	1 855	45 285
Dont établissements de crédit ⁽²⁾	210 595	3 113	207 482	151 695	4 494	147 201
Dont opérations avec la clientèle ⁽²⁾	60		60	59 018	1 930	57 088

(1) Les intérêts capitalisés tiennent compte du cumul des intérêts acquis au titre de l'exercice ainsi que d'éléments particuliers ; ils ne peuvent donc être directement comparés avec les rémunérations acquises présentées dans le tableau ci-dessous.

Début 2010, seule la moitié des intérêts courus du LA-LDD a été capitalisée (sauf pour les réseaux collecteurs qui ont opté pour une centralisation à 100 % de leur encours à la CDC) : conformément à l'article 6 du décret n° 2008-1264 du 4 décembre 2008, le montant des dépôts LA-LDD attribué au fonds d'épargne est égal, pour chacun des mois de l'année 2010, au montant de 160 milliards d'euros, affecté d'un coefficient d'indexation égal à la moitié du taux d'intérêt moyen pondéré constaté sur l'année précédente.

(2) Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne (hors ceux de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie) ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale. Ces dépôts ainsi que les intérêts s'y rattachant, préalablement classés en "Opérations avec la clientèle", sont désormais classés en "Dettes envers les établissements de crédit". Le montant du reclassement s'élève à 58 502 M€ de dépôts et 1 127 M€ d'intérêts au 31 décembre 2009 (57 031 M€ de dépôts et 1 935 M€ d'intérêts au 31 décembre 2008).

(3) Le décret 2008-1057 du 15 octobre 2008 a abaissé la centralisation des dépôts du LEP de 85 % à 70 %. De fait pour les établissements de crédit qui ont opté pour une centralisation à 70 %, la CDC a versé, 15 % des intérêts déposants sur encours actifs pour la période du 1^{er} janvier au 20 octobre 2008, ce qui représente la somme de 240 M€.

Note 8b - Rémunérations des dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Rémunérations des dépôts	4 071	6 715
<i>Livret A - LDD</i>	3 051	4 586
<i>Livrets A & B Nouvelle Calédonie</i>	1	2
<i>LEP</i>	1 019	2 127
Dont établissements de crédit ⁽¹⁾	4 070	4 778
Dont opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	1	1 937

(1) Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne (hors ceux de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie) ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale. Ces dépôts ainsi que les intérêts s'y rattachant, préalablement classés en "Opérations avec la clientèle", sont désormais classés en "Dettes envers les établissements de crédit". Le montant du reclassement s'élève à 1 127 M€ d'intérêts courus au 31 décembre 2009 (1 935 M€ d'intérêts courus au 31 décembre 2008).

Note 9a - Comptes de régularisation et passifs divers

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Produits constatés d'avance	1 826	1 933
- sur bonifications	1 541	1 562
- sur titres ⁽¹⁾	14	148
- sur prêts ⁽²⁾	13	19
- sur instruments financiers ⁽³⁾	258	204
Charges à payer	236	258
- rémunérations réseaux à payer	229	251
- charges à payer sur prêts ⁽⁴⁾	7	7
Comptes d'ajustement sur devises et instruments financier à terme ⁽⁵⁾	537	277
Autres comptes de régularisation	39	25
Comptes de régularisation	2 638	2 493
Créditeurs divers ⁽⁶⁾	91	86
Passifs divers	91	86
Comptes de régularisation et passifs divers	2 729	2 579

(1) Concernent les intérêts courus non échus précomptés.

(2) Concernent les soultes à étaler liées aux réaménagements de prêts.

(3) Concernent les soultes reçues à l'initiation des swaps de micro-couverture.

(4) Charge à payer liée à la bonification des prêts PLI du CFF dans le cadre de l'opération dite swap CFF pour 7 M€ au 31 décembre 2009 (7 M€ au 31 décembre 2008).

(5) Concernent les intérêts courus sur swaps de micro couverture.

(6) Dont, au 31 décembre 2009, 72 M€ de capital libéré non appelé des FCPR (65 M€ au 31 décembre 2008).

Note 9b - Détail des produits constatés d'avance sur bonifications

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Bonifications brutes	3 342	3 223
Reprises en résultat	(1 801)	(1 661)
Produits constatés d'avance sur bonifications	1 541	1 562

Note 10 - Provisions

(en millions d'euros)	31.12.2008	Dotations	Reprises	31.12.2009
Provisions sur instruments de marché	320	83	(191)	212
Provisions sur prêts déficitaires ⁽¹⁾	717	737	(96)	1 358
Équipement	91	49	(11)	129
Logement social et politique de la ville	488	646	(81)	1 053
Divers	138	42	(4)	176
Autres provisions	88		(10)	78
Bonification PLI	88		(10)	78
Provisions pour risques de contrepartie	3	2		5
Provisions	1 128	822	(297)	1 653

(1) Ces prêts présentent des conditions de taux inférieures au coût de la ressource ; la perte actuarielle correspondante fait l'objet d'une provision, ajustée en fonction des encours effectivement comptabilisés au bilan (prêts versés) et de la fraction probablement appelée des prêts inscrits au hors-bilan (offres de prêts, promesses d'octroi de prêts et prêts contractés non versés).

La baisse des taux de commissions versées aux réseaux collecteurs, en application de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de ses textes d'application (dans le cadre de la généralisation du livret A au 1^{er} janvier 2009), avait été intégrée dans le calcul des provisions dès le 31 décembre 2008.

En 2009, la progression des provisions pour prêts déficitaires provient essentiellement de la hausse des encours de prêts, les nouveaux prêts (versés et engagés) bénéficiant de marge réduite, suite à la mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} août 2008.

Note 11 - Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
FRBG	1 662	661
Total	1 662	661

Au 31 décembre 2008, le FRBG a été ajusté de telle sorte que les réserves et reports à nouveaux, après affectation des résultats de l'exercice, soient égaux au montant des besoins de fonds propres au titre du pilier 1 de la réglementation de Bâle II, qui constitue le socle des exigences réglementaires minimales.

Au 31 décembre 2009, le résultat permet de reconstituer les fonds propres nécessaires pour couvrir les besoins en fonds propres au titre du pilier 1 et du pilier 2 de la réglementation Bâle II.

Le FRBG est doté de façon à ce que son montant permette de couvrir le besoin de fonds propres au titre du pilier 2.

Note 12 - Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres (hors FRBG)	Fonds pour risques bancaires généraux	Capitaux propres (y compris FRBG)
Capitaux propres au 31 décembre 2008	3 510	389	108	4 007	661	4 668
Affectation du résultat 2008 ⁽¹⁾	120	(12)	(108)			
Autres variations ⁽²⁾	137	(138)		(1)	1 001	1 000
Résultat au 31 décembre 2009			1 164	1 164		1 164
Capitaux propres au 31 décembre 2009	3 767	239	1 164	5 170	1 662	6 832

(1) La loi de modernisation de l'économie du 4 décembre 2008 a conduit à la création d'un fond unique dénommé fonds d'épargne et à la fusion de tous les anciens fonds dans le nouveau. Le résultat 2008 de chacun des fonds d'épargne a donc été transféré sur le nouveau fonds selon les règles qui les régissaient au 31 décembre 2008, soit en réserves, soit en report à nouveau.

(2) Au 31 décembre 2008, il a été procédé au reclassement des titres à revenu variable de la catégorie "Titres de placement" dans la catégorie "Titres de l'activité de portefeuille" en date de valeur du 1^{er} janvier 2008. L'impact de ce changement de méthode sur les capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2008 s'est établi à 137 M€ ventilé sur les reports à nouveau de chaque fonds concerné. Les résultats de ces fonds étant réglementairement affectés en réserves, ces reports à nouveaux sont transférés en réserves en 2009.

Note 13a - Risques de crédit - Ventilation des encours établissement de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
	Total encours bruts sains	Total encours bruts sains
Répartition par zone géographique	13 503	10 361
France	13 503	10 361
Répartition par durée résiduelle	13 503	10 361
Inférieure à 3 mois	902	118
De 3 mois à 1 an	163	277
De 1 an à 5 ans	3 287	3 599
Supérieure à 5 ans	9 151	6 367

Note 13b - Risques de crédit - Ventilation des encours prêts clientèle

	31.12.2009				31.12.2008	
	Encours bruts sains	Encours bruts douteux ⁽¹⁾	Encours bruts douteux compromis ⁽¹⁾	Dépréciations déduites de l'actif ⁽²⁾	Total	Total
(en millions d'euros)						
Répartition par zone géographique	96 058	5 068	9	(247)	100 888	93 677
France	95 785	5 022	9	(242)	100 574	93 420
Autres	273	46		(5)	314	257
Répartition par durée résiduelle	96 058	5 068	9	(247)	100 888	93 677
Inférieure à 3 mois	1 128	58		(4)	1 182	1 265
De 3 mois à 1 an	3 489	181	1	(11)	3 660	2 746
De 1 an à 5 ans	19 710	1 051	2	(61)	20 702	15 616
Supérieure à 5 ans	71 731	3 778	6	(171)	75 344	74 050
Répartition par secteur	96 058	5 068	9	(247)	100 888	93 677
HLM	70 646	2 801		(131)	73 316	69 114
Collectivités locales	7 602	266	1	(35)	7 834	6 420
Administrations publiques	823	15		(2)	836	766
EPIC	12 792	800	8	(47)	13 553	12 596
Administrations privées	1 489	82		(18)	1 553	1 212
Sociétés commerciales	2 561	1 104		(14)	3 651	3 410
Autres	145				145	159
Dépréciations déduites de l'actif		(238)	(9)		(247)	(282)
Ouverture		(272)	(10)		(282)	(262)
Dotations		(51)			(51)	(78)
Reprises		85	1		86	58

(1) Une décote a été comptabilisée sur certains contrats restructurés, correspondant à la valeur actuelle de la différence entre les flux futurs attendus des prêts avant et après restructuration, pour un montant de 5 M€ au 31 décembre 2009 (7 M€ au 31 décembre 2008).

(2) Les intérêts relatifs aux douteux compromis sont toujours comptabilisés et dépréciés.

Note 13c - Risques de crédit - Ventilation des titres à revenu fixe

Le portefeuille de titres du fonds d'épargne étant essentiellement composé de valeurs émises par des établissements de bonne qualité (signature AA ou AAA) et ne présentant pas de risques de défaillance de contrepartie, aucun titre n'a fait l'objet de déclassement en douteux au 31 décembre 2009.

(en millions d'euros)	Encours bruts sains au 31.12.2009	Encours bruts sains au 31.12.2008
Répartition par devise	97 671	104 830
Euro	97 671	104 830
Répartition par durée résiduelle	97 671	104 830
Inférieure à 3 mois	4 247	9 408
De 3 mois à 1 an	11 160	15 589
De 1 an à 5 ans	44 034	43 344
Supérieure à 5 ans	38 230	36 489
Répartition par notation ⁽¹⁾	97 671	104 830
AAA	66 693	66 636
AA	21 200	28 065
A	8 713	9 741
BBB	997	388
BB	32	
Notation non renseignée	36	
Dépréciations déduites de l'actif	(454)	(1 273)
Ouverture	(1 273)	(434)
Dotations	(47)	(1 061)
Reprises	866	222

(1) Notation synthétique des agences Moody's, Standard and Poors et IBCALT.

Note 14 - Engagements hors-bilan relatifs aux opérations de change au comptant et à terme et de prêts/emprunts de devises

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Opérations de change à terme		
Euros à recevoir contre devises à livrer		
- euros à recevoir	1 256	1 271
- devises à livrer	1 254	1 250
Devises à recevoir contre euros à livrer		
- devises à recevoir	344	
- euros à livrer	340	
Report/déport non couru		
À recevoir	1	1
À payer	1	

Note 15 - Instruments financiers à terme

Les swaps de taux concernent :

> à hauteur de 1 846 M€ (645 M€ au 31 décembre 2008) de contrats d'échange de taux réalisés sur les prêts :

- 96 M€ dans le cadre du refinancement des prêts à taux variables aux SDR,
- 1 750 M€ dans le cadre des enveloppes de prêts consenties à taux fixe à Oséo ;

> à hauteur de 28 201 M€ (22 617 M€ au 31 décembre 2008) des opérations de couverture de titres exclusivement sous forme d'asset swap. Les contreparties avec lesquelles ces opérations d'asset swap ont été traitées sont des établissements bancaires d'une notation supérieure ou égale à AA.

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Trésorerie/ Couverture		Trésorerie/ Couverture	
	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt	Engagements donnés - Achat/ Emprunt	Engagements reçus - Vente/Prêt
Opérations fermes - Marchés gré à gré				
Swaps de taux ⁽¹⁾	30 047	30 047	23 262	23 262
- juste valeur ⁽²⁾	6 100	4 589	5 250	4 225

(1) Correspond au nominal de l'engagement.

(2) La juste valeur, information issue du système de gestion, représente la valorisation des swaps sur la base des données de marché du 31 décembre 2009. Ces opérations étant des swaps de couverture, la valorisation des swaps se compense avec la valorisation des titres couverts.

Note 16 - Instruments financiers à terme - Ventilation par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31.12.2009				Total
	Inférieure à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Supérieure à 5 ans	
Opérations fermes - Contrat de taux					
Swaps de taux donnés	769	5 151	13 730	10 397	30 047
Swaps de taux reçus	769	5 151	13 730	10 397	30 047

Note 17 - Risques de crédit - Instruments financiers à terme - Répartition des engagements reçus (ventes/prêts)

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
	Encours bruts sains	Encours bruts sains
France	16 168	14 202
Europe	13 879	9 040
États-Unis		20
Répartition par zone géographique	30 047	23 262

Note 18 - Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts sur banque centrale et CCP ⁽¹⁾			43
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs		2	107
Intérêts sur titres reçus en pension livrée		1	4
Produits sur report/déport		7	11
Intérêts sur avances ⁽²⁾			24
Intérêts sur prêts ⁽³⁾	20	431	437
Autres intérêts et produits assimilés ⁽⁴⁾	20	(37)	2
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires	20	(39)	(128)
Intérêts et produits assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires		365	500
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs			(94)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(1)	(80)
Charges sur report/déport		(1)	(8)
Intérêts sur emprunts ⁽⁵⁾		15	3
Intérêts et charges assimilées sur dépôts ⁽⁶⁾	21	(4 173)	(6 001)
Intérêts et charges assimilées sur opérations de trésorerie et interbancaires		(4 160)	(6 180)

(1) Concernaient la rémunération des réserves obligatoires constituées sur les dépôts du livret A de la Caisse nationale d'épargne. Conformément à l'article 146-III-1 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, les dépôts du livret A reçus au 31 décembre 2008 par la Caisse nationale d'épargne (hors ceux de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle Calédonie) ont été transférés au 1^{er} janvier 2009 à la Banque Postale ; la constitution des réserves obligatoires sur ces dépôts n'est donc plus assurée par le fonds d'épargne.

(2) Rémunération du prêt de trésorerie de 5 Md€ à la SFEP du 24 octobre 2008 au 19 décembre 2008.

(3) Y compris les indemnités de réaménagement de prêts aux établissements de crédit pour 6 M€ au 31 décembre 2009 (6 M€ au 31 décembre 2008).

(4) Correspond aux intérêts nets des charges sur swaps couvrant les prêts. Dont également au 31 décembre 2009, une dotation de 19 M€ pour les dotations sur les swaps en micro-couverture de prêts (6 M€ au 31 décembre 2008 classé en dépréciations des titres de placement [cf note 20 et 27]).

(5) Dont 51 M€ de reprise de surcote sur emprunts repris de la CGLLS (53 M€ au 31 décembre 2008).

(6) Reclassement des charges sur dépôts de "Opérations avec la clientèle" à "Dettes envers les établissements de crédit", suite au transfert en date du 1^{er} janvier 2009 des dépôts du livret A de la Caisse nationale d'épargne à la Banque Postale pour 1 149 M€ au 31 décembre 2009 (1 950 M€ au 31 décembre 2008).

Note 19 - Intérêts et assimilés sur opérations avec la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts sur crédit à la clientèle		3 891	4 005
<i>Intérêts sur crédits à l'équipement⁽¹⁾</i>		196	146
<i>Intérêts sur crédits au logement social et à la politique de la ville⁽¹⁾</i>		3 640	3 804
<i>Intérêts sur autres crédits à la clientèle</i>		55	55
Dotations/reprises aux dépréciations pour intérêts douteux		23	(21)
Dotations/reprises aux provisions sur prêts déficitaires		(602)	357
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	20	3 312	4 341
Intérêts et charges assimilés sur dépôts ⁽²⁾	21	(1)	(1 953)
Intérêts sur titres donnés en pension livrée		(1)	(18)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		(2)	(1 971)

(1) Y compris les indemnités de réaménagements des prêts à la clientèle pour 1 M€ (3 M€ au 31 décembre 2008) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts à la clientèle pour 5 M€ (5 M€ au 31 décembre 2008).

(2) Reclassement des charges sur dépôts de "Opérations avec la clientèle" à "Dettes envers les établissements de crédit", suite au transfert en date du 1^{er} janvier 2009 des dépôts du livret A de la Caisse nationale d'épargne à la Banque Postale pour 1 149 M€ au 31 décembre 2009 (1 950 M€ au 31 décembre 2008).

Note 20 - Intérêts et produits assimilés sur prêts

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts ^{(1) (3)}	4 141	4 197
Prêts équipement	200	146
Prêts au logement social et à la politique de la ville ⁽²⁾	3 667	3 790
Prêts divers	274	261
Reprise nette de bonifications	140	124
Prêts équipement		
Prêts au logement social et à la politique de la ville	139	124
Prêts divers	1	
Amortissements des surcotes et décotes ⁽⁴⁾	41	123
Prêt équipement		
Prêts au logement social et à la politique de la ville	41	123
Prêts divers		
Résultat net sur opérations de couverture ⁽⁵⁾	(37)	1
Prêts divers	(37)	1
Dotations et reprises de dépréciations nettes sur créances douteuses	23	(21)
Prêts équipement	(1)	1
Prêts au logement social et à la politique de la ville	24	(22)
Prêts divers		
Dotations et reprises de provisions nettes sur prêts déficitaires ⁽⁶⁾	(641)	228
Prêts équipement	(39)	(71)
Prêts au logement social et à la politique de la ville	(565)	431
Prêts divers	(37)	(132)
Total intérêts sur prêt	3 667	4 652
Prêts équipement	160	76
Prêts au logement social et à la politique de la ville	3 306	4 446
Prêts divers	201	130
Dont établissements de crédit	355	311
Dont opérations avec la clientèle	3 312	4 341

(1) Y compris intérêts compensateurs.

(2) Y compris les intérêts relatifs à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de - 14 M€ (- 15 M€ au 31 décembre 2008) et les reprises de provisions relatives à la bonification dite "Swap CFF" pour un montant de 10 M€ (15 M€ au 31 décembre 2008).

(3) Y compris les indemnités de réaménagement des prêts pour 7 M€ (9 M€ au 31 décembre 2008) ainsi que les indemnités de remboursements anticipés sur prêts pour 5 M€ (5 M€ au 31 décembre 2008).

(4) Nettes de l'élimination des plus et moins-values restant au titre des cessions interfonds, dont l'amortissement des surcotes nettes sur prêts repris à la CGLLS, soit 39 M€ au 31 décembre 2009 (68 M€ au 31 décembre 2008).

(5) Dont également au 31 décembre 2009, une dotation de 19 M€ pour les dotations sur les swaps en micro-couverture de prêts (6 M€ au 31 décembre 2008 classé en dépréciations des titres de placement [cf notes 18 et 27]).

(6) Au 31 décembre 2008, la reprise de PRC s'expliquait par la baisse des taux de commissions versées aux réseaux collecteurs, qui découlait de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 et de ses textes d'application, dans le cadre de la généralisation du livret A au 1^{er} janvier 2009. L'impact de la baisse des commissions sur le niveau des PRC avait été toutefois atténuée par la hausse du taux du livret A entre fin 2007 et fin 2008, par la hausse des encours et par la baisse des marges sur les nouveaux versements.

Au 31 décembre 2009, la progression des provisions pour prêts déficitaires provient essentiellement de la hausse des encours de prêts, les nouveaux prêts (versés et engagés) bénéficiant de marge réduite suite à la mise en place de la nouvelle grille tarifaire au 1^{er} août 2008.

Note 21a - Intérêts et charges assimilées sur dépôts

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts déposants	(4 174)	(7 954)
Livret A - LDD	(3 124)	(5 790)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(2)
LEP	(1 049)	(2 162)
Intérêts et charges assimilées sur dépôts	(4 174)	(7 954)
Dont établissements de crédit ⁽¹⁾	(4 173)	(6 001)
Dont opérations avec la clientèle ⁽¹⁾	(1)	(1 953)

(1) Reclassement des charges sur dépôts de "Opérations avec la clientèle" à "Dettes envers les établissements de crédit", suite au transfert en date du 1^{er} janvier 2009 des dépôts du livret A de la Caisse nationale d'épargne à la Banque Postale pour 1 149 M€ au 31 décembre 2009 (1 950 M€ au 31 décembre 2008).

Note 21b - Taux de rémunération des livrets réglementés

Livrets réglementés	Taux de rémunération						
	À partir du 1 ^{er} août 2009	Du 1 ^{er} mai 2009 au 31 juillet 2009	Du 1 ^{er} février 2009 au 30 avril 2009	Du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 janvier 2009	Du 1 ^{er} août 2008 au 31 décembre 2008	Du 1 ^{er} février 2008 au 31 juillet 2008	Du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 janvier 2008
Livret A et B					4,00 %	3,50 %	3,00 %
Livret A - LDD ⁽¹⁾	1,25 %	1,75 %	2,50 %	4,00 %			
LEP ⁽²⁾	1,75 %	2,25 %	3,00 %	4,50 %	4,50 %	4,25 %	4,00 %
Livret Bleu ⁽³⁾							
- pour les personnes physiques					4,43 %	3,87 %	3,00 %
- pour les personnes morales					4,26 %	3,72 %	3,00 %
Intérêts sur TDI émis sur représentation des dépôts du livret de développement durable ⁽⁴⁾					4,80 %	4,30 %	3,80 %

(1) L'article L. 221-5 du code monétaire et financier, modifié par l'article 145 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, précise que "Une quote-part du total des dépôts collectés au titre du livret A et du livret de développement durable régi par l'article L. 221-27 par les établissements distribuant l'un ou l'autre livret est centralisée par la Caisse des Dépôts et consignations dans le fonds prévu à l'article L. 221-77." De fait, à partir du 1^{er} janvier 2009, les dépôts du livret A, du LDD et du livret Bleu sont regroupés sous un même produit "Livret A - LDD".

(2) L'arrêté du 29 janvier 2008 prévoit que le taux du LEP soit égal au taux du livret A majoré de 3/4 de point à compter du 1^{er} février 2008, l'arrêté du 28 juillet 2008 a porté le taux du LEP au taux du livret A majoré de 1/2 point à compter du 1^{er} août 2008.

(3) L'article 146-V-2 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a supprimé le paragraphe II bis de l'article 125A du CGI qui précise que : "Le prélèvement est applicable dans tous les cas aux produits des sommes inscrites aux comptes spéciaux sur livrets ouverts à leurs déposants par les caisses de crédit mutuel non agricole..."

(4) Dans le cadre du plan gouvernemental de soutien au financement des entreprises décidé le 2 octobre 2008 l'arrêté du 8 octobre 2008, a supprimé l'obligation de centralisation des dépôts du LDD.

Note 22 - Intérêts et assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Intérêts et produits assimilés sur titres de placement	2 274	3 297
Effets publics	629	980
- fonds d'État	338	456
- bons du Trésor	291	524
Obligations	797	856
Autres titres à revenu fixe	848	1 461
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	872	1 683
Effets publics (fonds d'État)	456	1 040
Obligations	366	587
Autres titres à revenu fixe	50	56
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 146	4 980

Note 23 - Autres intérêts et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Micro-couverture (swaps de taux)	317	414
Autres intérêts et produits assimilés	317	414
Micro-couverture (swaps de taux)	(903)	(335)
Autres intérêts et charges assimilées ⁽¹⁾	(903)	(335)

(1) S'agissant de couvertures, ces charges sont compensées par des produits symétriques sur les sous-jacents couverts.

Note 24 - Revenus des titres à revenu variable

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Revenus des titres de placement	6	6
Actions ⁽¹⁾		
OPCVM	6	6
Autres titres à revenu variable		
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	409	535
Actions ⁽¹⁾	400	529
Autres titres à revenu variable	9	6
Revenus des titres à revenu variable	415	541

(1) Depuis le 1^{er} janvier 2008, les actions sont classées dans la catégorie "Titres de l'activité de portefeuille" (cf. Principes comptables).

Note 25a - Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31.12.2009		31.12.2008	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit ^{(1) (2)}	5	(1 876)		(1 238)
Opérations avec la clientèle ⁽²⁾	2	(1)	2	(704)
Opérations sur titres		(13)		(14)
Commissions	7	(1 890)	2	(1 956)
Produits et charges de commissions		(1 883)		(1 954)

(1) Dont au 31 décembre 2009, 280 M€ de commissions d'accessibilité bancaire versés à la Banque Postale (cf. Faits marquants).

(2) Reclassement des commissions sur dépôts de "Opérations avec la clientèle" à "Dettes envers les établissements de crédit", suite au transfert en date du 1^{er} janvier 2009 des dépôts du livret A de la Caisse nationale d'épargne à la Banque Postale pour 737 M€ au 31 décembre 2009 (704 M€ au 31 décembre 2008).

Note 25b - Détail des charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Rémunérations des réseaux collecteurs		
Livret A - LDD ^{(1) (2)}	(1 656)	(1 688)
Livrets A & B Nouvelle Calédonie	(1)	(1)
LEP	(220)	(253)
Charges sur les opérations avec la clientèle et les établissements de crédit	(1 877)	(1 942)
Dont établissements de crédit	(1 876)	(1 238)
Dont opérations avec la clientèle	(1)	(704)

(1) Reclassement des commissions sur dépôts de "Opérations avec la clientèle" à "Dettes envers les établissements de crédit", suite au transfert en date du 1^{er} janvier 2009 des dépôts du livret A de la Caisse nationale d'épargne à la Banque Postale pour 737 M€ au 31 décembre 2009 (704 M€ au 31 décembre 2008).

(2) Jusqu'au 31 décembre 2008, la rémunération LDD était intégrée aux intérêts déposants (40 M€ au 31 décembre 2008).

Note 26 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat de change	1	(2)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	1	(2)

Note 27 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Résultat de cession des titres de placement ⁽¹⁾	458	148
- effets publics et valeurs assimilées	250	145
• fonds d'État	173	57
• bons du Trésor	77	88
- obligations	289	(1)
- autres titres à revenu fixe	(81)	4
- actions		
Autres produits et charges sur titres de placement		
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de placement ⁽²⁾	1 007	(1 216)
Gains ou pertes sur opérations du portefeuille de placement	1 465	(1 068)
Résultat de cession des titres de l'activité de portefeuille ⁽¹⁾⁽³⁾	3	610
Autres produits et charges sur titres de l'activité de portefeuille	(2)	(4)
Dotations/reprises aux dépréciations sur titres de l'activité de portefeuille ⁽⁴⁾	171	(1 432)
Gains ou pertes sur opérations sur titres de l'activité de portefeuille	172	(826)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	1 637	(1 894)

(1) Les actions sont classées depuis le 1^{er} janvier 2008 dans la catégorie "Titres de l'activité de portefeuille" (cf. Principes comptables).

(2) Dont + 606 M€ de dotations nettes pour les autres titres à revenu fixe au 31 décembre 2009 (- 813 M€ au 31 décembre 2008), + 213 M€ pour les obligations au 31 décembre 2009 (- 151 M€ au 31 décembre 2008) et + 62 M€ pour les OPVCM au 31 décembre 2009 (+ 62 M€ au 31 décembre 2008), + 126 M€ pour les instruments de marché au 31 décembre 2009 (- 316 M€ au 31 décembre 2008 dont 6 M€ pour les swaps en couverture de prêts) (cf. note 18 et 20).

(3) Dont + 2 M€ de résultat de cession pour les actions au 31 décembre 2009 (592 M€ au 31 décembre 2008).

(4) Dont 190 M€ de dotation nette pour les actions au 31 décembre 2009 (- 1 406 M€ au 31 décembre 2008).

Note 28 - Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Charges de fonctionnement facturées par la Caisse des Dépôts ⁽¹⁾	(93)	(88)
dont		
- charges de personnel	(27)	(25)
- charges informatiques	(7)	(5)
- autres prestations	(59)	(58)

(1) La Section générale assure pour le compte du fonds d'épargne et lui refacture :
- des prestations bancaires : centralisation de la trésorerie, traitement numéraire, intermédiation pour les opérations de marché ;
- des prestations administratives : mise à disposition de moyens, en personnel et en matériel notamment.

Note 29 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Dotations pour dépréciations des créances	(30)	(36)
Risques de contrepartie	(2)	(3)
Dotations pour dépréciations et provisions	(32)	(39)
Reprises des dépréciations des créances	41	36
Reprises de dépréciations et provisions	41	36
Pertes sur créances irrécouvrables et récupérations	(1)	
Pertes et récupérations	(1)	
Coût du risque	8	(3)

Note 30 - Dotations au FRBG nettes des reprises

(en millions d'euros)	31.12.2009	31.12.2008
Risques généraux	(1 001)	1 755
Dotations au FRBG nettes des reprises	(1 001)	1 755

Au 31 décembre 2009, le résultat permet de reconstituer les fonds propres nécessaires pour couvrir les besoins en fonds propres au titre du pilier 1 et du pilier 2 de la réglementation Bâle II. Le FRBG est doté de façon à ce que son montant permette de couvrir le besoin de fonds propres au titre du pilier 2.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- > le contrôle des comptes annuels du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- > la justification de nos appréciations ;
- > la vérification spécifique des informations données dans le rapport de gestion.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des dépôts et consignations à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "I- Comparabilité des comptes" de la note "Principes d'élaboration des comptes" qui expose les conséquences de la fusion des sections réalisée au 1^{er} janvier 2009 sur la présentation des comptes.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un environnement de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. Ces conditions sont décrites dans les paragraphes I.1 de la note "Événements marquants de la période" et II.9 de la note "Principes d'élaboration des comptes". C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Évaluation des titres

L'évaluation des titres de l'activité de portefeuille constitue un domaine d'estimation comptable significative. Les titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère (paragraphe II.3 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 4a, 4b et 27 de l'annexe). Nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille et nous avons apprécié les dépréciations constatées à partir de ces valeurs.

■ Dépréciations des crédits

Votre établissement constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe II.2.1 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 2, 3a, 3b, 13a, 13b, 13c et 29 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations spécifiques.

■ Provisions sur prêts déficitaires

Votre établissement constitue des provisions en couverture des pertes résultant de certains programmes de prêts consentis à un taux inférieur au coût de la ressource à laquelle ils sont adossés (paragraphe II.6 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 10 et 20 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de détermination des pertes actuarielles attendues et leur couverture par des provisions pour risques.

■ Fonds pour risques bancaires généraux

Votre établissement constitue des fonds pour risques bancaires généraux (paragraphe II. 7 de la note "Principes d'élaboration des comptes", notes 11 et 30 de l'annexe) destinés à faire face aux risques inhérents à l'activité de prêteur et d'investisseur sur le marché. Nous avons vérifié que le contenu de l'annexe reflétait les pratiques mises en œuvre étant précisé que les dotations reprises sont constatées à la discrétion des dirigeants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 20 avril 2010

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Catherine Pariset

Mazars



Guillaume Potel



Pierre Masieri

Le rapport d'activité et de développement durable de la Caisse des Dépôts, les états financiers qui s'y rapportent et le rapport de la Direction des fonds d'épargne sont disponibles sur le site internet www.caissedesdepots.fr

Le rapport annuel peut être obtenu sur simple demande auprès de la Direction de la communication.

Caisse des Dépôts
Direction de la communication
56, rue de Lille
75356 Paris 07 SP

Édition

Caisse des Dépôts
Direction de la communication

Conception et réalisation

Publicis Consultants | Verbe

Crédit Photo

Gilles Plagnol

Avertissement au lecteur

Les états financiers de l'exercice 2009 se rapportent aux comptes consolidés certifiés du groupe Caisse des Dépôts, aux comptes certifiés de la Section générale de la Caisse des Dépôts et aux comptes certifiés du fonds d'épargne centralisé à la Caisse des Dépôts.

Les comptes détaillés propres aux filiales, aux autres organismes et établissements gérés par la Caisse des Dépôts, ne figurent pas dans ce rapport, mais dans des rapports spécifiques établis par ces différentes entités.

Papier

Le papier utilisé dans ce rapport financier 2009 est certifié FSC (Forest Stewardship Council). Le logo FSC signifie que le bois, utilisé dans la fabrication du papier de ce rapport, provient d'une forêt correctement gérée satisfaisant à des normes rigoureuses au niveau environnemental, social et économique.



RESPONSIBILITY FOR THE SUPPLEMENT

Individual assuming responsibility for the Supplement to the Base Prospectus

In the name of the Issuer

To the best knowledge of the Issuer (having taken all care to ensure that such is the case), the information contained in this Base Prospectus is in accordance with the facts and contains no omission likely to affect its import.

Caisse des Dépôts
56, rue de Lille
75007 Paris

Represented by Augustin de Romanet
Directeur Général
Executed in Paris on 6 July 2010



Autorité des marchés financiers

In accordance with articles L.412-1 and L.621-8 of the French *Code monétaire et financier* and with the General Regulations (*Règlement général*) of the *Autorité des marchés financiers* (AMF), in particular articles 212-31 to 212-33, the AMF has granted to this Supplement the visa No 10-222 on 6 July 2010. This document may only be used for the purposes of a financial transaction if completed by Final Terms. It was prepared by the Issuer and its signatories assume responsibility for it. In accordance with article L.621-8-1-I of the French *Code monétaire et financier*, the visa was granted following an examination by the AMF of "whether the document is complete and comprehensible, and whether the information it contains is coherent". It does not imply that the AMF has verified the accounting and financial data set out in it. This visa has been granted subject to the publication of Final Terms in accordance with article 212-32 of the AMF's General Regulations, setting out the terms of the securities being issued.

Principal Office of the Issuer
CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

56, rue de Lille
75007 Paris
France
Tel: (+33)(0) 1 58 50 00 00

Arranger

BNP PARIBAS
10 Harewood Avenue
London NW1 6AA
United Kingdom

Dealers

BNP PARIBAS
10 Harewood Avenue
London NW1 6AA
United Kingdom

HSBC France

103, avenue des Champs Elysées
75008 Paris
France

Fiscal Agent, Principal Paying Agent, Paris Paying Agent and Calculation Agent

CACEIS Bank

1/3 Place Valhuber
75206 Paris
Cedex 13
France

Auditors to the Issuer

Mazars

61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
France

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

Legal Advisers

To the Issuer

Linklaters LLP
25, rue Marignan
75008 Paris
France

To the Dealers

Allen & Overy LLP
Edouard VII
26, boulevard des Capucines
75009 Paris
France